

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE



**POLITIQUE
NATIONALE**
de la
JEUNESSE du GABON



"CONTRAT DE PARTENARIAT POUR UNE JEUNESSE RESPONSABLE"

The central graphic features a logo on the left consisting of three curved, overlapping shapes in green, yellow, and blue. To the right is a collage of four images: the top-left shows a person in a white shirt working in a field; the top-right shows a person in a white shirt working in a field; the bottom-left shows a person in a white shirt working in a field; the bottom-right shows a group of people in a meeting or training session. Below the main text is a dark blue horizontal bar with the text "CONTRAT DE PARTENARIAT POUR UNE JEUNESSE RESPONSABLE" in white capital letters.

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	3
PREFACE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT	5
REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : PROCESSUS DE FORMULATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE : APPROCHE METHODOLOGIQUE	14
1. UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE	15
2. ENQUETE NATIONALE SUR LES ATTENTES ET PREOCCUPATIONS DES JEUNES DE 16-35 ANS AU GABON	16
3. FORUM : RECOMMANDATIONS	71
3.1. EN PLÉNIÈRE	72
3.2. EN ATELIER	72
CHAPITRE II : STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE	76
1. STRATÉGIES DES PROPOSITIONS EN PLÉNIÈRE	77
1.1 PLANS D' ACTIONS DES PROPOSITIONS EN PLÉNIÈRE	84
2. STRATÉGIES DES PROPOSITIONS EN ATELIERS	93
2.1 PLAN D' ACTION DES PROPOSITIONS EN ATELIERS.....	102
CHAPITRE III : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE	158
1. ACTEURS INSTITUTIONNELS	159
2. MOBILISATION DES RESSOURCES	161
CHAPITRE IV : ORGANES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE	162
1. ORGANE DE DÉCISION	163
2. ORGANE DE COORDINATION	163
3. ORGANE DE CONCERTATION	163
4. ORGANE DE CONSULTATION	164
CONCLUSION	165
DOCUMENTATION	169
TABLE DES MATIÈRES	174

LISTE DES ACRONYMES

ANBG : Agence Nationale des Bourse Gabonaise

ANGT : Agence Nationale des Grands Travaux

CDC : Caisse des Dépôts et de Consignation

CDE : Centre de Développement des Entreprises

CEP : Certificat d'Études Primaires

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

DGE : Direction Générale de l'Economie

DGSEE : Direction Générale des Statistiques et des Enquêtes Economiques

DSCRIP : Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

EGEP : Enquête Gabonaise sur l'Evaluation de la Pauvreté

ENAM : Ecole Nationale d'Art et Manufacture

EPT : Education Pour Tous

OGSSU : Office Gabonais des Sports Scolaire et Universitaire

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONE : Office National de l'Emploi

PAMJ : Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse

PNJG : Politique Nationale de la Jeunesse du Gabon

STI : Sciences et Techniques Industrielles

STT : Sciences et Techniques du Tertiaire

« J'ai foi en la jeunesse africaine. Ayez, vous aussi, foi en elle... Les jeunes ont tant besoin que leurs avis soient pris en compte par les pouvoirs publics... Il nous paraît important de cerner les aspirations de cette jeunesse et sa vision pour l'avenir... Nous ne devons pas les (les jeunes) laisser longtemps au bord du trottoir, au risque de les voir virer dans les comportements répréhensibles ».

Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA,
Président de la République, Chef de l'Etat
Discours prononcé à la conférence Africa 21,
Yaoundé 2010

PREFACE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

Lors de la campagne présidentielle anticipée d'août 2009, dans l'axe n° 9 « *Lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion* » de mon projet de société « **L'Avenir en confiance** », j'ai pris l'engagement de placer l'épanouissement et l'autonomie des jeunes au cœur de mon mandat.

Conscient qu'il n'y a pas de plus belle cause à servir que la jeunesse, le Gouvernement, sur mes instructions, a organisé en 2010 et 2011 les Etats généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, le Forum Formation-Emploi : un métier, un emploi, la réunion tripartite sur l'Emploi des jeunes, Les Etats généraux des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat et le Forum des partenariats « Public-Privé » pour une gouvernance universitaire innovante.

A la suite de ces différentes rencontres, un Forum national de la jeunesse s'est tenu, les 9 et 10 septembre 2011. Placé sous le thème « **Contrat de Partenariat pour une jeunesse responsable** », ce Forum, destiné aux jeunes de 16 à 35 ans, avait pour objectif principal de cerner les besoins et les attentes de la jeunesse gabonaise pour la mise en place d'une politique nationale juste et équitable.

Les résultats de l'enquête nationale, les recommandations du Forum et nos engagements internationaux ont servi à l'élaboration de la Politique nationale de la jeunesse du Gabon (PNJG). Ce document-cadre servira à guider l'action nationale en faveur de la jeunesse, améliorer, sur le plan qualitatif et quantitatif, les opportunités offertes aux jeunes et à répondre au soutien international en faveur de cette catégorie de la population.

Les jeunes, qui aspirent à participer pleinement au développement de notre pays, constituent un fort potentiel, un atout important pour l'accroissement de la richesse et l'amélioration du bien-être dont le Gabon ne saurait se passer.

La Politique nationale de la jeunesse est l'expression de la prise en compte par notre pays des besoins, des attentes et des aspirations de cette frange de la population dans son ensemble.

Mon ambition, à travers cette initiative, est de développer l'autonomie des jeunes, c'est-à-dire leur capacité à pouvoir assumer intellectuellement et financièrement leur propre existence tout en contribuant au développement du pays.

Notre pays, qui a signé et ratifié certains traités et documents internationaux, tels que le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (PAMJ), la Charte africaine de la jeunesse et les Plans d'action des Fora mondiaux de la jeunesse, reconnaît le caractère constructif de la contribution des jeunes. Il s'agit non seulement de

promouvoir sa participation et son intégration dans l'édification de notre société, mais aussi de réaffirmer l'engagement du Gabon à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement et à se projeter dans l'Agenda post 2015.

La Politique nationale de la jeunesse affiche la volonté du Gabon à réaliser des progrès dans les dix domaines prioritaires identifiés en 1995 par les Nations Unies : pauvreté, éducation, emploi, santé, environnement, consommation de la drogue, délinquance juvénile, loisirs, filles et jeunes femmes participant à la prise de décision et d'autres domaines complémentaires : la mondialisation, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le VIH/sida, les jeunes dans les conflits armés et le dialogue intergénérationnel. Ceux-ci sont contenus dans la Charte africaine de la jeunesse, et dans les décisions du 17^{ème} sommet de l'Union Africaine tenu à Malabo sur l'Autonomisation de la jeunesse africaine.

Enfin, avec ce document-cadre, nous avons le souci d'anticiper sur l'avenir de la nation en valorisant le potentiel de changement et d'espérance dont cette frange de la population est porteuse pour un Gabon Emergent.

Libreville, le 28 décembre 2012

Ali BONGO ONDIMBA

REMERCIEMENTS

La parution de « Politique Nationale de la Jeunesse » constitue pour nous l'occasion d'accomplir une agréable obligation, celle d'exprimer notre reconnaissance à celles et ceux qui ont contribué à l'aboutissement de cet heureux événement.

Notre gratitude va en tout premier lieu à Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, inspirateur et concepteur de cette Politique.

Nous adressons également nos vifs remerciements au :

- Secrétariat Général de la Présidence de la République ;
- Cabinet du Président de la République.

Nos remerciements s'adressent aussi au ministère de la Jeunesse et des Sports.

Méritent également nos remerciements les partenaires au développement :

- le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ;
- le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ;
- l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

Nous associons à ces marques de gratitude trois consultants :

- Mme Marie-Christine LAMMERS ;
- M. MBOUITY IKAPI ;
- M. Andy MAKINDEY NZE-NGUEMA.

Nous joignons aussi à ces remerciements les membres du Comité d'organisation du Forum national de la jeunesse et les conférenciers.

Enfin, nous ne saurions oublier tous les mouvements et associations de jeunesse qui ont répondu et adhéré à cette démarche participative.

**Le Conseiller Spécial du Président de la République
en charge de la Jeunesse.
Président du Comité d'organisation du Forum**

Marie Françoise DIKOUMBA

INTRODUCTION

1. DÉFINITION DU CONCEPT « JEUNESSE »

Le mot jeunesse vient du latin « *Juvenis* » qui signifie celui « qui n'est pas avancé en âge ». Définir précisément ce concept n'est pas aisé, tant ce terme ne fait pas consensus au plan international ; ce qui suppose qu'il n'existe pas d'indicateurs nets, comme pourraient l'être les tranches d'âge.

Aujourd'hui, la plupart des politiques nationales en faveur de la jeunesse s'efforcent de définir ce concept, afin de déterminer les principaux bénéficiaires des politiques publiques. En effet, la caractéristique d'une personne « jeune » dépend, selon les pays, de plusieurs facteurs politique, économique, culturel et social.

Les Nations Unies définissent cette catégorie de personnes comme « l'ensemble des individus âgés de 15 à 24 ans » et les adolescents comme « l'ensemble des individus âgés de 10 à 19 ans ». Ces définitions s'appliquent à la plupart des programmes et projets soutenus par le Système des Nations Unies.

La Charte africaine de la jeunesse, qui sert de cadre d'orientation aux Etats-Parties pour définir leur politique nationale, situe cette frange de la population de 15 à 35 ans. Le Gabon qui, en 2007, l'a ratifié, retient cette définition pour élaborer sa politique de la jeunesse.

2. CONCEPT DE « POLITIQUE JEUNESSE »

La Politique nationale en faveur de la Jeunesse se définit comme une stratégie gouvernementale qui prend en compte l'ensemble des besoins, des attentes et des aspirations de la jeunesse. A cet effet, elle se doit d'être efficace pour permettre aux jeunes de prendre les bonnes décisions ; elle doit les protéger contre l'exploitation, la négligence et assurer leur participation dans toutes les sphères de la société. C'est dans ce contexte que le Forum de Braga (Portugal) recommande à chaque pays d'élaborer une politique transversale, intégrée, basée sur un large consensus et une vision à long terme.

Les stratégies des politiques nationales en faveur de la jeunesse, efficaces et profitables aux jeunes, sont par conséquent et avant tout celles qui permettent à la fois aux jeunes d'influencer la prise de décisions politiques et d'y participer de manière active. Une politique nationale en faveur des jeunes oblige les décideurs politiques à œuvrer non seulement pour les jeunes, mais également avec eux.

Les résultats qu'un pays peut espérer de la mise en place d'une politique nationale en faveur de la jeunesse sont divers et variés. En effet, les actions associées à la formulation d'une telle politique pour les jeunes sont le symbole de l'engagement de la société envers ses jeunes citoyens et témoignent, à l'évidence, de la vision que le pays a pour sa jeunesse. Elles permettent, enfin, d'identifier les besoins et les priorités que celui-ci accorde à sa jeunesse.

3. POURQUOI UNE POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE ?

3.1. Contexte international

La "jeunesse" du monde entier se révèle être de plus en plus une catégorie sociale spécifique portant le lourd fardeau du risque et de l'incertitude. Les difficultés auxquelles les jeunes font face quant à leur intégration socio-économique, politique et culturelle dans un monde de plus en plus instable, sont au cœur d'une importante réflexion au niveau national comme au niveau international.

Cette réflexion, au sein des organisations internationales et régionales, a abouti à la nécessité pour chaque pays de mettre en place une politique consacrée aux jeunes qui constitue l'une des principales priorités de la société.

En effet, la situation de la jeunesse est caractérisée dans le monde par des paradoxes saisissants, des disparités extrêmes en termes de ressources économiques, technologiques, sociales et culturelles, tel souligné dans le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

Aujourd'hui plus qu'hier, la génération actuelle doit faire face à une augmentation des écarts sociaux et doit relever de nombreux défis. Ce sont les jeunes qui affrontent, peut-être plus que n'importe quel autre groupe social, les incertitudes et les risques générés par le processus de mondialisation économique et culturelle. Même si, dans certains endroits du monde, les jeunes sont mieux instruits qu'auparavant, ils sont, néanmoins, confrontés à une insécurité croissante sur le marché du travail. Ce qui retarde d'autant plus l'âge auquel les jeunes deviennent autonomes et indépendants.

Les dirigeants africains ont pris conscience, à travers l'adoption de la Charte africaine de la Jeunesse, en juillet 2006, que la plus grande richesse de l'Afrique est sa jeunesse. Cette date marque le commencement d'une ère dynamique pour la participation des jeunes à des dialogues, à la formulation de politiques et d'initiatives de développement pour veiller à ce que leur opinion soit prise en compte. Dans ce sillage, la célébration de l'Année africaine de la Jeunesse (2008), l'institutionnalisation de la Journée africaine de la Jeunesse, la proclamation de la Décennie pour le développement des jeunes (2009 – 2018), son Plan d'action et les Décisions du 17^{ème} sommet de l'Union Africaine à Malabo sur l'Autonomisation de la jeunesse africaine, sont autant de preuves de la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernements de placer la jeunesse au centre de leurs priorités.

3.2. Contexte national

Le Gabon compte environ 1.588 000 habitants, près de 65% sont des jeunes. La majorité de cette frange de la population a moins de 18 ans, elle est scolarisée et réside dans les centres urbains. Malgré les performances du système éducatif gabonais (90% environ du taux de scolarisation), le taux de déperdition scolaire est important. Par ailleurs, les jeunes, qui parviennent à décrocher un diplôme, trouvent difficilement un emploi, en raison de l'inadéquation formation-emploi. Cette tendance s'observe aussi dans les nouvelles opportunités d'emploi qu'offrent de plus en plus des secteurs novateurs.

La problématique de l'emploi des jeunes est doublée d'une crise sociale qui les affecte, sans distinction. En effet, la mondialisation, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les changements consécutifs à l'accélération de l'urbanisation, avec la perte de repères sociaux, ont entraîné l'affaiblissement de la structure familiale.

Les mutations socio-culturelles, marquées par les familles recomposées, l'instabilité familiale, les familles monoparentales, le taux élevé de divorces, la sexualité débridée, les grossesses, les mariages, la maternité et la paternité précoces, la prostitution, l'excision, la cybercriminalité et le trafic des personnes, perturbent l'équilibre psychologique des jeunes et influent sur leur capacité citoyenne à s'impliquer, en tant qu'acteurs, dans le processus du développement du pays.

D'autres maux assombrissent ce tableau : l'analphabétisme, les attitudes rebelles et le défi des jeunes à l'encontre des normes et règlements édictés par la société les exposent à toutes sortes de dérives et de dangers. Leur envie de prendre des risques est particulièrement très active dans leur quête perpétuelle d'expériences personnelles. Cela les expose davantage à tous les risques et les rend vulnérables face à de nombreux fléaux, tels que la toxicomanie, l'alcoolisme, la violence sous toutes ses formes, les IST et le VIH/SIDA, en particulier.

Sur le plan professionnel, le déficit en formation technique, professionnelle et le manque de structures et de mécanismes d'encadrement (tutorat pour les formations de proximité), l'insuffisance d'infrastructures socio-éducatives, le manque d'information et de communication, et la faible implication des jeunes dans le processus d'identification, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions qui les concernent, sont autant de maux qui entravent leur épanouissement.

Fort de ce constat, **le Président Omar Bongo Ondimba**, en 2007, lança un appel historique en faveur de la promotion des activités de jeunesse et des sports dans notre pays.

Ces préoccupations cruciales vont interpeller le candidat à l'élection présidentielle du 30 août 2009, **Ali Bongo Ondimba** qui, en guise de réponses, les inscrira dans son projet de société : « l'Avenir en Confiance », et prendra l'engagement, une fois élu, d'organiser **un Forum National de la Jeunesse** au cours duquel les attentes et les préoccupations des jeunes seront recueillies, afin d'élaborer **la Politique Nationale de la Jeunesse**.

4. VISION ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

4.1. Vision

L'Etat gabonais a toujours accordé une attention particulière à sa jeunesse qu'il considère comme « sacrée ».

Dans cette perspective, sa vision est celle d'une jeunesse consciente de son rôle, responsable, autonome, épanouie et pleinement engagée dans le processus de réalisation du Gabon émergent.

4.2. Objectif général

L'objectif général de la Politique Nationale de la Jeunesse consiste à répondre à l'ensemble des besoins, des attentes et des aspirations des jeunes pour leur permettre de prendre les bonnes décisions et d'assurer leur participation dans toutes les sphères de la société, en tant qu'acteurs et bénéficiaires du développement du Gabon.

4.3. Objectifs spécifiques

Trois objectifs spécifiques sous tendent la politique nationale de la jeunesse :

- améliorer les conditions de vie des jeunes ;
- développer le sens du civisme et patriotisme chez les jeunes ;
- répondre au soutien international en faveur de cette catégorie de la population.

CHAPITRE I :

PROCESSUS DE FORMULATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE : APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le processus de formulation de la Politique Nationale de la Jeunesse repose sur un diagnostic de la situation de la jeunesse, qui s'appuie sur :

- 1- une recherche documentaire ;
- 2- une enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon ;
- 3- le Forum National de la Jeunesse.

1. UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE (cf. documentation).

La recherche documentaire a donné lieu à l'exploitation de nombreux documents d'ordre juridique, politique, culturel, économique et social. Ces documents, sans être exhaustifs sont répartis en deux catégories, les données internationales et nationales.

1.1. Données internationales

Pour la rédaction de cette politique, nous avons eu recours à plusieurs catégories de sources :

- l'Organisation des Nations Unies (les différentes résolutions en faveur de la jeunesse) ;
- les stratégies de l'Union Africaine ;
- les documents de l'UNESCO sur les politiques relatives à la jeunesse ;
- la démarche comparée de la CONFEJES ;
- les documents de politique nationale de la Jeunesse mis en place par d'autres pays.

1.2. Données nationales

Pour la confection du document relatif à la Politique Nationale de la Jeunesse, l'exploitation de quelques documents s'est imposée notamment :

- analyse de la situation des jeunes au Gabon ;
- plan Stratégique Gabon Emergent ;
- propositions de Plan d'actions pour l'emploi au Gabon ;

- rapport des Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi ;
- rapport des travaux de la commission sur l'emploi des jeunes ;
- rapport statistiques 2009 de l'ONE (Office National de l'Emploi) ;
- rapport final de l'étude sur les violences faites aux enfants du Gabon : « quelles implications pour la protection de l'enfant ? » ;
- rapport général des Etats Généraux des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat.

2. ENQUETE NATIONALE SUR LES ATTENTES ET PREOCCUPATIONS DES JEUNES DE 16-35 ANS AU GABON

2.1. Echantillonnage de l'enquête

L'échantillonnage de l'enquête porte sur l'examen des points suivants :

- champ de l'enquête (le lieu où elle s'est déroulée) ;
- population cible ;
- base du sondage (liste des jeunes utilisée pour les besoins de l'enquête) ;
- stratification de l'échantillon des jeunes ;
- taille de l'échantillon de l'enquête (détermination du nombre de jeunes à questionner).

2.2. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête du Forum englobe tous les 49 Départements, aussi bien urbains que ruraux, du Gabon.

2.3. Population cible

La population cible concerne les jeunes âgés de 16 à 35 ans, résidant au Gabon et ceux de la diaspora. L'échantillon couvre 14 catégories :

- jeunes des mutuelles universitaires ;
- jeunes de la diaspora ;

- jeunes des coopératives scolaires ;
- jeunes scolarisés (de la Troisième à la Terminale) ;
- jeunes sportifs ;
- jeunes des associations religieuses ;
- jeunes non scolarisés ;
- jeunes urbains sans emploi ;
- jeunes ruraux sans emploi ;
- jeunes des associations des handicapés ;
- jeunes filles-mères ;
- jeunes de la rue ;
- jeunes entrepreneurs ;
- jeunes de l'environnement.

2.4. Base de sondage

Les jeunes de 16 à 35 ans représentaient 456 246 personnes en 2003, soit 227 165 garçons et 229 081 filles. Ils comprenaient 65 488 en milieu rural, soit 14,4% de la population, contre 390 748 en milieu urbain, soit 85,6 %. Les tableaux ci-après donnent la répartition des jeunes par province, par milieu de résidence et par département.

Tableau 1 : Estimation des jeunes de 16-35 ans par sexe

PROVINCE	Jeunes 16-35 ans		Total
	Masculin	Féminin	
ESTUAIRE	128988	127465	256453
HAUT-OGOUE	19987	21152	41139
MOYEN-OGOUE	7868	7927	15795
NGOUNIE	11458	12379	23837
NYANGA	5985	6386	12371
OGOUE-IVINDO	8043	8237	16280
OGOUE-LOLO	7263	7474	14737
OGOUE-MARITIME	21889	22602	44491
WOLEU-NTEM	15684	15459	31143
Total	227165	229081	456246

Source : RGPH 2003

Tableau 2 : Estimation des jeunes de 16-35 ans par lieu de résidence

PROVINCE	Milieu de résidence				Total
	Milieu rural	Villes sans arrondissement	Libreville	Autres villes avec arrondissement	
ESTUAIRE	16317	25348	214788	0	256453
HAUT-OGOUE	6465	8300	0	26374	41139
MOYEN-OGOUE	5917	1402	0	8476	15795
NGOUNIE	8027	8424	0	7386	23837
NYANGA	2963	2732	0	6676	12371
OGOUE-IVINDO	7086	3968	0	5226	16280
OGOUE-LOLO	5991	3593	0	5153	14737
OGOUE-MARITIME	2359	3546	0	38586	44491
WOLEU-NTEM	10363	8616	0	12164	31143
Total	65488	65929	214788	110041	456246

Source : RGPH 2003

Tableau 3 : Jeunes de 16-35 ans par département

Département	Milieu de résidence				Total
	Milieu rural	Villes sans arrondissement	Libreville	Autres villes avec arrondissement	
Libreville	0	0	214788	0	214788
Komo-Mondah (Owendo+Ntoum)	13240	23702	0	0	36942
Komo (Kango)	2392	757	0	0	3149
Nova (Cocobeach)	685	889	0	0	1574
Passa (Franceville)	2790	0	0	15142	17932
Lébombi-Léyou (Moanda+Mounana)	479	1825	0	11232	13536
Ikoko (Bakoumba)	148	694	0	0	842
Osooué-Itili (Boumango)	312	227	0	0	539
Diouori-Aanili (Bouaouville)	217	620	0	0	837
Les Plateaux (Ikoni)	288	1248	0	0	1536
Dioué (Ossa)	255	171	0	0	426
Ikoni-Ikoni (Akiéni)	417	891	0	0	1308
Sébé-Brikolo (Okondia)	1137	1999	0	0	3136
Ikabi-Iéwolo (Nanouni)	295	403	0	0	698
Bavi-Brikolo (Aboumi)	127	222	0	0	349
Osooué et Iacs (Iambaréné)	3990	0	0	8476	12466
Abanga-Biané (Ndiolé)	1927	1402	0	0	3329
Douva-Onove (Mouila)	455	0	0	7386	7841
Tsamba-Maosti (Fougamou)	2037	1360	0	0	3397
Ndolou (Mandji)	598	745	0	0	1343
Mougalaba (Guiétsou)	272	325	0	0	597
Dola (Ndendé)	358	1774	0	0	2132
Iouétsi-Wano (Iéhamba)	676	2067	0	0	2743
Iouétsi-Bibaka (Malinga)	376	311	0	0	687
Boumi-Iouétsi (Mbiaou)	1609	1137	0	0	2746
Osoulou (Mimouga)	1646	705	0	0	2351
Mouaoutsi (Tchibanga)	675	0	0	6676	7351
Basse-Banio (Mavumba)	737	1107	0	0	1844
Haute-Banio (Ndindi)	141	137	0	0	278
Douianv (moabi)	504	930	0	0	1434
Doutsila (Mahanda)	384	361	0	0	745
Mongo (Moulengui Bindza)	522	197	0	0	719

Ivindo (Makokou)	2785	0	0	5226	8011
Zadié (Mékambo)	2227	1490	0	0	3717
M'voung (Ovan)	504	476	0	0	980
I oné (Booué)	1570	2002	0	0	3572
I olo-Bouenouidi (Koulamoutou)	1412	0	0	5153	6565
I ombo-Bouenouidi (Pana)	648	520	0	0	1168
Offoué-Onove (Iboundji)	741	437	0	0	1178
Mouloundou (I astourville)	3190	2636	0	0	5826
Bendié (Port-Gentil)	962	0	0	38586	39548
Fimhoué (Omboué)	1175	435	0	0	1610
Ndouou (Gamba)	222	3111	0	0	3333
Woleu (Ovem)	2839	0	0	12164	15003
Ntem (Bitam)	3110	4318	0	0	7428
Haut-Ntem (Minvoul)	1656	1266	0	0	2922
Okano (Mitzié)	2430	2157	0	0	4587
Haut-Como (Medouneu)	328	875	0	0	1203
Total	65488	65929	214788	110041	456246

Source : RGPH 2003

2.5. Stratification de l'échantillon des jeunes

L'enquête est basée sur un sondage aléatoire, simple, avec stratification implicite, par catégorie et selon la dichotomie urbain/rural. Sur la base de cette méthodologie, le choix des jeunes de 16-35 ans prend en compte le département, la zone d'origine (ville ou village) et les 14 catégories ciblées plus haut. Si une catégorie manque dans le département, le chef de mission (superviseur) doit compléter l'échantillon dans le chef-lieu du département (Commune). A la répartition géographique urbain/rural (ville/village), se superpose la typologie des 14 catégories ; ce qui permet de faire ressortir les différences de comportements et de modes de vie des jeunes. De ces 14 catégories, les principales sont les suivantes :

- élèves de Troisième à la Terminale ;
- jeunes des mutuelles universitaires ;
- jeunes des associations.

2.5.1 Taille de l'échantillon de l'enquête

Par souci de méthode, et compte tenu de la dimension sociale de l'étude, le volume de l'échantillon est supérieur à 1000 personnes : il s'agit d'un échantillon fort représentatif pour l'enquête. Par ailleurs, la taille globale de l'échantillon a été déterminée à partir de la méthode de l'équiprobabilité, qui prend en compte la répartition uniforme des jeunes par catégorie et par rapport au département et à la province. Cette méthode, qui permet d'éviter les risques de biais au profit d'une catégorie précise, donne la possibilité de re-pondérer l'échantillon de Libreville, Owendo et du Moyen-Ogooué, où le nombre de jeunes est de 5 par catégorie.

Tableau 4 : Echantillon des jeunes de 16-35 ans par province en 2011

PROVINCE		Ensemble
G1	ESTUAIRE dont : <ul style="list-style-type: none">• LIBREVILLE• OWENDO• AUTRE ESTUAIRE	309 155 50 104
G2	HAUT-OGOUE	238
G3	MOYEN-OGOUE	81
G4	NGOUNIE	191
G5	NYANGA	122
G6	OGOUE-IVINDO	89
G7	OGOUE-LOLO	89
G8	OGOUE-MARITIME	68
G9	WOLEU-NTEM	110
	DIASPORA	10
	ENSEMBLE	1307

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

2.6. Organisation du séminaire, recrutement, collecte et traitement des données

2.6.1. Organisation du séminaire d'immersion à Libreville

Le départ sur le terrain des équipes d'enquêteurs a été précédé, le 19 août 2011, dans les locaux de l'Assemblée nationale, d'un séminaire de mise à niveau des chefs de mission sur les aspects administratif, technique, financier et organisationnel de l'enquête. Ces derniers devaient, en retour, recruter et former les enquêteurs dans les différentes provinces. Pour

l'équipe de l'Estuaire, cette formation s'est déroulée au Centre social d'Akébé, le 20 août 2011 et dans les chefs-lieux de province du 22 au 23 août 2011, pour les autres équipes.

2.6.2. Recrutement et Formation des enquêteurs

Le choix des enquêteurs a porté sur le personnel administratif des services déconcentrés des Affaires sociales ; de la Jeunesse et des Sports ; de l'Education nationale ; de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ; des services en charge de la veuve et de l'orphelin ; des services statistiques et des organisations de jeunesse. Ce choix était déterminé par les critères suivants : respect de la confidentialité des informations, discrétion et esprit de management.

La formation des enquêteurs, qui s'est bien déroulée dans l'ensemble, a été assurée pour 58 personnes au lieu des 56 prévues ; deux enquêteurs ayant été rajoutés dans l'Estuaire pour renforcer les équipes d'Owendo et de Ntoum. Ainsi, le volume des enquêteurs était fonction du nombre des départements par province, auxquels il fallait ajouter les 6 arrondissements de Libreville.

2.6.3. Collecte des données sur le terrain

La mission de terrain s'est déroulée pendant 7 jours, pour les chefs de mission (du 20 au 27 août 2011) et 3 jours pour les enquêteurs. Les entretiens avec les jeunes a nécessité l'élaboration d'un questionnaire pour faciliter l'enregistrement des réponses. La collecte s'est achevée :

- dans l'Estuaire, le 30 août 2011, sans difficultés particulières dans la couverture de l'échantillon (à l'exception du 3^{ème} arrondissement de Libreville) ;
- et dans les autres provinces, le 26 août 2011.

2.6.4. Traitement et analyse des données de l'enquête

Le traitement des données de l'enquête comporte cinq (5) principales étapes : conception du programme de saisie ; saisie des données ; apurement des données saisies ou correction des erreurs de saisie ; élaboration du plan de tabulation et d'analyse ; sortie des tableaux de résultats pour analyse.

Le traitement des données s'est déroulé du 20 août au 08 septembre 2011, les 51 derniers questionnaires de la Nyanga n'ayant été transmis à l'équipe de saisie que le 08

septembre 2011. L'analyse des données de cette dernière province s'est déroulée dans la même soirée après stabilisation définitive des données. Avant la saisie, les questionnaires ont fait l'objet de contrôles rigoureux, pour faciliter la saisie des données sur ordinateur, qui a été assurée par cinq (5) agents, durant 6 jours.

2.7. Présentation des résultats

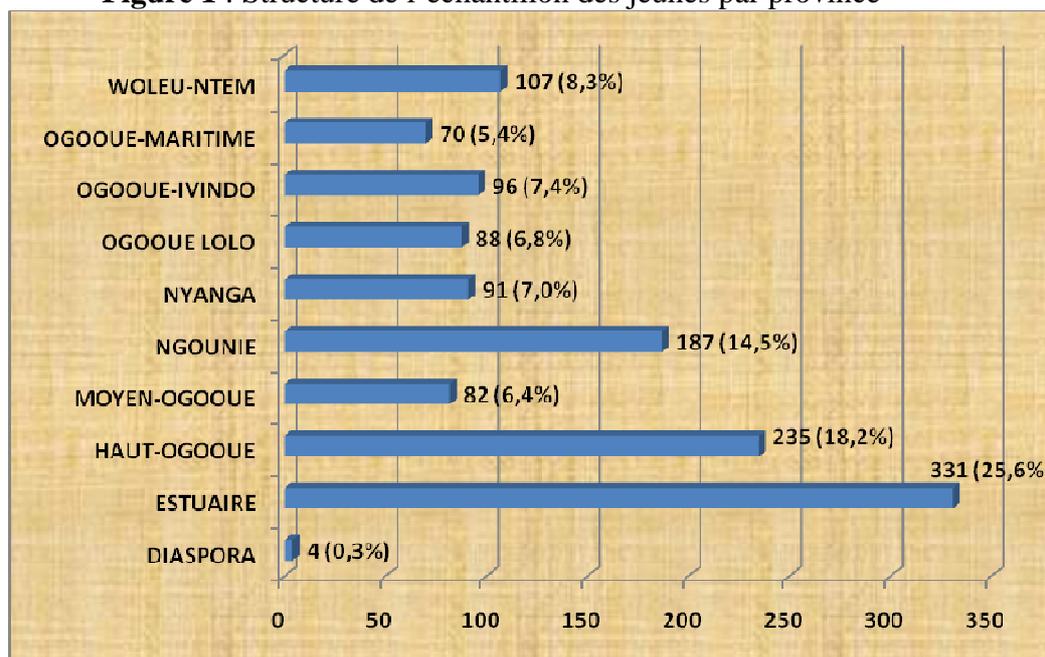
Les résultats de l'enquête sont présentés séparément par province et par catégorie de jeunes, de manière à faire ressortir des différences au niveau provincial et au niveau catégoriel. L'analyse différentielle par catégorie de jeunes est importante pour la planification des actions futures en faveur des jeunes, même si les préoccupations ou les problèmes des jeunes ne sont pas toujours identiques : les jeunes vivant avec un handicap, les filles-mères, les chômeurs, connaissent, par exemple, des problèmes spécifiques, par rapport à d'autres catégories de jeunes.

2.7.1. Répartition provinciale des jeunes de 16-35 ans

2.7.1.1. Couverture de l'échantillon par province

Sur un échantillon de départ de 1307 jeunes âgés de 16 à 35 ans, 1291 ont été enquêtés dans les neuf (9) provinces du Gabon, soit 98,77% dont 1,23% issus de la Diaspora (Atlanta/U.S.A, France, Mali, Tunisie). Ce qui est fort satisfaisant pour la représentativité de l'échantillon, comme nous l'avons souligné *supra*.

Figure 1 : Structure de l'échantillon des jeunes par province



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

Tableau 5 : Jeunes enquêtés par province de résidence

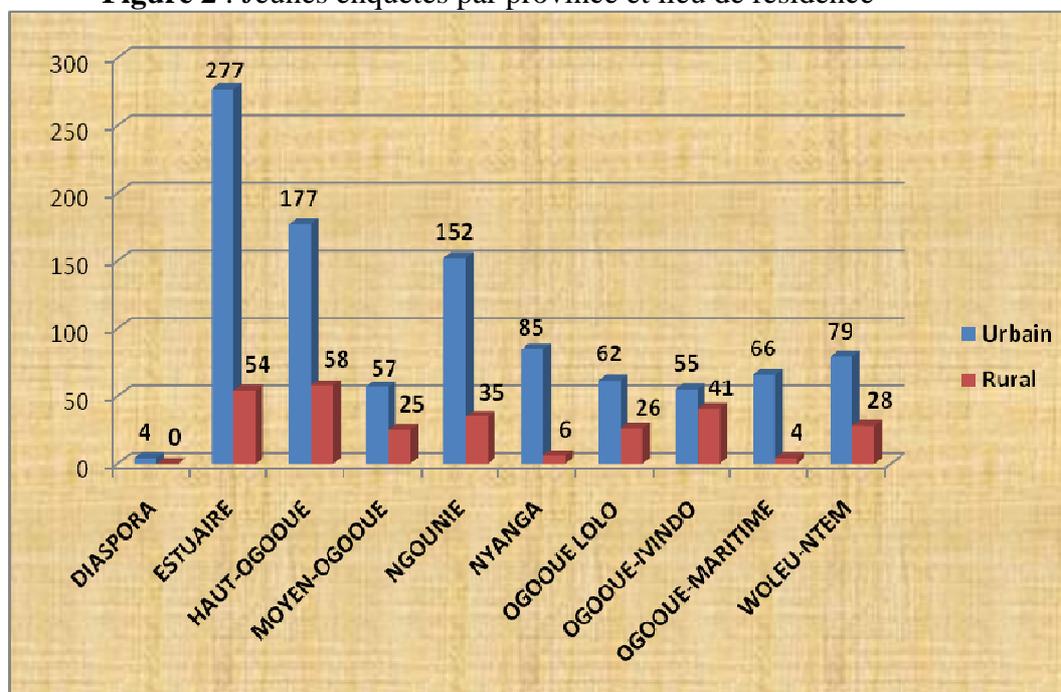
PROVINCES	Effectifs	Pourcentage
DIASPORA	4	0,3
ESTUAIRE	331	25,6
HAUT-OGOUE	235	18,2
MOYEN-OGOUE	82	6,4
NGOUNIE	187	14,5
NYANGA	91	7
OGOUE LOLO	88	6,8
OGOUE-IVINDO	96	7,4
OGOUE-MARITIME	70	5,4
WOLEU-NTEM	107	8,3
Total	1291	100

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon

2.7.1.2. Répartition des jeunes par province et lieu de résidence

Les 1291 jeunes enquêtés se répartissent par zone géographique, comme suit : 78,5% pour le milieu urbain et 21,5% pour le milieu rural.

Figure 2 : Jeunes enquêtés par province et lieu de résidence



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

Tableau 6: Jeunes enquêtés par province en 2011

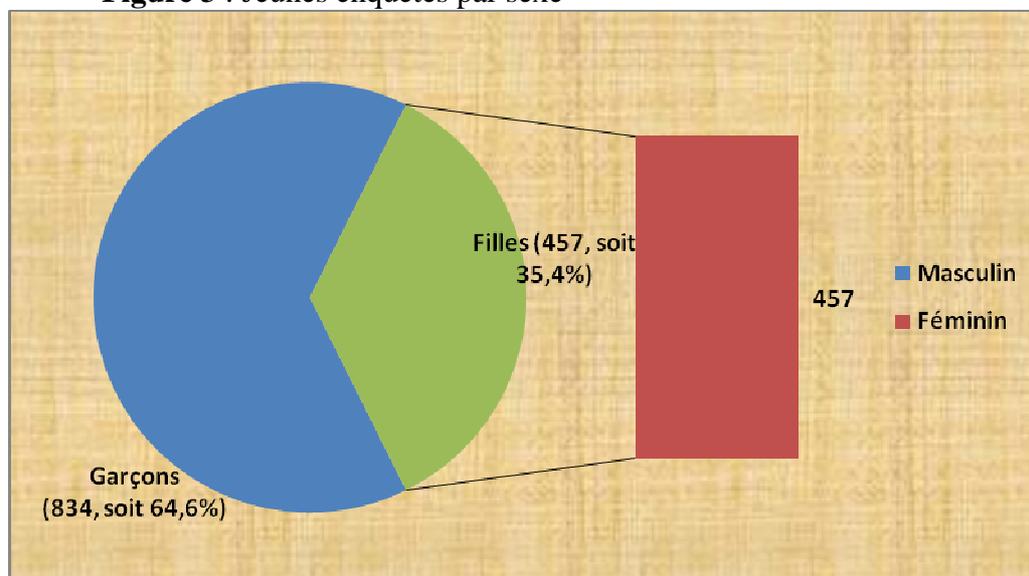
PROVINCE DE RÉSIDENCE	Lieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
DIASPORA	4	0	4
ESTUAIRE	277	54	331
HAUT-OGOUE	177	58	235
MOYEN-OGOUE	57	25	82
NGOUNIE	152	35	187
NYANGA	85	6	91
OGOUE LOLO	62	26	88
OGOUE-IVINDO	55	41	96
OGOUE-MARITIME	66	4	70
WOLEU-NTEM	79	28	107
Total	1014	277	1291

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

2.7.1.3. Répartition des jeunes par province et par sexe

Sur ce nombre, près de 35,4% sont des filles et 64,6 des garçons, soit un rapport fille/garçons de 54,2 correspondant à 54 filles pour 100 garçons enquêtés.

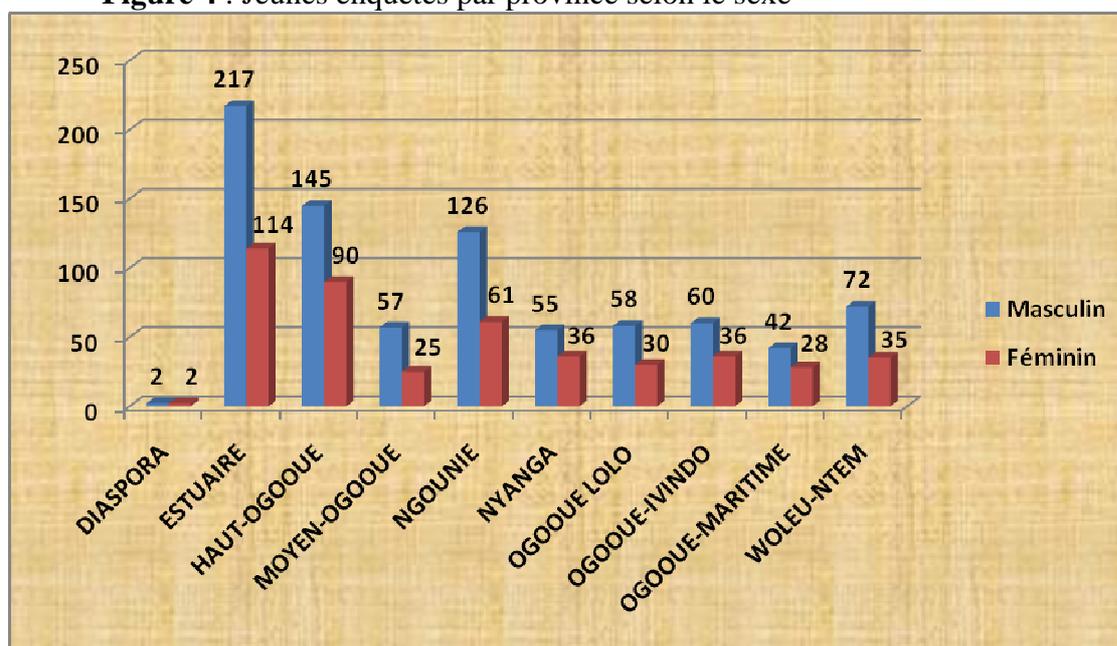
Figure 3 : Jeunes enquêtés par sexe



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

La participation à l'enquête est plus élevée chez les garçons, et moins élevée chez les filles ; tendance aussi au niveau provincial.

Figure 4 : Jeunes enquêtés par province selon le sexe



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

Tableau 7: Jeunes enquêtés par province et lieu de résidence

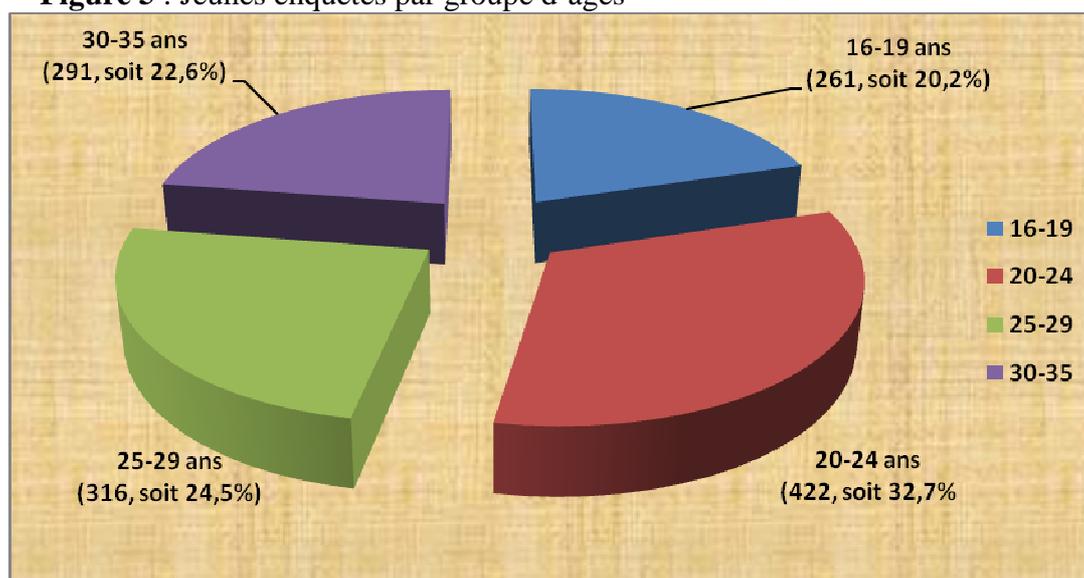
PROVINCE DE RÉSIDENCE	b)-Sexe du jeune		Total
	Masculin	Féminin	
DIASPORA	2	2	4
ESTUAIRE	219	112	331
HAUT-OGOOUÉ	145	90	235
MOYEN-OGOOUÉ	57	25	82
NGOUNIÉ	126	61	187
NYANGA	55	36	91
OGOOUÉ-LOLO	58	30	88
OGOOUÉ-IVINDO	61	35	96
OGOOUÉ-MARITIME	42	28	70
WOLEU-NTEM	72	35	107
Total	837	454	1291

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

2.7.1.4. Répartition des jeunes par âge

La répartition par classe d'âge fait ressortir ce qui suit : les jeunes de 16-24 ans (52,9%) constituent la majorité des personnes enquêtées, dont 20,2% d'adolescents au sens de l'UNICEF contre 47,1% de la classe d'âge des 25-35 ans.

Figure 5 : Jeunes enquêtés par groupe d'âges



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

Tableau 8: Jeunes enquêtés par groupe d'âges

Province de résidence	Groupe d'âges				Total
	15-19	20-24	25-29	30-35	
DIASPORA	2	0	2	0	4
ESTUAIRE	55	108	87	81	331
HAUT-OGOUE	43	79	64	49	235
MOYEN-OGOUE	21	26	20	15	82
NGOUNIE	48	60	35	44	187
NYANGA	13	34	24	20	91
OGOUE-LOLO	15	36	17	20	88
OGOUE-IVINDO	21	22	28	25	96
OGOUE-MARITIME	18	23	10	18	69
WOLEU-NTEM	25	34	29	19	107
Total	261	422	316	291	1290

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

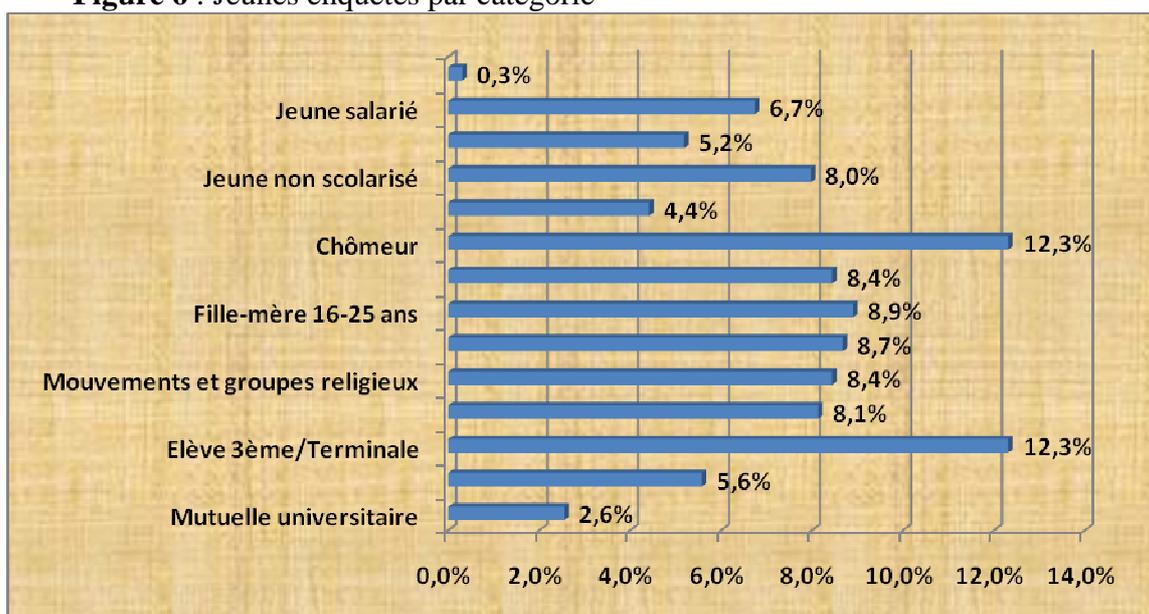
2.7.2. Caractéristiques socio-démographiques des jeunes

L'appréciation des opinions des jeunes suppose au préalable l'analyse de la structure socio-démographique par sexe, par âge et par niveau d'étude.

2.7.2.1. Répartition des jeunes par catégorie définie

La représentation des catégories a été faite en fonction d'une sélection rigoureuse et sur la base des critères de stratification bien définis. Ainsi, les personnes les plus enquêtées, par catégorie, sont les suivantes : chômeurs (12,3%) ; élèves de Troisième à la Terminale (12,8%) ; jeunes filles-mères (8,9%) ; jeunes sportifs (8,7%) ; jeunes entrepreneurs et jeunes des mouvements et groupes religieux avec 8,4% chacune ; les jeunes vivant avec un handicap (8,1%) et jeunes non scolarisés (8,0%).

Figure 6 : Jeunes enquêtés par catégorie

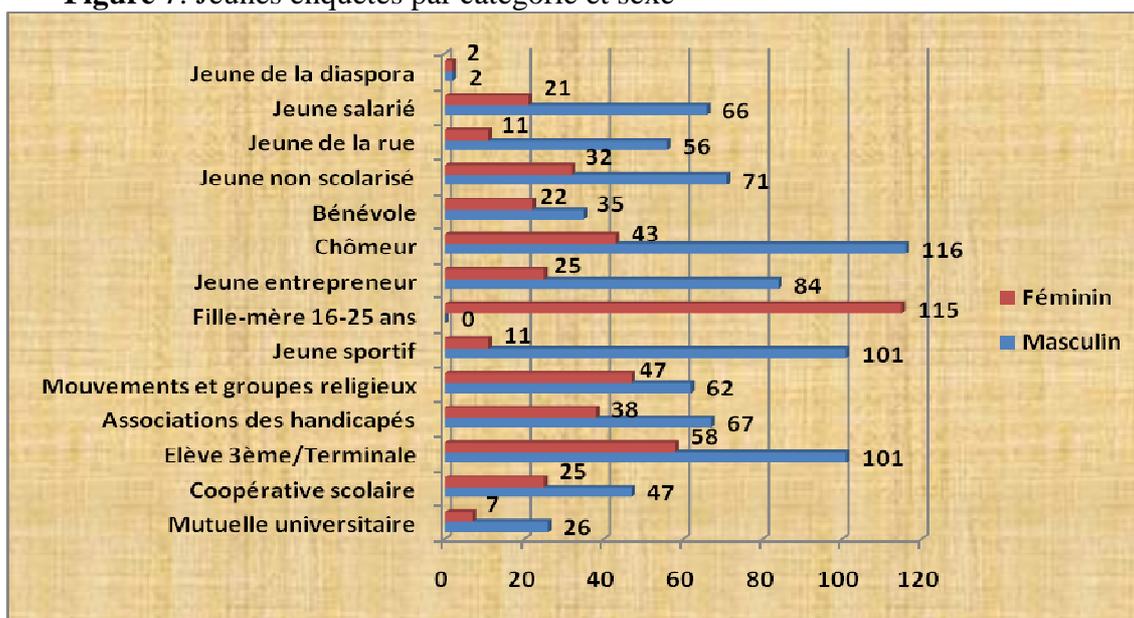


Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011

2.7.2.2. Répartition des jeunes par catégorie selon le sexe

Le niveau de participation des différentes catégories est très satisfaisant autant chez les garçons que chez les filles, soit un rapport de 55 filles pour 100 garçons, qui varie de 11 filles à 100 filles pour 100 garçons par catégorie.

Figure 7: Jeunes enquêtés par catégorie et sexe



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

Tableau 9 : Jeunes enquêtés par catégorie et sexe

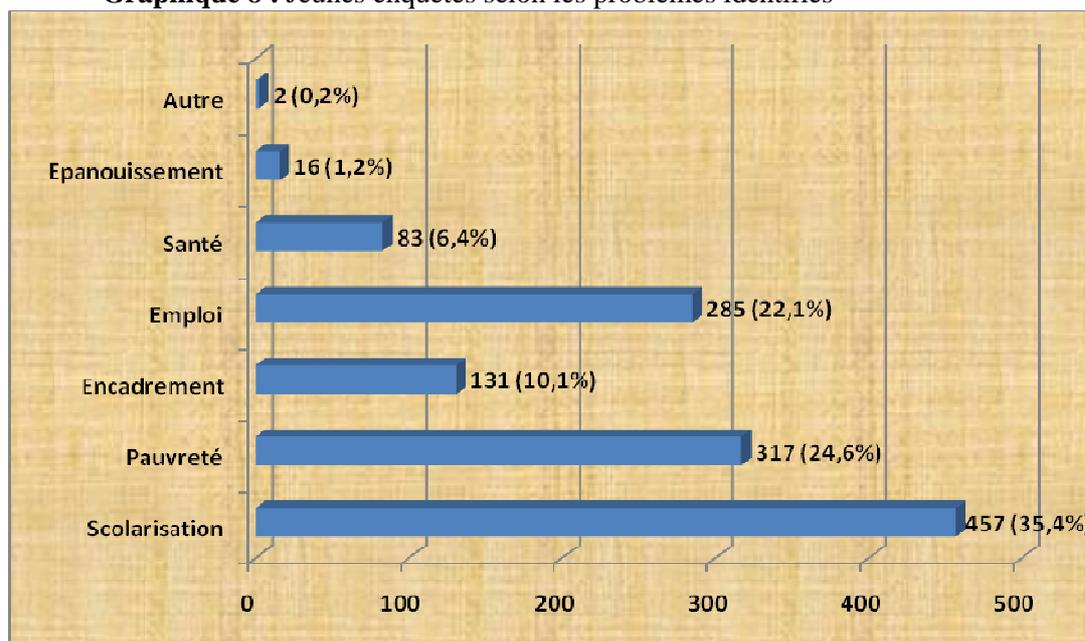
a)-Catégorie de jeune	b)-Sexe du jeune		Total	Rapport Filles pour 100 Garçons
	Masculin	Féminin		
Mutuelles universitaires	26	7	33	27
Coopératives scolaires	47	25	72	53
Elèves Troisième à la Terminale	101	58	159	57
Associations des handicapés	67	38	105	57
Mouvements et groupes religieux	62	47	109	76
Jeunes sportifs	101	11	112	11
Filles-mères 16-25 ans	0	115	115	-
Jeunes entrepreneurs	84	25	109	30
Chômeurs	116	43	159	37
Bénévoles	35	22	57	63
Jeunes non scolarisés	71	32	103	45
Jeunes de la rue	56	11	67	20
Jeunes salariés	66	21	87	32
Jeunes de la diaspora	2	2	4	100
Total	834	457	1291	55

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

2.8. Identification et analyse des problèmes prioritaires des jeunes

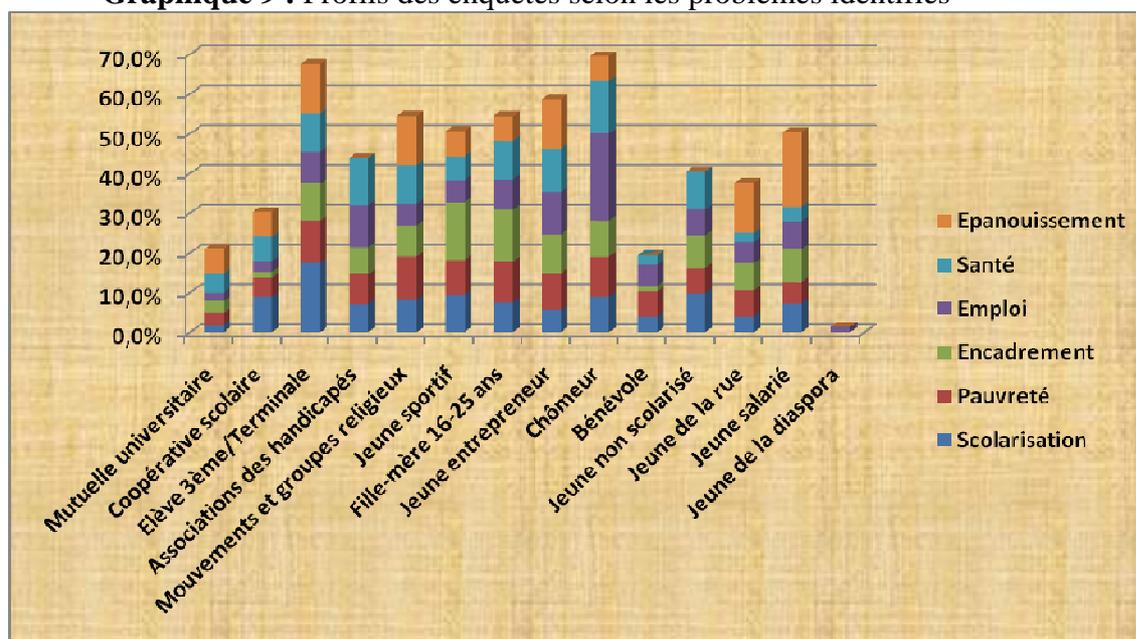
Les problèmes prioritaires répertoriés par les jeunes sont, par ordre d'importance : la scolarisation (35,4%) ; la pauvreté (24,6%) ; l'emploi (22,1%) ; l'encadrement (10,1%) ; le problème de santé (6,4%) ; l'épanouissement (1,2%) et autres (0,2%).

Graphique 8 : Jeunes enquêtés selon les problèmes identifiés



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011

Graphique 9 : Profils des enquêtés selon les problèmes identifiés



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011

Tableau 10 : Jeunes enquêtés par province selon les problèmes connus

PROVINCE	m)-Problème de jeunes							Total
	Scolarisation	Pauvreté	Encadrement	Emploi	Santé	Epanouissement	Autre	
DIASPORA	0	0	0	4	0	0	0	4
ESTUAIRE	114	89	28	76	23	1	0	331
HAUT-OGOUE	109	39	14	56	14	1	2	235
MOYEN-OGOUE	28	26	10	14	4	0	0	82
NGOUNIE	60	49	21	46	5	6	0	187
NYANGA	24	23	11	21	12	0	0	91
OGOUE-LOLO	26	12	19	24	5	2	0	88
OGOUE-IVINDO	30	27	9	19	7	4	0	96
OGOUE-MARITIME	25	21	10	9	4	1	0	70
WOLEU-NTEM	41	31	9	16	9	1	0	107
TOTAL	457	317	131	285	83	16	2	1291

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011

Globalement, **la scolarisation, la pauvreté, l'emploi** demeurent les principaux problèmes mentionnés par les enquêtés, en dépit de la grande disparité des situations, au niveau individuel et provincial, par catégorie et selon l'ordre d'importance de ces problèmes. A côté de ces problèmes, les jeunes ont également mentionné ceux relatifs à la santé, à l'encadrement, aux sports, à la culture et aux loisirs.

2.8.1. Problème de scolarisation

Le problème concerne, en majorité, les jeunes élèves des lycées et collèges (26,5%), puis les jeunes non scolarisés (9,8%) ; les jeunes sportifs (9,4%) et enfin les chômeurs (9%).

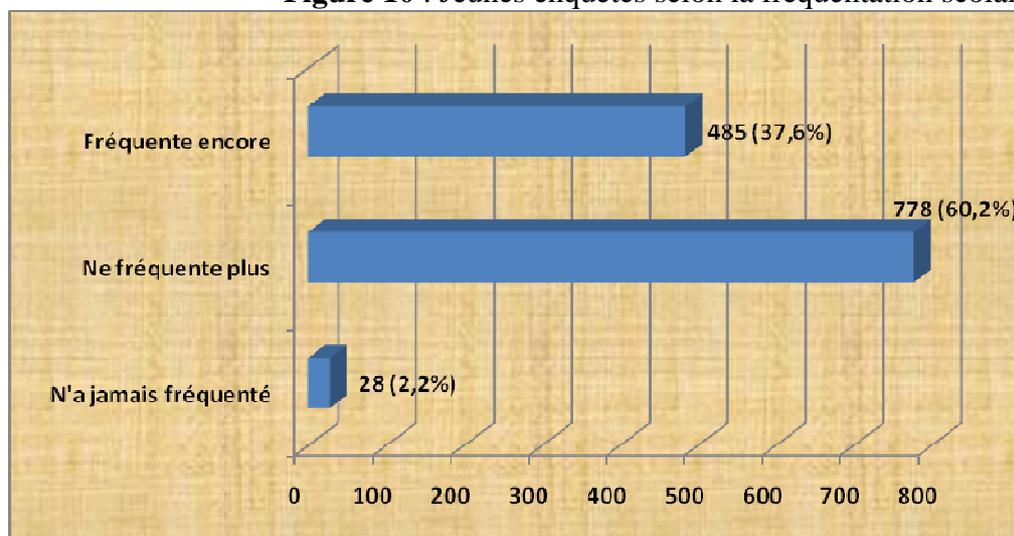
La scolarisation de la jeunesse gabonaise est analysée ici à travers les critères de la fréquentation scolaire, du moment et du niveau d'instruction.

2.8.1.1. Fréquentation scolaire des jeunes

La scolarité des jeunes est appréciée en fonction de trois situations précises: a) fréquente encore : 37, 6% des réponses ; b) ne fréquente plus : 60,2% des enquêtés, (cette dernière

catégorie renferme les chômeurs et ceux qui sont déjà en activité); c) n'a jamais fréquenté : soit 2,2% de jeunes.

Figure 10 : Jeunes enquêtés selon la fréquentation scolaire



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

Tableau 11 : Jeunes enquêtés selon la fréquentation scolaire

Province de résidence	d)-Fréquentation scolaire du moment			Total
	N'a jamais	Ne fréquente	Fréquente	
DIASPORA	0	0	4	4
ESTUAIRE	3	199	129	331
HAUT-OGOUE	3	149	83	235
MOYEN-OGOUE	3	56	23	82
NGOUNIE	12	112	63	187
NYANGA	1	65	25	91
OGOUE LOLO	0	51	37	88
OGOUE-IVINDO	5	59	32	96
OGOUE-MARITIME	0	50	20	70
WOLEU-NTEM	1	37	69	107
Total	28	778	485	1291

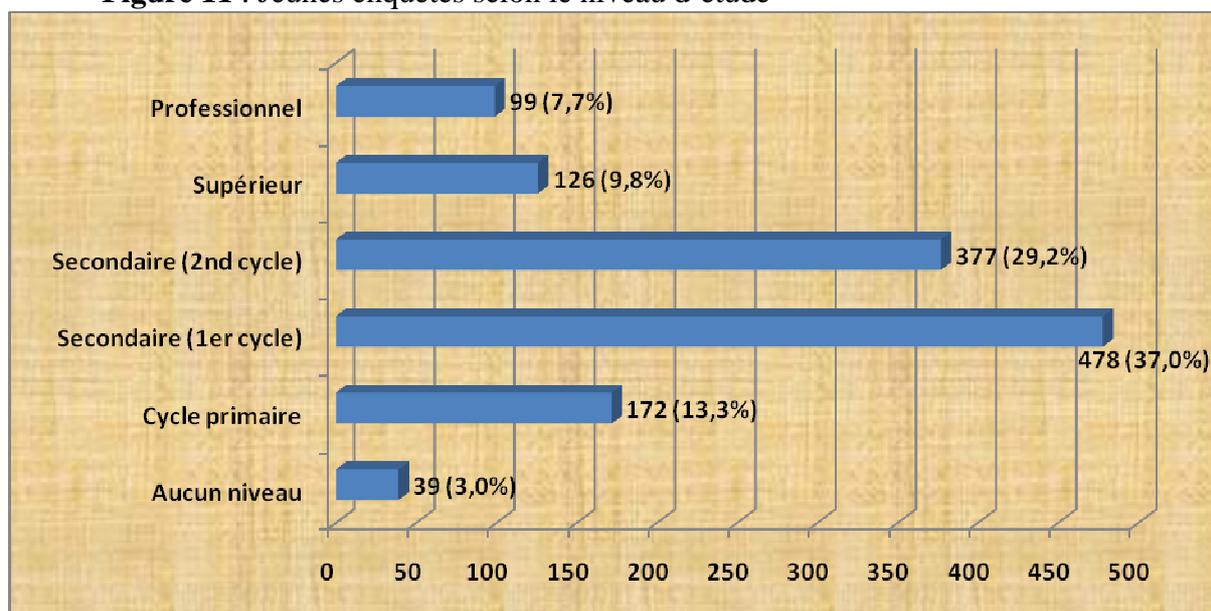
Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

2.8.1.2. Niveau d'étude des jeunes

Le niveau d'étude correspond à la dernière classe suivie avec succès. Dans l'ensemble, près de 66,3% des jeunes ont atteint le cycle secondaire, dont 37% le premier cycle secondaire et 29,2% le second cycle secondaire ; 13,3% ont le niveau du primaire ; 9,8% ont fait le supérieur et 7,7% ont un niveau professionnel. Seuls 3,0% des jeunes n'ont pas de niveau.

Notons que la participation à l'éducation est effective pour la majorité des personnes enquêtées.

Figure 11 : Jeunes enquêtés selon le niveau d'étude



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

Tableau 12 : Jeunes enquêtés selon le niveau d'étude

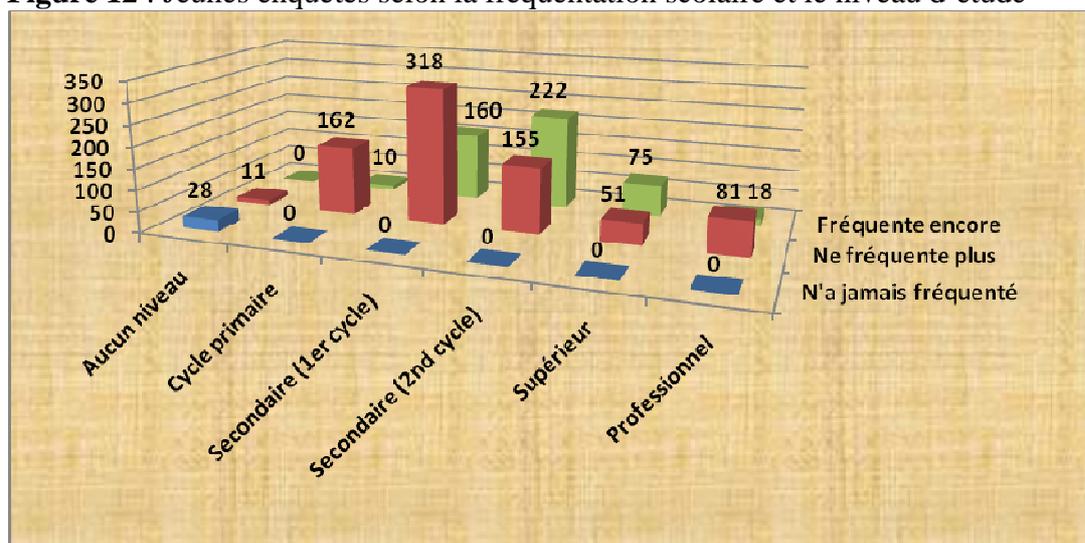
PROVINCE	e)-Niveau d'études du jeune						Total
	Aucun niveau	Cycle primaire	Secondaire (1er cycle)	Secondaire (2nd cycle)	Supérieur	Professionnel	
DIASPORA	0	0	0	0	3	1	4
ESTUAIRE	4	32	106	107	59	23	331
HAUT-OGOUE	10	35	93	75	11	11	235
MOYEN-OGOUE	3	10	30	22	5	12	82
NGOUNIE	13	34	75	49	7	9	187
NYANGA	1	16	46	17	1	10	91
OGOUE-LOLO	1	13	33	26	5	10	88
OGOUE-IVINDO	5	14	45	15	9	8	96
OGOUE-MARITIME	1	14	24	19	7	5	70
WOLEU-NTEM	1	4	26	47	19	10	107
Total	39	172	478	377	126	99	1291

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

2.8.1.3. Fréquentation et niveau d'étude des jeunes

Les données présentées ici mettent en relation le niveau d'étude et la fréquentation scolaire du moment. La lecture de la figure 12 et du tableau 13, fait ressortir ce qui suit : parmi ceux qui déclarent n'avoir aucun niveau d'études, 3 jeunes sur 4 enquêtés n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire.

Figure 12 : Jeunes enquêtés selon la fréquentation scolaire et le niveau d'étude



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011

Tableau 13 : Jeunes enquêtés selon le niveau d'instruction

e)-Niveau d'études du jeune	d)-Fréquentation scolaire du moment			Total
	N'a jamais fréquenté	Ne fréquente plus	Fréquente encore	
Aucun niveau	28	11	0	39
Cycle primaire	0	162	10	172
Secondaire (1er cycle)	0	318	160	478
Secondaire (2nd cycle)	0	155	222	377
Supérieur	0	51	75	126
Professionnel	0	81	18	99
Total	28	778	485	1291

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

2.8.1.4. Analyse

Le secteur éducatif apparaît caractérisé :

- au niveau pré scolaire, par un faible développement des structures d'accueil publiques, mais compensé par une forte présence du secteur privé;

- au niveau primaire, par une performance globalement satisfaisante, en termes d'universalisation de l'éducation de base, mais avec une efficacité interne qui demeure faible;
- au secondaire, par des taux de scolarisation bas, avec des disparités entre régions, un niveau d'efficacité interne en dessous des attentes, et un faible taux d'accès au supérieur;
- au niveau de la formation professionnelle, par des effectifs très faibles des formations hétérogènes et inégales;
- au niveau supérieur, par la faiblesse des effectifs et des rendements aussi hétérogènes qu'insuffisants.

2.8.1.4.1. Enseignement pré-scolaire

Placé sous la double tutelle de ministère de l'Education nationale et du ministère des Affaires sociales, l'enseignement pré-primaire, accueille les enfants jusqu'à l'âge de 5 ans.

Au seuil des années 2000, le secteur affichait encore un déficit important, notamment dans l'éducation publique. A la rentrée scolaire 1998-1999, sur 28570 enfants inscrits au CP1 (Cours Préparatoire 1^{ère} année), seulement 20% avaient bénéficié des programmes de protection et d'éveil de la petite enfance et la quasi-totalité d'entre eux résident en milieu urbain. Le bilan établi dans le cadre de la revue du Programme éducation pour tous (EPT) montrait un très faible taux de scolarisation pour les enfants de cinq ans, avec un seuil inférieur à 12%.

Tableau 14 : Evolution du pré primaire public MEN 1999 à 2003¹

Rendement	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectif garçons	Effectif filles	Effectif total	Nombre d'enseignants
1999²-2000	14	27	520	513	1033	22
2000-2001	48	77	813	838	1651	75
2001-2002	65	126	1671	1719	3390	123
2002-2003	82	144	2221	2213	4434	196
2003-2004		372				258

Source : Ministère de l'Education nationale, Direction de l'Enseignement pré-primaire, 2004

Aujourd'hui, 161 établissements sur les 738 écoles primaires publiques, comptent un cycle pré primaire.

Tous secteurs confondus, on observe néanmoins une progression rapide tirée par l'enseignement privé. Ainsi, entre 1990 et 1999, le taux brut de fréquentation est passé de 5,6% (1990) à 41,4% (1999).

Deux observations s'imposent ici :

1) l'emprise des promoteurs privés qui exercent un quasi-monopole à cet égard : A titre d'exemple, en 2003, les établissements privés comptent 93% d'élèves inscrits, contre 7%³ pour les établissements sous tutelle des deux ministères.

2) la concentration urbaine des structures de formation ; en milieu rural, la formation préscolaire est à l'état embryonnaire. Une telle inégalité, dans la répartition spatiale, interpelle les pouvoirs publics ; car en termes pré-acquis, ce sous-secteur a une incidence forte sur le devenir scolaire de l'élève au primaire. L'Etat se trouve ainsi devant l'urgence de généraliser ce sous-secteur stratégique.

¹ Ces données ne prennent pas en compte les établissements pré-primaires privés.

² L'année 1999 correspond au démarrage du projet de développement des classes pré-primaires

³ Source : Ministère de l'Education nationale et Ministère des Affaires sociales

Au total, la situation de l'enseignement préscolaire cumule un double déficit :

1. quantitatif, faute d'infrastructures et de ressources humaines ;
2. qualitatif, compte tenu que l'éducation préscolaire et l'éveil de la petite enfance sont restés, en dehors du secteur privé (95% des centres pré scolaires), à l'état de balbutiement.

La promulgation de la Loi n°10/84 portant définition et organisation générale de l'éducation préscolaire, est une réponse au caractère sensible de la situation qui prévaut dans l'enseignement depuis l'année 2000. Or, en dépit de cette mesure juridique, force est de constater que la proportion des enfants de 4 à 5 ans qui ont accès à l'enseignement pré-primaire demeure encore très faible, particulièrement dans les zones rurales. (...). Par ailleurs, la population scolarisée est très inégalement distribuée : à titre d'exemple, la capitale Libreville continue d'abriter près de la moitié des effectifs. En outre, en 2006-2007, on dénombrait 237 structures du préscolaire avec 9.538 enfants encadrés par 595 enseignants⁴.

2.8.1.4.2. Enseignement primaire

Il existe deux types d'écoles primaires : les écoles à cycle complet, qui comportent cinq niveaux d'étude et les écoles à cycle incomplet qui n'offrent pas tous les niveaux. La majorité des écoles (73%) fonctionnent à cycle complet. Par ailleurs, sur les 1.396 écoles enregistrées en 2004-2005, 894 écoles sont en milieu rural, soit 64% de l'ensemble.

L'enseignement primaire présente un bilan contrasté, les performances étant de plus en plus préoccupantes d'une décennie à l'autre.

Tableau 15 : Niveau d'instruction de la population gabonaise âgée de 6 ans et plus

	Aucun	Primaire	Collège	Lycée	Supérieur	ND	Total
Femmes	17,70	48,10	24,40	6,60	2,30	0,90	100,00
Hommes	12,00	44,20	24,70	11,10	6,10	1,90	100,00
Total	14,85	46,15	24,55	8,85	4,20	1,40	100,00

Source : Rapport Ginestié,

⁴ Données mondiales de l'Education, Volume 7, 2010/2011, p. 11.

L'acquis le plus palpable des progrès réalisés, concerne la scolarisation générale. En effet, un regard rétrospectif montre, à la fin des années 90 qu'une grande composante (84%) de la population gabonaise était instruite. Cependant cette évolution reste marquée par une différence selon le genre, au fur et à mesure qu'on passe aux niveaux de formation supérieurs. Ainsi, moins de 7% de filles ont atteint le lycée et le taux de celles qui accèdent au niveau supérieur est encore plus faible, soit moins de 3%.

Sur le plan quantitatif, la couverture scolaire de l'ensemble du territoire est assurée. Alors que le pays enregistrerait déjà un taux net de scolarisation de 90% en 1965, cette tendance s'est maintenue, plaçant le Gabon aux premiers rangs en Afrique. Aujourd'hui, les taux de scolarisation bruts, supérieurs à 100%, touchent, sans discrimination de genre, filles et garçons. On ne note pas d'écart géographique significatif, les différentes régions enregistrant, en effet, un taux de scolarisation supérieur à 90%.

Tableau 16 : Taux de scolarisation primaire en 2005

	Taux brut de scolarisation (TBS)	Taux net de scolarisation (TNS)
Sexe		
Garçons	139,08	91,90
Filles	140,58	92,99
Région		
Libreville	130,82	91,25
Port Gentil	134,55	93,02
Nord	153,93	92,72
Sud	149,80	94,82
Est	149,26	93,54
Ouest sauf Libreville et Port Gentil	138,14	92,08
Lieu de résidence		
Libreville	130,82	91,25
Autres centres urbains	142,31	92,94
Rural	152,24	93,72
National	139,82	92,44

Source: Données de l'Enquête Gabonaise sur l'Evaluation de la Pauvreté (EGEP) tirées des travaux du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR).

L'analyse qualitative met en relief la faiblesse des rendements, comme un des aspects les plus préoccupants du système scolaire primaire.

Les taux de redoublement (voir tableau 17) et d'abandon sont les indicateurs les plus parlants. Même s'il est vrai que le pourcentage de redoublement est légèrement en recul depuis une dizaine d'années dans l'ensemble du primaire, il n'en demeure pas moins qu'il reste encore élevé. De 39,74% en 1988-1989, il passe à 38,91 en 1994-1995, à 34,85% en 1995-1996 et 34,48% en 1996-1997.

Tableau 17 : Taux de redoublements à l'école primaire

Année d'étude		1988-1989	1994-1995	1995-1996	1996-1997
CP1	Garçons	43,52	50,62	45,04	45,27
	Filles	42,57	48,64	43,36	43,87
	Ensemble	43,05	49,66	44,22	44,59
CP2	Garçons	31,16	40,46	32,85	33,69
	Filles	29,68	35,01	32,50	31,46
	Ensemble	30,42	37,76	32,18	32,6
CE1	Garçons	31,82	41,32	37,41	37,45
	Filles	32,32	38,32	36,02	35,15
	Ensemble	32,27	39,83	36,72	36,31
CE2	Garçons	21,15	28,14	25,99	25,25
	Filles	21,98	27,61	25,59	25,47
	Ensemble	21,56	27,87	25,78	25,36
CM1	Garçons	22,41	30,46	28,34	28,33
	Filles	22,08	28,94	28,41	27,78
	Ensemble	22,24	29,69	28,38	28,05
CM2	Garçons	20,57	33,92	30,32	27,34
	Filles	19,13	33,91	28,83	27,32
	Ensemble	19,13	33,92	29,57	27,33
TOTAL	Garçons	41,15	40,19	35,53	35,18
	Filles	38,26	33,61	34,19	33,77
	Ensemble	39,74	38,91	34,87	34,48

Source : UNESCO, reprises par le Rapport Ginestié.

Le redoublement touche près d'un enfant sur deux au CP1 (1ère année depuis la dernière réforme) ; un enfant sur trois a redoublé au moins une fois dans sa scolarité à l'école primaire.

Entre 1998 et 2002, le taux d'échec est d'environ 35%. Ce taux d'échec considérable ressort d'ailleurs clairement, lorsqu'on considère le nombre d'enfants qui arrivent au terme de leur cycle au primaire. Pour exemple, en 2002, sur 1000 élèves inscrits au CP1, seuls environ 115 atteignent le CM2, soit un taux de 11,5%.

La déperdition scolaire apparaît largement au dessus du seuil acceptable, avec des taux d'abandon de 3,5% en 1994 et de 6% en 2001. Le taux net de fréquentation au primaire était de 92,4% en 2005, alors que les taux de redoublement, fort considérables, sont d'environ 35%. Dans ces conditions, la majorité des effectifs des classes de deuxième et troisième cycle du primaire sont des redoublants. Ils sont environ de 50% en première année au primaire, 30% pour la seconde année⁵.

Le taux net de scolarisation se situe à 94,7% en 2010, sans discrimination de sexe. Selon les statistiques de l'année 2008, le taux de scolarisation laisse entrevoir des disparités entre provinces. La Ngounié et l'Estuaire présentent des taux plus faibles, avec respectivement 72,8% et 74,7%, alors que les plus forts taux se trouvent dans l'Ogooué - Lolo 97,1% et l'Ogooué - Maritime avec 92,5%⁶.

Au terme du cycle primaire, le concours d'entrée en classe de sixième est depuis des années, un goulot d'étranglement très sélectif qui s'ajoute à la spirale de l'exclusion (scolaire et sociale). Les résultats à l'examen du Certificat d'études primaires (CEP), donnent une autre illustration de la faiblesse des rendements au primaire.

Tableau 18: Taux de réussite au CEP

Années	Total présenté	Total admis	%
1996	18 720	8 592	45,90%
1997	18 742	8 420	44,93%
1998	18 764	8 252	43,98%
1999	27 028	8 336	30,84%

En définitive, malgré de très gros efforts effectués depuis une dizaine d'années, le système d'éducation primaire ne permet pas d'alimenter l'enseignement secondaire dans des conditions favorables : les élèves sortent de l'école primaire avec un niveau scolaire plutôt faible en ce qui concerne les compétences fondamentales (lire, écrire, compter), mais surtout en ayant accumulé, pour la plupart, des retards scolaires.

⁵ Données mondiales de l'Education, Volume 7, République du Gabon, 2010-2011, p. 12.

⁶ *Idem*.

2.8.1.4.3. Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire se répartit en enseignement secondaire général et enseignement technique et professionnel.

L'enseignement secondaire général renferme des effectifs pléthoriques avec des ratios de 120 élèves par classe. Cette situation s'explique, d'une part, par une forte demande d'éducation disproportionnée par rapport au rythme des constructions nouvelles (69 établissements en 2007 pour scolariser 96.058 élèves), et d'autre part, par la congestion d'un système qui n'évacue pas suffisamment ses cohortes. On constate également un déficit important en personnel enseignant, surtout dans les matières scientifiques (159 en mathématiques, 68 en sciences physiques et 61 en sciences de la vie et de la terre pendant l'année scolaire 2007-2008). Parmi les 200 enseignants de la promotion de juillet 2007, sortie de l'Ecole normale supérieure, on dénombre seulement 20 nouveaux professeurs de mathématiques dont deux avec le profil/lycée pour couvrir le déficit national⁷.

L'enseignement secondaire est tributaire des rendements de l'éducation primaire, dont elle ne reçoit qu'environ deux tiers des enfants⁸. Partant, l'offre globale dans l'enseignement secondaire reste encore insuffisante et peu diversifiée : l'entrée au secondaire se fait à travers une filière unique, ne conduisant qu'à quelques débouchés vers la filière professionnelle, du reste très limités.

⁷ Données mondiales de l'Education, Volume 7, République du Gabon, 2010-2011, p. 13.

⁸ Risler, Rapport, Novembre, 2003 p.2.

Tableau 19 : Taux de scolarisation au secondaire, 2005

	Taux brut de scolarisation (TBS)	Taux net de scolarisation (TNS)
Région		
Libreville	90.36	58.58
Port Gentil	82.59	57.26
Nord	72.30	46.74
Sud	68.02	44.45
Est	72.07	45.47
Ouest sauf Lbv. et POG	79.74	52.07
Lieu de résidence		
Libreville	90.36	58.58
Autres Urbains	86.54	56.27
Rural	42.81	28.27
National	80.98	52.66

Source : Données de l'EGEP, 2005.

La couverture géographique est inégale; les taux d'accès au secondaire varient fortement entre milieu rural (28%) et milieu urbain (56%), et, au plan régional, le Sud a le taux de scolarisation le plus bas (44%) et Libreville le taux le plus élevé (59%).

Comme le primaire, le secondaire se caractérise aussi par la faiblesse des rendements : de l'ordre de 31,4%, les taux de redoublement s'accroissent de la 6^{ème}, avec 29,8 %, à la 3^{ème}, avec 37,5%⁹. Le taux de déperdition moyen était estimé à 24%, dans le document du Plan National EPT de 2002.

Tableau 20 : Taux de réussite au BEPC

Années	Total présenté	Total admis	%
1996	9 097	3 762	41,35%
1997	9 113	3 956	43,41%
1998	9 129	4 139	45,34%
1999	12 061	5 471	45,36%

⁹Risler , Rapport, Mai, 2003, p.5.

Les résultats au BEPC confirment la prégnance de l'échec : environ un élève sur trois d'une même classe d'âge se présente à l'examen du BEPC ; compte tenu du taux de réussite (moins d'un élève sur deux), c'est donc environ un élève sur six qui satisfait aux exigences de cet examen. Dans le système gabonais, normalement, un élève atteint ce niveau à l'âge de 15 ans et le BEPC devrait sanctionner la fin de l'école obligatoire. Dans les faits, la grande majorité des enfants sont déjà dans d'autres voies et cumulent les échecs depuis l'école primaire (cf tableau n°10).

Depuis 2008, avec la multiplication des centres d'examen, on peut obtenir des résultats du BEPC par province. Cela permet d'avoir des données sur le taux de réussite par zone géographique. A la lumière du tableau n° 21, on constate une progression significative de résultats.

Tableau 21 : Les résultats du BEPC par province

PROVINCE	2010			2011			2012		
	INSCRITS	ADMIS	%	INSCRITS	ADMIS	%	INSCRITS	ADMIS	%
ESTUAIRE	19365	6984	36.07	21250	8486	39.93	19257	9452	49.08
HAUT-OGOOUE	2846	1108	38.93	3022	953	31.54	3012	1937	64.31
MOYEN-OGOOUE	1243	514	41.35	1217	412	33.85	1229	691	56.22
NGOUNIE	1865	853	45.74	2071	738	35.63	2067	1377	66.62
NYANGA	947	367	38.75	915	433	47.32	865	479	55.38
OGOOUE-IVINDO	891	401	45.01	1040	255	24.52	1118	450	40.25
OGOOUE-LOLO	1166	511	43.83	1069	334	31.24	1251	797	63.71
OGOOUE-MARITIME	2302	1078	46.83	2562	975	38.06	2906	1667	57.36
WOLEU-NTEM	2309	975	42.23	2499	972	38.90	2705	2011	74.34

Source : Ministère de l'Education Nationale, Direction Générale des Examens et Concours, Octobre 2012

Les résultats du baccalauréat démontrent que les tendances observées depuis le primaire ne s'inversent pas.

Tableau 22 : Taux de réussite au baccalauréat (toutes séries et options confondues)

Années	Inscrits	Admis	Taux de réussite	Évolution par rapport à l'année précédente
1994	4 658	1 380	29,63%	
1995	5 215	1 961	37,60%	42,10%
1996	7 338	2 390	32,57%	21,88%
1997	7 145	2 474	34,63%	3,51%
1998	7 671	2 966	38,67%	19,89%
1999	8 235	2 922	35,48%	-1,48%
2000	8 818	3 253	36,89%	11,33%
2001	9 552	3 500	36,64%	7,59%
2002	10 767	4 114	38,21%	17,54%
2003	11 719	4 729	40,35%	14,95%
Moyenne / an	8 112	2 969	36,60%	15,29%

Ce tableau permet de confirmer les tendances observées depuis le cycle primaire, au regard de l'érosion du nombre de candidats et de la faiblesse du taux de réussite.

L'érosion du nombre de candidats au baccalauréat, malgré une constance numérique apparente (en moyenne de 11,06% par an) fait ressortir la déperdition au niveau d'une cohorte d'élèves : deux tiers, voire la moitié (si l'on ne tient pas compte des candidats libres) de ceux qui passent le BEPC, se présentent au baccalauréat.

Les réussites au baccalauréat qui ne parviennent pas à passer la barre de 50%, oscillant entre moins de 30% (1994) et 40%(2003), pour un taux annuel moyen autour de 37%. Au-delà de la constance apparente des résultats, un examen détaillé ne peut occulter la constance de rendements insatisfaisants. En réalité, en moyenne, sur ces dix années, ce n'est qu'un élève d'une même classe d'âge sur trois qui arrive au niveau du baccalauréat, c'est-à-dire à la fin des études secondaires et ce n'est qu'un élève sur huit qui obtient cet examen. Et il faudrait également relever que les effectifs des inscrits sont gonflés par les recalés des précédentes sessions.

On note cependant une certaine amélioration depuis la fin des années 2000, comme l'atteste le tableau 23 sur les résultats du baccalauréat par province.

Tableau n°23 : Résultats du Baccalauréat par province

PROVINCE	2010			2011			2012		
	INSCRITS	ADMIS	%	INSCRITS	ADMIS	%	INSCRITS	ADMIS	%
ESTUAIRE	12754	4629	36.29	11706	5682	48.54	11619	5767	49.63
HAUT-OGOOUE	1202	402	33.44	1352	773	57.17	1359	760	55.92
MOYEN-OGOOUE	622	95	15.27	572	325	56.82	515	330	64.08
NGOUNIE	828	297	35.87	931	467	50.16	915	625	68.31
NYANGA	378	115	30.42	435	324	74.48	411	272	66.18
OGOOUE-IVINDO	284	107	37.68	471	222	47.13	540	311	57.59
OGOOUE-LOLO	394	135	34.26	345	168	48.70	420	305	72.62
OGOOUE-MARITIME	1108	389	35.11	1097	505	46.03	1163	601	51.68
WOLEU-NTEM	1379	529	38.36	1663	858	51.59	1600	830	51.88

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Direction Générale des Examens et Concours, Octobre 2012

2.8.1.4.4. Enseignement technique et professionnel

On relève une forte disparité entre les filières du secondaire : soit 92% d'effectifs dans l'enseignement général contre 8% dans l'enseignement technique et professionnel¹⁰. La formation professionnelle et technique, la moins bien lotie du système d'enseignement national, n'obtient pas de bons rendements. Elle souffre d'une désaffection que traduisent nettement les effectifs sans commune mesure avec ceux des autres enseignements : moins de 2400 élèves suivent une formation dans un lycée professionnel, alors qu'ils sont près de 5000 dans les filières technologiques quand on enregistre plus de 55 000 dans l'enseignement général long et près de 28 000 dans l'enseignement général court.

La désaffection est due à un certain nombre de facteurs :

- mauvaise image véhiculée dans l'opinion ;
- peu d'implication des opérateurs économiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions de formation et des stages académiques ou professionnels ;
- quasi-inexistence des filières de formation diversifiées ;
- absence de cadre réglementaire pour la formation en alternance et en apprentissage ;

¹⁰ Données mondiales de l'Éducation, Volume 7, République du Gabon, 2010-2011, pp. 13-14.

- faible capacité d'accueil des structures de formation professionnelle ;
- inefficacité du système d'orientation professionnelle des jeunes.

Cette situation impacte sur les résultats au Baccalauréat. A titre d'exemple, un élève sur quatre s'inscrivant à cet examen passe un baccalauréat technologique. Si l'on regarde avec attention ces données, on observe que la majorité des candidats s'inscrivent dans les filières tertiaires (2307 candidats sur les 2945, soit 78,34% ou près d'un candidat à un baccalauréat technologique sur quatre). Les filières industrielles ne concernent, au bout du compte, que 638 candidats, soit environ un candidat au baccalauréat (toutes séries confondues) sur dix-huit.

Les taux de réussite sont inférieurs à ceux des baccalauréats généraux ; ils représentent 25,48% des inscrits et seulement 23,91% des admis. La situation est tout aussi contrastée en ce qui concerne les filières Sciences et Techniques du Tertiaire (STT) et Sciences et Techniques Industrielle (STI). Le taux moyen de réussite pour les STT est de 41,83%, très proche de la moyenne nationale qui est, toutes séries confondues, de 43,52%. Ce chiffre n'est que de 37,30% pour les séries des filières STI.

2.8.1.4.5. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur a incontestablement évolué au moins au regard de l'accroissement du nombre d'étudiants, passé de 162 en 1971, à plus de 30.000 en 2011.

L'Université gabonaise s'est considérablement étoffée, passant d'une seule académie regroupant à peine trois établissements, à trois universités et cinq grandes Ecoles.

Les principaux traits caractéristiques de l'Enseignement supérieur indiquent une corrélation apparente avec les dysfonctionnements et la sélection par les échecs observés dans les premier et second degrés. On peut relever :

- âge élevé à l'entrée à l'université (95% ont plus de 21 ans) ;
- taux d'échec élevé en première année (entre 80 et 95%)¹¹ ;

¹¹ Annuaire Statistique Enseignement Sup. 2000-2001

- taux de redoublement élevé ayant deux corollaires¹² :
 - o allongement de la durée moyenne des études ;
 - o augmentation permanente des effectifs d'étudiants (redoublements et flux des nouveaux bacheliers) ;
- faiblesse des flux des Grandes Ecoles qui limite l'impact de la qualité des formations qui y sont dispensées ;
- quasi-inexistence de la formation continue ;
- absence des passerelles entre les formations ne permettent pas une orientation efficiente.

Le Gabon est l'un des pays en pointe qui investit beaucoup d'argent dans le secteur de l'éducation et de la formation. Ce qui atteste un taux de scolarisation qui avoisine les 90%. En dépit de ce taux élevé, de milliers de jeunes sortent du système scolaire sans diplôme et sans qualification. Face à l'ampleur de ce phénomène d'abandons scolaires, en formation initiale, il est urgent d'entreprendre une action visant à proposer une seconde chance d'accès à la qualification pour ces jeunes.

En se dotant d'un plan décennal pour le secteur Education, Formation et Recherche et d'une nouvelle Loi n° 21/2011 de février 2012 dans ce secteur, l'Etat tente d'apporter des solutions à ce problème.

2.8.2. Problème de l'emploi des jeunes

Le problème d'emploi est évoqué par les jeunes chômeurs (21,8%); les jeunes des associations des handicapés (10,5 %) et les jeunes entrepreneurs (10, 5%).

S'agissant de l'emploi en général, nous constatons, pour le déplorer, que le Gabon est passé d'une situation de plein emploi avec l'importation de la main-d'œuvre étrangère lors du boom pétrolier pour la réalisation des grands travaux, à une situation de chômage depuis les années 80.

¹² Les Grands choix de la politique scientifique et universitaire du Gabon 3-6 mars 1998... Rapport d'audit, V. Cordonnier, p.25 et sq.

Le marché national de l'emploi est caractérisé par la pénurie de qualification en main-d'œuvre locale qui se traduit par une forte présence de travailleurs étrangers (26% des actifs occupés), en même temps que sévit un fort taux de chômage des nationaux. Celui-ci touche principalement 30% des jeunes gens qui représentent 60% du total des chômeurs selon l'Enquête Gabonaise sur l'Evaluation de la Pauvreté (EGEP) de 2005. A la lumière de cette enquête, il ressort que les jeunes chômeurs sont :

- âgés de 20-29 ans (65,8% de l'ensemble des jeunes) ;
- de sexe masculin (55%) ;
- de formation inadaptée à l'emploi ;
- sans qualification professionnelle ;
- déscolarisés, analphabètes ou illettrés ;
- sans expérience professionnelle pour les primo demandeurs ;
- urbains.

Cette enquête sur l'évaluation de la pauvreté au Gabon est confortée par le rapport de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC) réalisé par le ministère du Travail et de l'Economie avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) en décembre 2011. Il s'agit d'une enquête, par sondage, réalisée auprès des ménages sur l'ensemble du territoire national. Elle a permis de recueillir des données sur la situation réelle de l'emploi et du chômage en vue d'aider le Gouvernement à formuler une politique plus cohérente et réaliste de promotion de l'emploi.

Les conclusions de cette étude révèlent que :

- les jeunes sont confrontés à un chômage structurel, caractérisé par l'inadéquation formation-emploi et l'insuffisance des ressources financières ;
- le cadre institutionnel d'élaboration des politiques économiques et sociales ne prend pas suffisamment en compte les problèmes relatifs à l'emploi des jeunes;
- l'absence de synergie des actions des différents départements ministériels en faveur des jeunes.

A cela s'ajoutent d'autres causes, telles que :

- le peu d'implication des opérateurs économiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions de formation et des stages académiques ou professionnels ;
- la quasi-inexistence des filières de formation diversifiées ;
- l'absence de cadre réglementaire pour la formation en alternance et en apprentissage ;
- la faible capacité d'accueil des structures de formation professionnelle ;
- l'insuffisance des ressources allouées aux structures chargées de la gestion des problèmes de l'emploi des jeunes ;
- l'insuffisance de mécanismes de prise en charge de certaines catégories de jeunes (analphabètes, handicapés, jeunes en difficultés scolaires, sociales, etc.) ;
- la non-valorisation des acquis de l'expérience ;
- la méconnaissance du marché du travail ;
- l'inefficacité du système d'orientation professionnelle des jeunes ;
- la non-prise en compte de l'employabilité des jeunes par le système éducatif et de formation (insuffisance de stages en milieu professionnel pendant la durée de la formation) ;
- la précarité des emplois offerts aux jeunes ;
- l'absence de cadre réglementaire concernant l'emploi et la formation des jeunes, etc.

L'amélioration de la conjoncture économique n'entraînera pas mécaniquement une réduction de ce type de chômage, mais en se dotant d'un plan décennal pour le secteur Education, Formation et Recherche et d'une nouvelle loi n° 21/2011 de février 2012 dans ce secteur, en organisant le Forum Formation-Emploi et les Etats Généraux des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat, l'Etat tente d'apporter des solutions à ce problème.

2.8.3. Problème de la pauvreté des jeunes

Le problème de pauvreté est soulevé par les jeunes élèves des lycées et collèges (15,4%) ; les mouvements de jeunesse et groupes religieux (11%); les filles-mères (10,4%) et les chômeurs (10,1%).

Ce phénomène, qui a fait l'objet d'une première étude réalisée en 1994 par la Banque Mondiale, fait ressortir les points suivants : 25% des personnes vivent avec moins de 29 000 Fcfa (environ 38 \$US) par personne et par mois ; 60% vivent avec moins de 64 000 Fcfa (environ 120 \$US) par personne et par mois ; 11% vivent avec moins de 20 000 Fcfa (environ 30 \$US) par personne et par mois soit 1 \$US par jour.

En 2003, l'Enquête de Perception de la Pauvreté (EPP) du PNUD confirme la réalité du phénomène de pauvreté à partir d'une étude nationale multidimensionnelle.

En 2005, l'Enquête Gabonaise sur l'Evaluation de la Pauvreté (EGEP) de la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE) et de la Banque mondiale révèle que le tiers de la population gabonaise vit en dessous du seuil de pauvreté (35 778 Fcfa par mois).

Face à cette paupérisation et à la dégradation accélérée du niveau de vie de la population, les actions de l'Etat sont multiformes. Citons, entre autres, la création des haltes-garderies dans les zones sous-intégrées du pays. Ces structures accueillent, temporairement et prioritairement, les enfants des filles-mères économiquement faibles, âgés de trois mois à cinq ans.

2.8.4. Problème de l'encadrement des jeunes

Le problème d'encadrement est répertorié par les jeunes sportifs (14, 5%) ; les filles-mères (13%) et les jeunes entrepreneurs (9,9%).

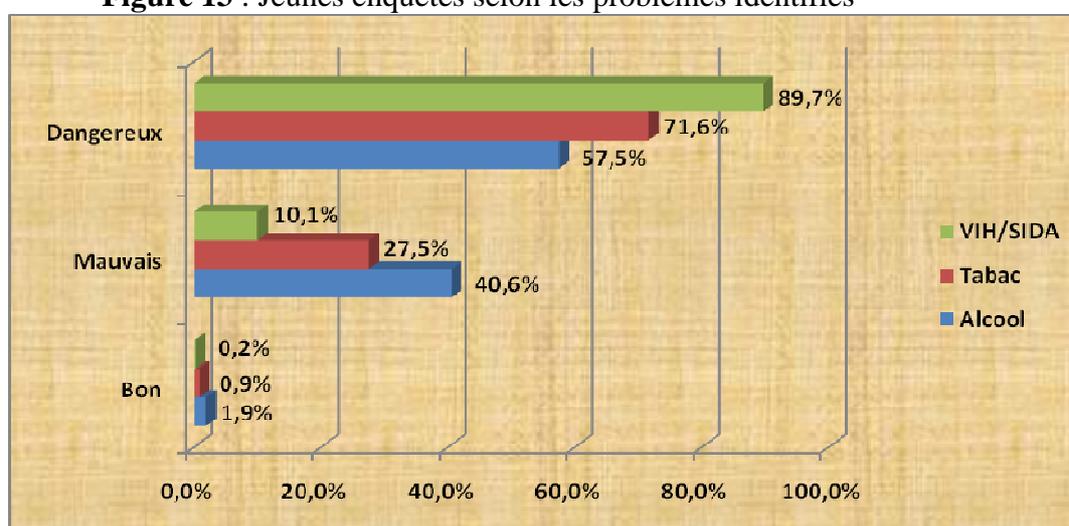
Ce problème est en interrelation avec les trois préoccupations identifiées prioritairement par les jeunes.

2.8.5. Problème de santé

Le problème de santé préoccupe les jeunes des lycées et collèges (15,6%); les jeunes chômeurs (13,3%); les jeunes des associations des handicapés (12%); les jeunes entrepreneurs (10,5%); les jeunes filles-mères (9,6%); les jeunes non scolarisés (9,6%), les jeunes des mouvements et groupes religieux (9,6%).

Parmi les principaux fléaux, les jeunes citent, par ordre d'importance, le VIH/SIDA (89,7%) ; le tabac (71,6%) et l'alcool (57,5%).

Figure 13 : Jeunes enquêtés selon les problèmes identifiés



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011

Tableau 24 : Opinion des jeunes sur les grands fléaux

Grands fléaux	p)-Comment jugez-vous l'alcool?			Total
	Bon	Mauvais	Dangereux	
Alcool	25 (1,9%)	524 (40,6%)	742 (57,5%)	1291
Tabac	11 (0,9%)	355 (27,5%)	925 (71,6%)	1291
VIH/SIDA	3 (0,2%)	130 (10,1%)	1158 (89,7%)	1291

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011

L'analyse du problème de santé appelle, pour une bonne compréhension du phénomène, de présenter brièvement le système sanitaire au Gabon.

Il se caractérise par une bonne couverture géographique du pays (cases de santé, dispensaires, centres médicaux, hôpitaux); ce qui constitue un facteur important d'accessibilité aux formations sanitaires. Malheureusement, l'offre de soins curatifs, préventifs et promotionnels de qualité reste limitée, les équipements et les infrastructures se caractérisant souvent par leur vétusté, l'absence de maintenance et la grande diversité des modèles et marques de matériel ne permettent pas d'assurer un suivi optimal des équipements. En outre, les médicaments sont peu disponibles, du fait d'une gestion peu rationnelle des stocks au niveau des structures publiques, du coût élevé des ordonnances, et de la faible utilisation du générique.

Malgré les nombreuses structures de formation publiques et privées, les ressources humaines dans le domaine de la santé sont encore insuffisantes sur le plan qualitatif et quantitatif. A ces insuffisances s'ajoute une inégale répartition des ressources humaines par régions sanitaires.

L'espérance de vie au Gabon est de 51,4 années pour les hommes et 53,8 années pour les femmes. La couverture vaccinale est faible (17%) selon l'Enquête Démographie et Santé du Gabon (EDSG, 2000).

La mortalité maternelle et infantile reste très élevée, avec 519 décès pour 100.000 naissances vivantes, supérieure à bon nombre de pays ayant un revenu par tête moins élevé que celui du Gabon. La faiblesse de l'offre de soins obstétricaux d'urgence et la mise en place partielle du planning familial sont des facteurs qui expliquent ces chiffres.

Le niveau de fécondité est bas comparé aux pays voisins, l'Indice synthétique de fécondité (ISF) ayant connu une baisse en 30 ans (5,3 enfants par femme en 1975 contre 4 enfants en 2005).

Les données de l'EDSG montrent que le risque de mourir durant le premier mois est supérieur à celui de mourir entre le premier et le douzième. Le taux de mortalité infantile est d'environ 60%, dont 57% dans la proportion des enfants de moins de 5 ans.

Les taux de mortalité infantile et infanto – juvénile sont meilleurs que ceux de la sous-région, mais d'importants efforts restent à faire pour baisser de manière sensible le nombre d'enfants qui continuent de mourir avant l'âge de 5 ans.

2.8.5.1. Santé sexuelle et reproductive des jeunes

La précocité des rapports sexuels des jeunes constitue un problème important de santé publique.

2.8.5.1.1. Grossesses précoces

L'EDSG montre qu'à 19 ans plus de la moitié des filles ont déjà prouvé leur fécondité. Cette vie sexuelle précoce expose les adolescentes et les jeunes aux IST et aux grossesses non désirées ayant pour conséquence des taux élevés de morbidité et de mortalité maternelle néonatale.

2.8.5.1.2. Fistules obstétricales

Les fistules obstétricales sont un problème de santé publique dont l'ampleur est prouvée par une enquête nationale¹³. Celle-ci atteste que les jeunes filles en général et les adolescentes en particulier sont plus vulnérables à cette pathologie à cause de leur bassin qui n'a pas fini de se développer.

2.8.5.1.3. Décès maternels

Au Gabon, la situation de la mère et de l'enfant reste préoccupante ; elle se traduit par un ratio de mortalité maternelle de 519 décès pour 100 000 naissances vivantes et une mortalité infantile de 61 pour 1000 (EDSG, 2000).

En effet, la précocité des rapports sexuels, les taux élevés de grossesses précoces et d'avortements clandestins estimés à 45% dans les tranches de 15-24 ans chez les filles de lycées et collèges¹⁴, combinés à l'insuffisance de prise en charge dans les structures de soins maternels et néonataux justifient le taux élevé de mortalité maternelle.

¹³ Ministère de la santé et UNFPA, *Rapport-Final de l'enquête nationale sur les fistules obstétricales dans les structures sanitaires du Gabon*, Op.cit., p.6

¹⁴ Ministère de la santé et UNFPA, *Rapport-Final de l'enquête nationale sur les fistules obstétricales dans les structures sanitaires du Gabon* (cite Enquête sur la maternité sans risques, 1995), 2010, p.8.

2.8.5.1.4. Prévalence contraceptive

La prévalence contraceptive par les méthodes modernes est de 14% ; ce qui est très insuffisant. Cela explique en partie le taux élevé d'avortements clandestins. Selon l'EDSG, 26 % de l'ensemble des femmes en âge de procréer sont des adolescentes ; elles contribuent pour 17 % à la fécondité totale des femmes dans la tranche d'âge 13-18 ans, 27 % des filles ont au moins un enfant et 6% sont enceintes. Ces données sont confortées par une étude menée en 2000 par l'Association des sages-femmes du Gabon qui a montré que sur 14325 grossesses, 27 % étaient précoces.

2.8.5.2. IST, VIH/SIDA

Le Gabon, avec un taux de séroprévalence du VIH de 5,2% en 2009 dont 4,2%¹⁵ concerne la tranche d'âge de 15 à 35 ans fait face à une épidémie de type généralisée, c'est-à-dire qui se propage dans toutes les couches de la population. A ce jour, le nombre de personnes vivant avec le VIH est estimé à 63 000, soit 5000 nouvelles infections/an et 2000 décès/an dus au VIH-Sida. Ainsi, accorder une importance à la lutte contre le VIH dans les politiques de développement reste avant tout un investissement indispensable, d'autant plus qu'elle participe au progrès dans les autres domaines, à savoir l'éducation, la pauvreté, la croissance économique, etc. Autrement dit, les insuffisances en matière de santé publique, en particulier en matière de lutte contre le Sida, sont des obstacles à tout processus de développement.

A la lecture de certains indicateurs contenus dans le troisième rapport national des OMD, septembre 2010, (pp 77-79), il ressort que le taux d'utilisation du préservatif lors des rapports sexuels à risque dans l'année, est de 70,6% en 2007 contre 27,4% en 2009.

La prévalence du VIH chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans en consultation prénatale, reflète l'incidence du VIH dans la population générale (en progression de 3,6% en 2007 à 4,8% en 2009), et la tendance risque d'être difficile à inverser d'ici 2015.

Les causes des IST et du VIH/SIDA chez les jeunes sont :

- précocité des rapports sexuels non protégés ;
- faible utilisation des moyens de contraception : 70 % des jeunes scolarisés n'utilisent pas de préservatifs (enquête CAP 2003 PNLS) ;

¹⁵ Rapport UNGASS 2010.

- poids de la culture : au Gabon, dans certains groupes sociaux, le fait que la jeune fille soit enceinte constitue un atout pour le mariage, parce qu'elle aurait déjà prouvé sa fertilité ;
- manque d'informations : faute d'éducation sexuelle et de service de planification familiale, les amis et la rue constituent les principales sources d'informations et d'éducation pour les jeunes.

Pour faire face à l'ampleur de l'épidémie du SIDA, le gouvernement a fait de la lutte contre l'épidémie du VIH/SIDA, une urgence qui nécessite des réponses structurées ; d'où la mise en place du Conseil national de lutte contre le SIDA et les IST (CNLS-IST), lequel constitue l'organe central de concertation et d'orientation.

2.8.5.3. Problème des drogues

La problématique liée à la consommation de drogues est devenue de plus en plus persistante au Gabon. Les drogues licites (café, cigarette, boissons alcoolisées) nuisent à la santé par l'abus de consommation, tandis que les drogues illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, etc...) gangrènent l'économie nationale et détruisent la jeunesse. Ce phénomène, à la base de toutes les formes de criminalités, de la prostitution, du proxénétisme et du blanchiment d'argent, est devenu avilissant pour la jeunesse et constitue un frein pour le développement de notre pays¹⁶.

Au Gabon, le nombre de consommateurs de drogues et d'alcool a doublé au cours des dernières années. Parmi les groupes les plus touchés, se trouvent les jeunes de 18 à 25 ans encore en formation. Ce qui constitue un sujet de préoccupation majeure pour les pouvoirs publics.

En effet, la consommation de cannabis reste élevée et l'usage de la cocaïne et d'héroïne et de surconsommation d'alcool chez les jeunes prend de l'ampleur depuis ces dernières années. Il est donc nécessaire d'informer sur l'alcool et les drogues et les risques associés à leur consommation, en mettant à la disposition du grand public une information complète sur l'ensemble des produits et en développant des messages cohérents à même de

¹⁶ Source : Office central de lutte anti drogue (OCLAD) Gabon

mieux faire comprendre la légitimité de la politique conduite par les pouvoirs publics. La consommation de cannabis, de cocaïne ou de crack présente des risques sanitaires souvent ignorés par de jeunes consommateurs, notamment cardiaques et psychiatriques.

L'évolution des modalités de consommation de boissons alcoolisées par les jeunes suscite des motifs d'inquiétude sur le plan sanitaire, réglementaire, social et scolaire. Certaines pratiques comme l'usage d'alcool, le plus souvent en groupe et dans un contexte festif, incitent les jeunes à adopter des conduites dangereuses pour eux et pour les autres.

Dans de nombreuses villes du Gabon, la jeunesse en difficulté, vivant dans les quartiers sous-intégrés, est confrontée aux situations à risques que font courir l'usage de drogues, de médicaments, d'alcool et le trafic souvent associé. Autant de maux à l'origine de la délinquance juvénile.

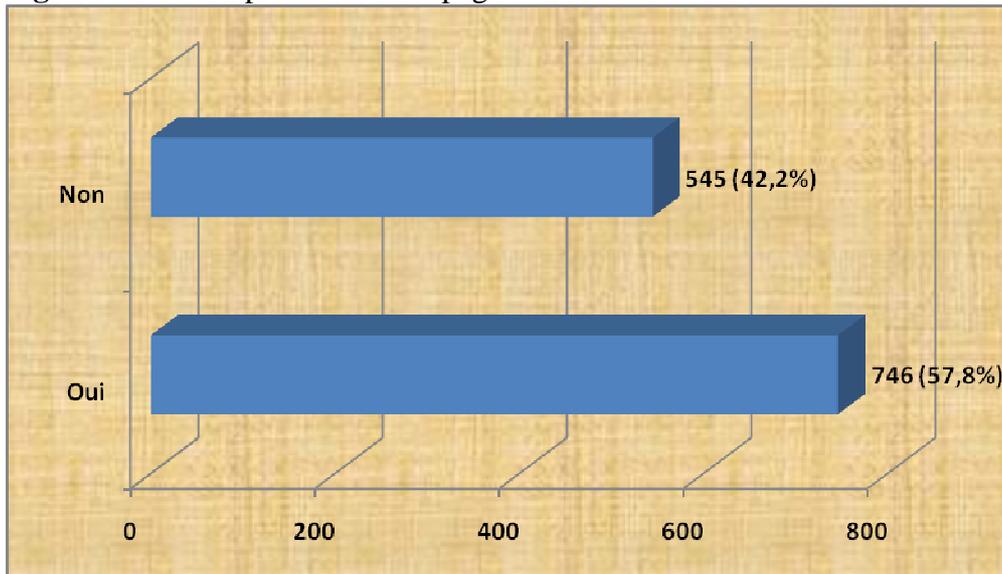
On note également que la réglementation en matière de drogues et d'alcool n'est pas rigoureuse dans et autour des établissements scolaires. En effet, les personnels de direction et les enseignants ne disposent pas toujours d'outils et de ressources adaptées pour mettre en œuvre une politique de prévention des conduites addictives. Cela est d'autant plus vrai que les produits et les modes de consommation d'alcool et de drogues évoluent et que la consommation de cannabis concerne des publics de plus en plus jeunes.

Le réseau internet constitue un vecteur potentiel de trafic de précurseurs chimiques de drogues, de produits stupéfiants, de psychotropes, de tabac et d'alcool ou de blanchiment d'argent sale. De nombreux sites internet, étrangers aussi bien que nationaux, font la promotion de l'usage de drogues, vendent du matériel destiné à la culture de cannabis, des graines de cannabis, des plantes hallucinogènes ou des produits présentés comme ayant des propriétés stupéfiantes.

2.8.6. Participation des jeunes aux campagnes de sensibilisation

Sur les 1291 jeunes enquêtés, près de 57,8% ont participé aux campagnes de sensibilisation, contre 42,2%. Malgré cette forte abstention, on note un taux de participation à la hausse ; ce qui permet de déduire de l'existence d'une certaine prise de conscience de la jeunesse par rapport aux risques que représentent ces fléaux pour sa santé.

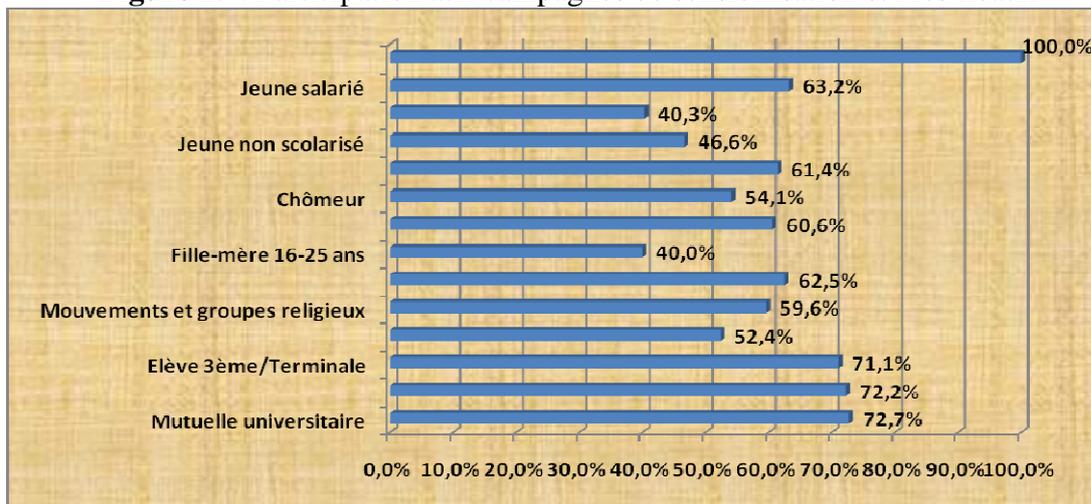
Figure 14 : Participation aux campagnes de sensibilisation sur les fléaux



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011

La jeunesse est de plus en plus sensible aux fléaux, comme il ressort de sa forte participation aux campagnes de sensibilisation organisées sur l'ensemble du territoire, toutes catégories confondues. Cette mobilisation se répartit comme suit : 72,7% pour les mutuelles universitaires ; 72,2% pour les jeunes des associations scolaires ; 71,1% pour les élèves des lycées et collèges.

Figure 15 : Participation aux campagnes de sensibilisation sur les fléaux



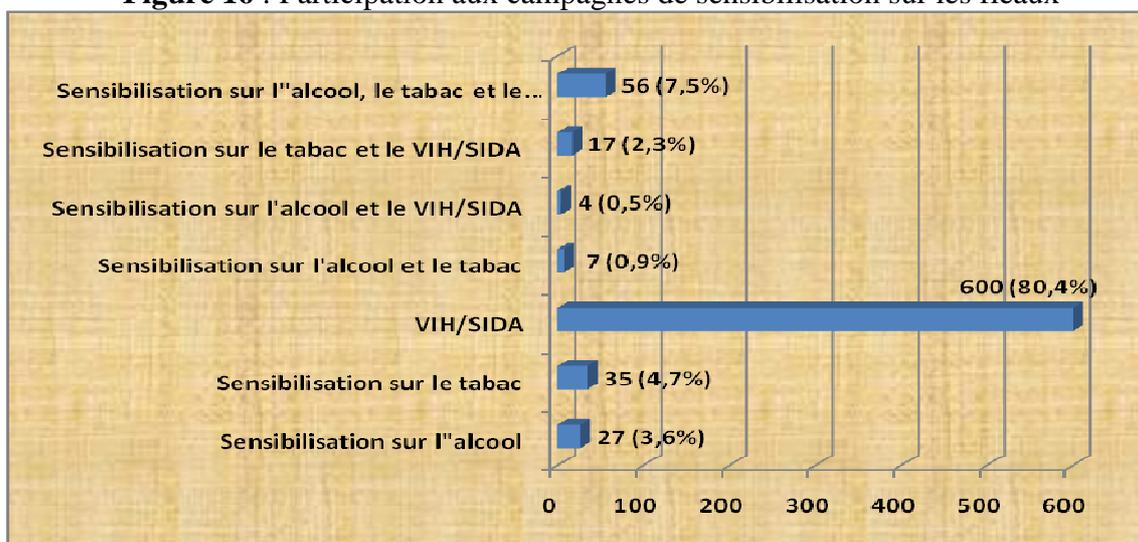
Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011

Les campagnes de sensibilisation relatives au VIH/SIDA, connaissent une forte mobilisation, avec la participation de plus de 80% des jeunes.

Cette participation est plus faible s'agissant des autres campagnes, soit : 4,7% pour le tabac, 3,6% pour l'alcool. En outre, lorsque ces campagnes portent sur deux ou trois thèmes à la fois, le taux de participation n'augmente pas sensiblement, soit :

- 7,5% de mobilisation pour l'alcool, le tabac et le VIH/SIDA ;
- 2,3% pour le tabac et le VIH/SIDA ;
- 0,9% pour l'alcool et le tabac ;
- 0,5% pour l'alcool et le VIH/SIDA.

Figure 16 : Participation aux campagnes de sensibilisation sur les fléaux



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011

Au regard des résultats de l'enquête, il ressort une bonne couverture des provinces par rapport aux campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA. Par ailleurs, on note un taux élevé de participation, par province, des jeunes à ces campagnes: Estuaire (80,9%) ; Haut-Ogooué (74,1%) ; Moyen-Ogooué (67,4%) ; Ngounié (91,8%) ; Nyanga (82,2%) ; Ogooué-Lolo (77,9%) ; Ogooué-Maritime (82,8%) ; Woleu-Ntem (77,4%).

2.9. Sports, culture et loisirs

«*Mens sana in corpore sanum*». La pratique sportive régulière ainsi qu'un accès facilité à des espace-temps de loisirs garantissent un développement du bien-être global du jeune gabonais, son épanouissement ainsi que son insertion dans un réseau de pairs avec lesquels il développe non seulement une approche saine de la compétition, mais un lieu où il

apprend les règles élémentaires de l'esprit d'équipe, de la solidarité et de la conduite sociale en général.

Connaître et comprendre sa culture d'origine et toutes les expressions artistiques, littéraires ou scientifiques qui s'en inspirent ou en découlent, constitue également pour le jeune un renforcement de son identité et une garantie de transmission des valeurs intergénérationnelles.

Selon une enquête nationale, le jeune gabonais, âgé d'entre 16 et 35 ans, déclare majoritairement aimer la lecture (36,3%), le sport (31,3%) et la musique (16,1%).

2.9.1. Sports

La pratique du sport est fonction, au Gabon, de l'origine sociale des jeunes. Ce phénomène est renforcé par la concurrence d'autres activités et le manque d'intérêt des jeunes. Aussi constate-on que les jeunes issus des milieux aisés pratiquent le sport plus que ceux issus des milieux défavorisés.

Au-delà de l'origine sociale, certains éléments constituent de véritables freins à la pratique sportive chez les jeunes. Citons entre autres :

- offre inexistante, insuffisante ou mal adaptée (pas de salle de sports de combat) ;
- coût élevé pour l'accès aux lieux de pratique (piscines, gymnase), ou pour s'équiper (cyclisme, sports mécaniques) ;
- absence de formations ou coût élevé de celles-ci ;
- difficulté des jeunes à accepter l'effort (cercle vicieux : sédentarité/obésité/pénibilité de l'effort...) ;
- concurrence avec d'autres activités (jeux vidéo, télévision, cinéma, musique, théâtre, sorties avec des camarades...) ;
- relation au corps (jeunes filles à la puberté, refus de la nudité dans certaines religions et de la mixité...) ;
- refus du sport: 20% des filles et 15% des garçons n'aiment pas le sport.

2.9.2. Culture

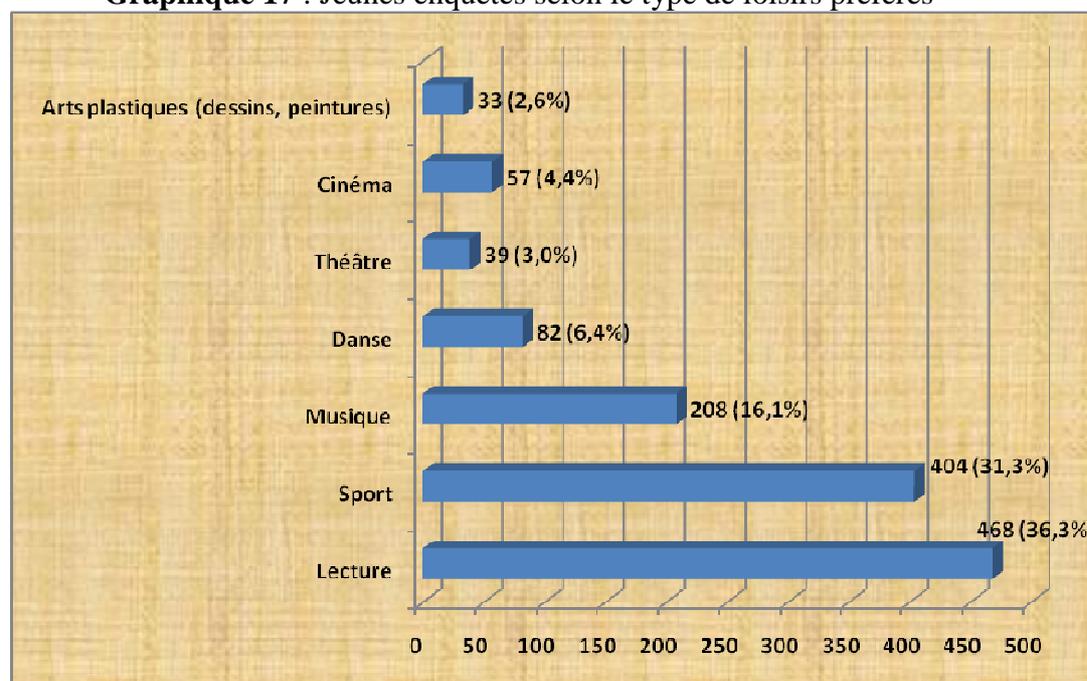
C'est aujourd'hui le paradigme occidental qui s'impose comme image culturelle auprès des jeunes qui, dans leur quête identitaire, manquent de ponts référentiels vers leur culture originale. Aider les jeunes à connaître et mieux comprendre leur culture et participer aux expressions de celle-ci, favorise leur épanouissement et contribue à un sentiment collectif de fierté nationale.

La lecture (36,3%), est un des passe-temps favoris de la jeunesse gabonaise ; la culture sous sa forme écrite est celle à laquelle ils ont un accès direct. Les jeunes se plaignent d'un manque d'espaces culturels accessibles.

2.9.3. Loisirs

Selon l'enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans, à la question : « Lequel des loisirs préférez-vous », nous avons les réponses suivantes : 36,3% des enquêtés préfèrent la lecture ; 31,3% le sport ; 16,1% la musique ; 6,4% la danse ; 4,4% le cinéma et 2,6% les arts plastiques.

Graphique 17 : Jeunes enquêtés selon le type de loisirs préférés



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011

Tableau 25 : Profils des jeunes selon le type de loisirs préférés

Catégorie de jeune	Selon vous, lequel de ces loisirs préféreriez-vous ?							Total
	Lecture	Sport	Musique	Danse	Théâtre	Cinéma	Arts plastiques (dessins, peintures)	
Mutuelle universitaire	15	8	5	1	1	1	2	33
Coopérative scolaire	28	24	11	4	2	2	1	72
Elève 3ème/Terminale	65	47	24	4	6	13	0	159
Associations des handicapés	47	10	27	3	6	5	7	105
Mouvements et groupes religieux	51	28	20	8	1	1	0	109
Jeune sportif	12	83	7	4	2	2	2	112
Fille-mère 16-25 ans	52	17	20	13	6	6	1	115
Jeune entrepreneur	38	35	20	2	2	5	7	109
Chômeur	56	50	26	9	4	7	7	159
Bénévole	23	13	10	3	3	2	3	57
Jeune non scolarisé	26	43	14	14	2	3	1	103
Jeune de la rue	16	14	13	14	4	4	2	67
Jeune salarié	36	32	10	3	0	6	0	87
Jeune de la diaspora	3	0	1	0	0	0	0	4
Total	468	404	208	82	39	57	33	1291

A cette première observation, on note, toujours d'après cette enquête, que la majorité des jeunes préfèrent les débats (50,3%) et les jeux de société (28,8%). Malgré l'intérêt porté sur les débats et les jeux, leur participation reste faible (28,6%) ; ce qui constitue un obstacle à leur épanouissement et leur affirmation sociale.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication prennent de plus en plus d'importance dans l'univers des jeunes. Nous savons tous qu'une utilisation de ces technologies doit être encadrée, afin de préserver les jeunes des dangers qui leur sont inhérents.

2.10. Perceptions de la jeunesse

Les perceptions des enquêtés ont été recueillies sur les items suivants :

- sa perception sociale;
- son rôle dans la société.

2.10.1. Perception sociale

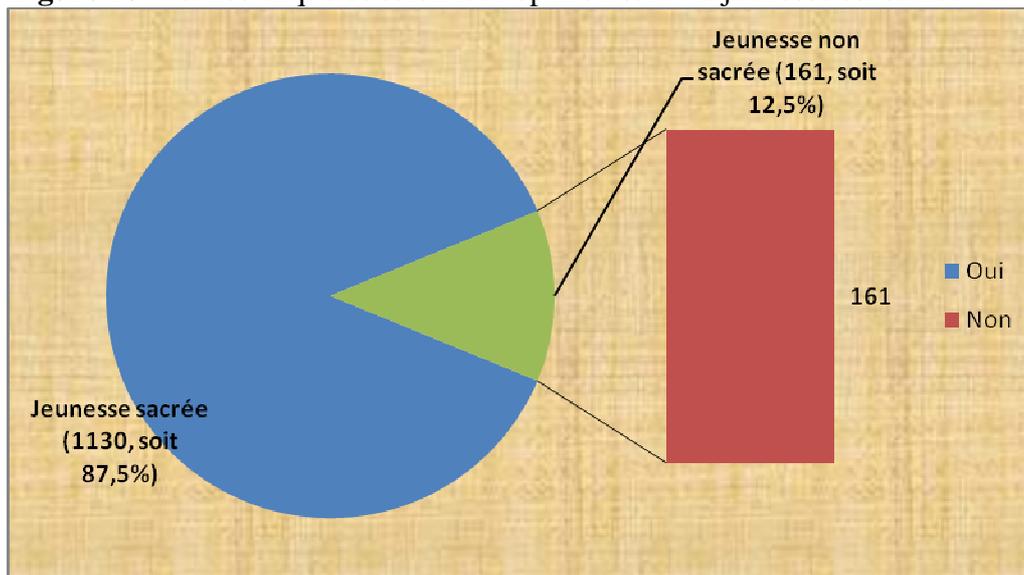
A la question « croyez-vous que la jeunesse est sacrée ? », près de 87,5% des jeunes enquêtés expriment un avis favorable, alors que 12,5% sont d'un avis contraire. La majorité des réponses est conforme : a) à l'engagement du Chef de l'Etat, de traduire dans les actes les attentes de la jeunesse, lors de l'élection anticipée du mois d'août 2009 ; b) aux résultats de cette enquête ; c) à l'organisation du Forum national de la jeunesse.

A la lecture des résultats sur la question posée ci-dessus, près de 87,5% des jeunes enquêtés expriment un avis favorable. Bien que « sacrée » pour la société gabonaise, cette jeunesse évolue, malheureusement, dans une cellule familiale en crise.

En effet, le rapport final de l'étude¹⁷ démontre que 40,6% des jeunes sont victimes de violences qui s'exercent principalement au sein de la cellule familiale. Les raisons principales des violences au sein de la famille sont, à 64,6%, d'ordre social.

¹⁷ Ministère de la Santé, des Affaires sociales, de la Solidarité et de la Famille et l'UNICEF, Rapport Final de l'étude sur les violences faites aux enfants au Gabon : quelles implications pour la protection de l'enfant ?, Février 2010.

Figure 18 : Jeunes enquêtés selon leur opinion sur « la jeunesse est sacrée »



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

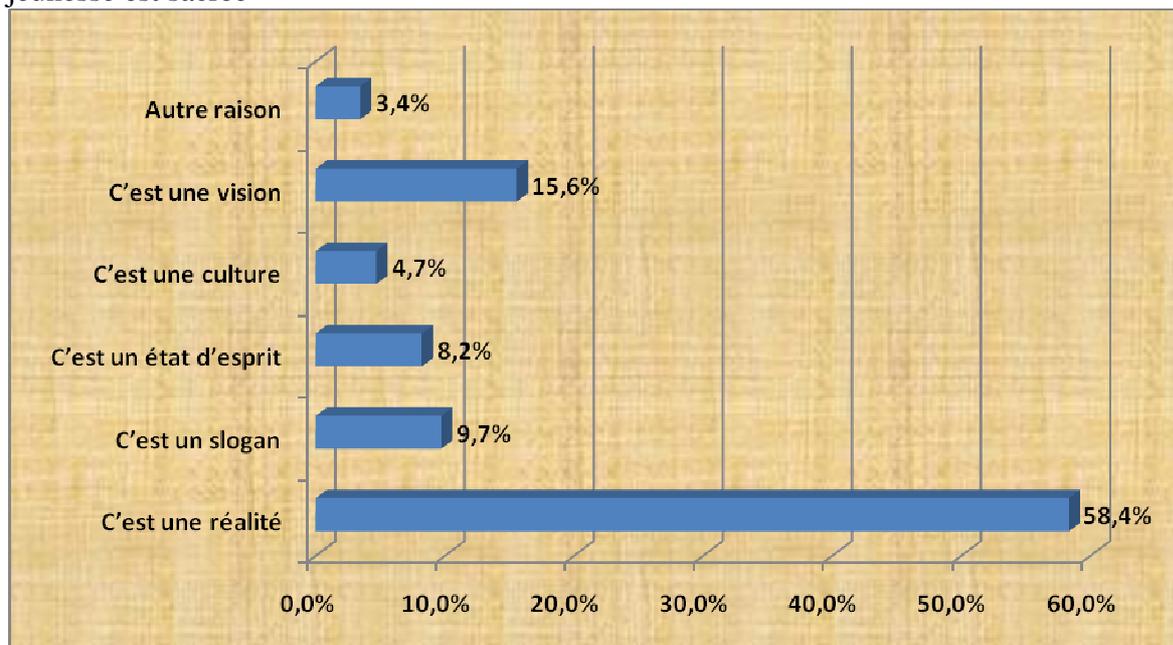
Tableau 26 : Profil des jeunes enquêtés par catégorie

Catégorie de jeune	Croyez-vous que la jeunesse est sacrée?		Total
	Oui	Non	
Mutuelle universitaire	29	4	33
Coopérative scolaire	67	5	72
Elève 3ème/Terminal	143	16	159
Associations des handicapés	88	17	105
Mouvements et groupes religieux	96	13	109
Jeune sportif	98	14	112
Fille-mère 16-25 ans	95	20	115
Jeune entrepreneur	97	12	109
Chômeur	136	23	159
Bénévole	54	3	57
Jeune non scolarisé	88	15	103
Jeune de la rue	57	10	67
Jeune salarié	78	9	87
Jeune de la diaspora	4	0	4
Total	1130	161	1291

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

Parmi les 87,5% qui pensent que la jeunesse est sacrée : 58,4% estiment qu'il s'agit d'une réalité, 15,6% d'une vision ; 9,7% y voient un slogan ; 8,2% considèrent que c'est un état d'esprit ; 4,7% disent que c'est une culture ; enfin, pour 3,4%, la jeunesse est soit : la relève, l'élite de demain, le socle d'une société, soit : l'héritière d'une succession familiale ou le relais du développement.

Figure 19 : Jeunes enquêtés selon les raisons évoquées sur leur opinion par rapport à « la jeunesse est sacrée »

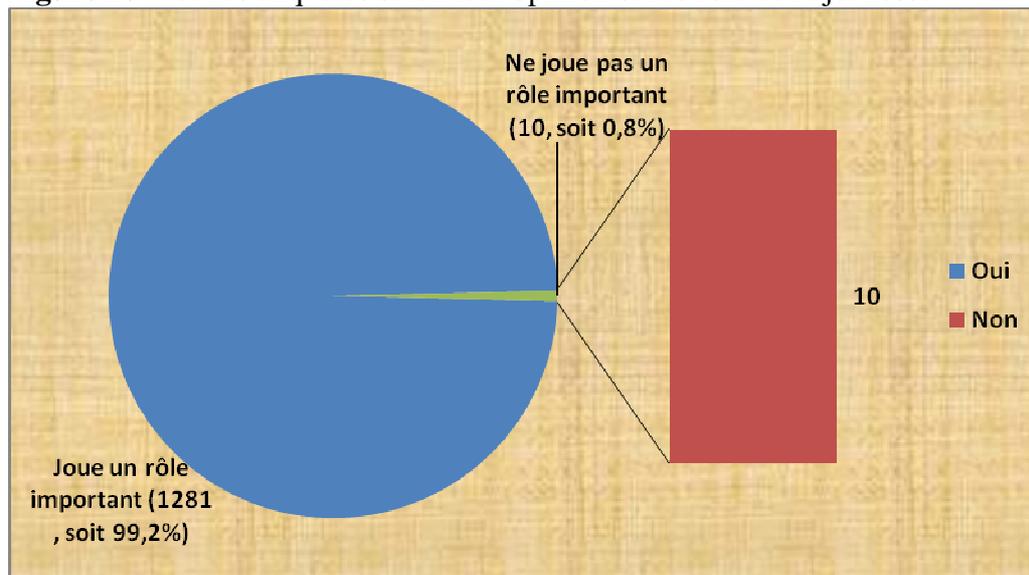


Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

2.10.2. Rôle dans la société

A la question « Pensez-vous que la jeunesse a un rôle important à jouer dans notre pays », la majorité absolue des enquêtés, soit 99,2%, se prononcent positivement, alors que 0,8% émettent un avis contraire. Pour que cette prise de conscience soit effective, il y a lieu de mettre en œuvre des programmes de formation à la citoyenneté.

Figure 20 : Jeunes enquêtés selon leur opinion sur le rôle de la jeunesse



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

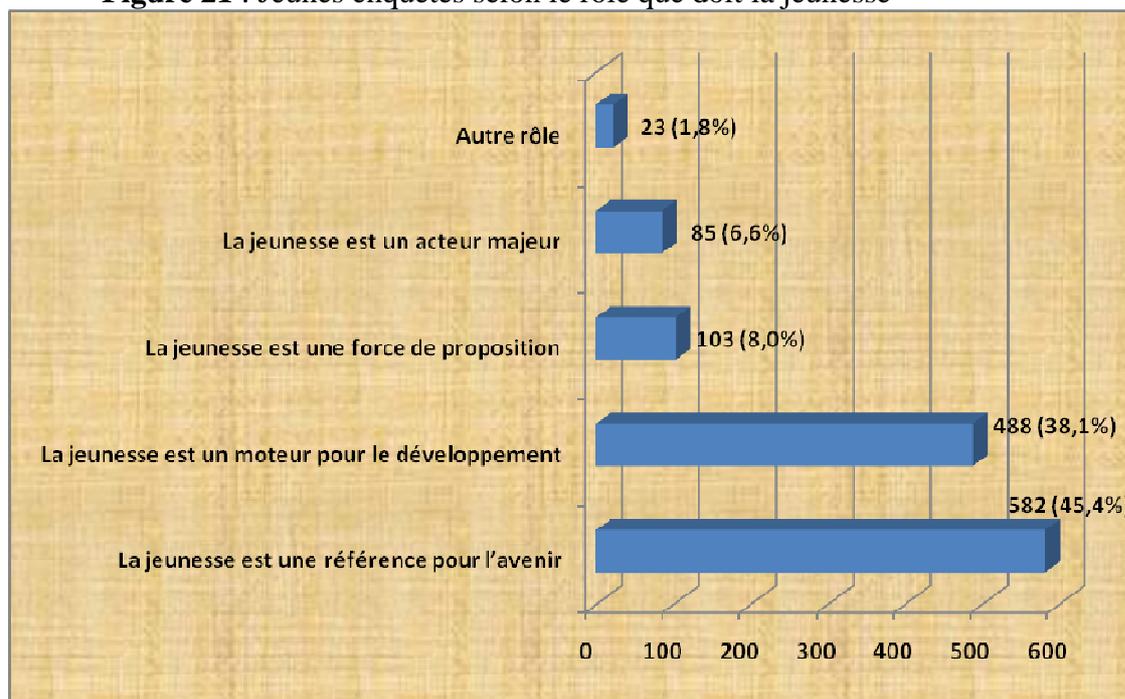
Tableau 27: Profil des jeunes selon leur opinion sur le rôle important à jouer dans notre société

Catégorie de jeune	Pensez-vous que la jeunesse a un rôle important à jouer dans notre société ?		Total
	Oui	Non	
Mutuelle universitaire	32	1	33
Coopérative scolaire	72	0	72
Elèves 3ème/Terminale	158	1	159
Associations des handicapés	102	3	105
Mouvements et groupes religieux	109	0	109
Jeune sportif	112	0	112
Fille-mère 16-25 ans	115	0	115
Jeune entrepreneur	109	0	109
Chômeur	158	1	159
Bénévole	56	1	57
Jeune non scolarisé	102	1	103
Jeune de la rue	65	2	67
Jeune salarié	87	0	87
Jeune de la diaspora	4	0	4
Total	1281	10	1291

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

Sur les 1291 personnes, soit 99,2% des enquêtés, qui reconnaissent l'importance du rôle de la jeunesse, la majorité (45,4%) pense qu'elle représente une référence pour l'avenir ; pour 38,1%, c'est le moteur du développement ; selon 8,8% des enquêtés, c'est une force de propositions, alors que 6,6% considèrent qu'il s'agit d'un acteur majeur. Seuls 1,8% des personnes pensent que la jeunesse constitue une relève dans le cadre de la succession familiale.

Figure 21 : Jeunes enquêtés selon le rôle que doit la jeunesse



Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011.

Tableau 28 : Jeunes enquêtés selon le rôle important à jouer dans notre société

a)-Catégorie de jeune	Si oui, quel rôle la jeunesse joue-t-elle ?					Total
	La jeunesse est une référence pour l'avenir	La jeunesse est un moteur pour le développement	La jeunesse est une force de propositions	La jeunesse est un acteur majeur	Autre rôle	
Mutuelle universitaire	12	10	6	4	0	32
Coopérative scolaire	30	33	6	3	0	72
Elève 3ème/Terminale	75	63	7	11	2	158
Associations des handicapés	45	36	8	7	6	102
Mouvements et groupes religieux	51	39	11	6	2	109
Jeune sportif	46	51	8	4	3	112
Fille-mère 16-25 ans	57	42	7	6	3	115
Jeune entrepreneur	46	49	4	7	3	109
Chômeur	65	58	17	16	2	158
Bénévole	31	21	1	3	0	56
Jeune non scolarisé	53	30	14	3	2	102
Jeune de la rue	30	23	8	4	0	65
Jeune salarié	39	32	6	10	0	87
Jeune de la diaspora	2	1	0	1	0	4
Total	582	488	103	85	23	1281

Source : Enquête nationale sur les attentes et préoccupations des jeunes de 16-35 ans au Gabon, 2011

La perception et le rôle de la jeunesse dans la société gabonaise, telles qu'identifiés plus haut, nous interpellent sur son éducation à la citoyenneté.

En effet, on ne naît pas citoyen uniquement par l'appartenance juridique à un Etat ; on le devient aussi par l'éducation reçue dans les lieux de socialisation. Autrement dit, être citoyen n'est pas seulement un statut, mais le produit d'un construit historique et d'une éducation qui s'illustre par le respect des règles et des valeurs républicaines.

Au Gabon, depuis plus d'une décennie, la société est en mutation. Cela est visible au sein de la cellule familiale, des instances de représentativité et de prise de décision et de la vie associative.

La cellule familiale, premier lieu de socialisation et d'apprentissage à la citoyenneté, est en crise. Cette réalité est perceptible à travers sa déstructuration dont la conséquence est le relâchement, en son sein, de l'apprentissage de certaines valeurs de vie en société et de comportements citoyens.

Au sein des instances de représentativité et de prise de décisions, il ressort de l'enquête réalisée durant la caravane du pré-forum sur la jeunesse, que la majorité des jeunes interrogés pensent qu'ils représentent une référence pour l'avenir et constituent le moteur du développement du Gabon émergent. Malheureusement, elle ne s'estime pas assez représentée dans les instances démocratiques représentatives et au sein des instances dirigeantes.

L'engagement citoyen pour une éthique de la responsabilité sociale, c'est aussi adhérer aux mouvements associatifs.

En effet, les associations entretiennent et produisent le lien social à travers le plaisir et la nécessité d'être ensemble autour d'un projet culturel, éducatif, social, environnemental et identitaire.

Relevant de l'éthique de la responsabilité sociale, le bénévolat est une forme d'initiation à la citoyenneté qui s'avère utile pour les jeunes dans leur vie d'adulte. Il leur permet de se développer sur le plan personnel, d'acquérir une expérience pratique et de développer leurs compétences.

La modernisation de la société gabonaise passe par la mise en place d'un cadre juridique qui valorise l'engagement associatif ainsi que l'expérience acquise au sein d'une association et des compétences y relatives.

Cette problématique de la place des jeunes dans la société est une préoccupation des autorités gabonaises, de l'Union Africaine et des Partenaires au développement. En apportant des réponses appropriées, le Gabon se met en phase avec les différents accords internationaux y relatifs, qu'il a ratifiés.

3. FORUM : Recommandations

Le Forum national de la jeunesse, placé sous le Très Haut patronage de Son Excellence, Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, avait pour thème : «contrat de partenariat pour une jeunesse responsable ». Il avait pour objectifs de cerner les besoins et les attentes de la Jeunesse gabonaise pour la mise en place d'une politique nationale juste et équitable.

Ce Forum participatif, qui a rassemblé plus de 2100 jeunes des neuf (9) provinces du Gabon et de la diaspora, est la matérialisation de l'implication de la jeunesse aux politiques et programmes qui les concernent, en tant qu'acteurs et bénéficiaires.

Cette démarche nouvelle tourne le dos aux approches traditionnelles des politiques sectorielles ou des actions sporadiques. Elle s'inscrit désormais dans une perspective d'actions durables et multisectorielles. Elle se veut ambitieuse et va concilier les préoccupations transversales qui relèvent des interventions des secteurs privés/publics et des partenaires au développement.

Le Forum national de la jeunesse a retenu les trois thématiques suivantes :

- Formation et Emploi ;
- Sport, Culture et Loisirs ;
- Famille, Ethique et Valeurs.

A l'issue des travaux en plénière et en ateliers par thématique, les recommandations suivantes ont été adoptées:

3.1. En Plénière

- créer un ministère du développement de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative ;
- renforcer les capacités techniques du ministère de la Jeunesse ;
- restructurer le Conseil national de la Jeunesse ;
- renforcer les prérogatives du Parlement des Jeunes ;
- renforcer la place des jeunes dans les instances démocratiques et de prise de décisions;
- développer le volontariat dans la société ;
- créer une bourse de mobilité des jeunes gabonais dans l'espace CEMAC ;
- favoriser l'adhésion du Gabon au Programme The Junior Professional Officer des Nations Unies ;
- institutionnaliser l'organisation du Forum national de la jeunesse.

3.2. En Atelier

3. 2.1. Formation et Emploi

3. 2.1.1. Formation

- créer un système d'orientation scolaire, universitaire, technique et professionnelle pour les jeunes ;
- prendre en charge le financement de la scolarité des jeunes économiquement faibles ;
- créer des structures de formation spécifiques avec internat pour les jeunes vivant avec un handicap ;
- ouvrir un cycle secondaire complet à l'Ecole nationale pour enfants déficients auditifs (ENEDA) ;
- prendre en charge la scolarité des jeunes vivant avec un handicap ;
- construire des centres de formation professionnelle ;

- diversifier l'offre de formation professionnelle ;
- favoriser la formation professionnelle des jeunes non scolarisés ;
- créer des écoles de métiers ;
- créer des centres de formation pour apprentis ;
- repenser les conditions de réorientation des jeunes dans les écoles.

3. 2.1.2. Emploi

- assurer gratuitement la formation des jeunes aux petits métiers ;
- promouvoir des mesures attractives en faveur de l'embauche des jeunes ;
- développer un système statistique sur l'emploi des jeunes ;
- créer un fonds d'aide à l'entrepreneuriat de jeunes ;
- mettre en place un fonds pour les chômeurs ;
- développer les politiques économiques et sociales en faveur de l'emploi des jeunes ;
- promouvoir les jeunes à des hauts postes de responsabilité.

3. 2. 2. Sport, Culture et Loisirs

3. 2. 2. 1. Sport

- construire des infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire ;
- faciliter l'accès des jeunes aux infrastructures sportives existantes ;
- redynamiser les clubs, associations, ligues, fédérations ;
- revaloriser la profession d'encadreur sportif et de sportif professionnel ;
- élaborer une politique nationale du sport.

3.2.2. 2. Culture

- construire un Palais de la Culture à Libreville ;
- construire des infrastructures culturelles sur l'ensemble du territoire ;
- promouvoir la culture nationale dans les programmes scolaires et universitaires ;

- favoriser la mixité culturelle par des programmes de séjours culturels et d'échanges ;
- promouvoir l'exposition « Gabon, ma Terre, mon Futur » sur l'ensemble du territoire ;
- redynamiser les troupes du Théâtre national et la Compagnie nationale de Ballet.

3.2.2.3. Loisirs

- créer des espaces multimédias sur l'ensemble du territoire ;
- aménager des espaces de loisirs.

3.2.3. Famille, Ethique et Valeurs

3.2.3.1. Famille

- élaborer les codes de la famille et de l'action sociale ;
- « resensibiliser » la famille dans son rôle d'acteur principal de l'éducation des enfants ;
- mettre en place un dispositif d'aides sociales en faveur des jeunes vulnérables ;
- intégrer dans les politiques publiques la prise en charge des jeunes autochtones ;
- réprimer les auteurs de crimes sexuels ;
- lutter contre toutes formes violences à l'endroit des jeunes ;
- réprimer les auteurs du trafic et de l'exploitation des jeunes ;
- intégrer dans les curricula de formation la lutte contre les IST, le VIH/SIDA et les drogues ;
- intégrer dans les curricula de formation les modules sur la santé sexuelle et reproductive ;
- intégrer dans les curricula de formation les modules sur le planning familial ;
- intégrer dans les curricula de formation les modules sur la lutte contre la prostitution et la cyber-criminalité.

3.2.3.2. Ethique

- renforcer la sensibilisation sur les droits et devoirs des jeunes ;
- rendre opérationnelle la brigade des mœurs et des mineurs.

3.2.3.3. Valeurs

- mettre en place une Agence nationale de la citoyenneté ;
- développer des espaces de citoyenneté ;
- promouvoir l'engagement associatif ;
- rétablir le service civique, à partir de 18 ans ;
- vulgariser l'enseignement de l'instruction civique.

CHAPITRE II :

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

1. **Stratégies des propositions en plénière**
2. **Stratégies des propositions en ateliers.**

1. STRATÉGIES DES PROPOSITIONS EN PLÉNIÈRE

Proposition 1 : Créer un Ministère du Développement de la Jeunesse, de la Citoyenneté et de la Vie associative.

En application des décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernements, lors de la 17^{ème} session ordinaire de l'Union Africaine à Malabo, la jeunesse africaine a recommandé à leurs dirigeants la création et l'organisation « *d'un ministère exclusif pour le Développement des jeunes* ».

Objectifs :

- Créer un département ministériel autonome chargé exclusivement des questions relatives à la jeunesse ;
- Mettre en place le bureau national de l'Union Panafricaine de la jeunesse ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale de la jeunesse.

Proposition 2 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs met en œuvre la politique du gouvernement dans les secteurs ci-dessus énumérés. Pour cela, il est nécessaire de faire un état des lieux de ce département et celui des associations et mouvements de jeunesse.

1- Diagnostic de l'actuel ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Le ministère, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs présentait, en 2010, un effectif de 949 agents répartis comme suit :

Tableau n°29 : Inventaire du personnel du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

Catégories	Jeunesse			Sports			Total		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports	5	10	15	3	27	30	8	37	45
Professeurs d'éducation physique et professeurs adjoints				2	25	27	2	25	27
Conseillers Jeunesse	0	17	17					17	17
Conseillers sportifs				4	41	45	4	41	45
Instructeurs de Jeunesse	22	18	40				22	18	40
Educateurs sportifs				1	2	3	1	2	3
Maîtres adjoints d'éducation physique					1	1		1	1
Pourcentage	72			106			37	141	178
							20,79	79,21	100,00

Source : Enquête complémentaire sur la politique jeunesse, Ministère de la Culture en charge de Jeunesse, 2010.

A la lumière des informations contenues dans ce tableau, nous constatons que ce ministère a une contrainte de qualité et quantité en ressources humaines. Cette pénurie en personnel se conjugue avec l'absence, sur l'ensemble du territoire national, de structures socio-éducatives et de celles relatives à l'encadrement des jeunes.

2- Associations et mouvements de jeunesse

Depuis l'avènement de l'ère démocratique de 1990, les jeunes gabonais se sont investis dans l'animation, au plan culturel, sportif, religieux, éducatif, humanitaire, etc. A travers des groupements associatifs, ils s'épanouissent et se forment à la gestion des affaires publiques. Relevons tout de même, quelques faiblesses dans ce tissu associatif, au regard notamment des motivations des jeunes et de leurs capacités à exercer des activités de grande envergure.

La Direction Générale de la Jeunesse et des activités socio-éducatives, qui a sous sa tutelle, le Conseil national de la jeunesse du Gabon, encadre vingt quatre fédérations et associations.

Objectifs

- Renforcer les capacités du ministère en ressources humaines de qualité et en quantité ;
- Réhabiliter ou doter chaque province des infrastructures propres à la jeunesse ;

- Accompagner les jeunes dans l'orientation de leurs prises de décisions.
- Renforcement des capacités opérationnelles des cadres du ministère de la Jeunesse ;
- Renforcement des capacités opérationnelles des associations et mouvements de jeunesse ;
- Relancer la fête nationale de la jeunesse.

Proposition 3 : Restructurer le Conseil national de la Jeunesse

Le Conseil de la jeunesse du Gabon (CJG) fut créé en 1949. En novembre 2003, ce conseil se mue en Conseil national de la Jeunesse du Gabon (CNJG), à la suite d'une concertation nationale autour du projet de politique nationale de la jeunesse, initiée en 2002.

Le Conseil national de la Jeunesse du Gabon est un organe sous tutelle qui regroupe vingt quatre fédérations et plusieurs associations, mouvements de jeunesse et culturels, les clubs de jeunesse notamment les mutuelles et les coopératives scolaires et universitaires, les associations sportives, etc.

Ses missions se déclinent ainsi qu'il suit :

- coordonner la vie associative de la jeunesse au niveau national ;
- faire participer les jeunes au processus de prise de décisions d'intérêt commun ;
- participer à la formation civique, morale, technique et professionnelle des jeunes.

Objectifs

- Faire du Conseil national de la Jeunesse du Gabon (nouvelle version), un organisme indépendant du gouvernement, capable de produire sa propre expertise ;
- Faire de ce conseil un organe consultatif sur les politiques qui concernent la jeunesse, notamment sur la loi qui découlera de la politique nationale de la jeunesse et sur le suivi de son application ;
- Construire un siège national à Libreville avec une représentation dans chaque chef-lieu de province ;
- Doter cet organe d'une personnalité juridique avec une autonomie de gestion ;
- Augmenter son budget de fonctionnement et d'investissement ;

- Octroyer au conseil national de la jeunesse un siège permanent au sein du Conseil économique et social ;
- Redynamiser l'action des jeunes des organisations associatives et ONG ;
- Elaborer une base de données des secteurs jeunesse et vie associative ;
- Adopter de nouvelles mesures visant à accélérer les procédures de reconnaissance des associations de jeunes du Gabon;
- Elaborer un décret portant statut-type des associations de jeunes ;
- Participer à l'insertion et à la réinsertion socioprofessionnelle des jeunes en partenariat avec les centres locaux d'insertion et de réinsertion des jeunes, les collectivités locales, le secteur privé et les partenaires sociaux.

Proposition 4 : Renforcer les prérogatives du Parlement des Jeunes.

Composé de 60 membres, dont 5 par province et 20 à l'Estuaire, cet organe représente avant tout une tribune d'expression dont l'action se limite au niveau de la session.

Objectifs

- Développer la formation civique des jeunes et renforcer la solidarité et la fraternité entre eux ;
- Faire participer les jeunes à la promotion de leurs droits et à la recherche de solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés ;
- Inculquer le sens de la responsabilité par la promotion des valeurs de paix, de tolérance, de dialogue, de développement et de démocratie.

Proposition 5 : Renforcer la place des jeunes dans les instances démocratiques et de prise de décisions

Selon l'enquête réalisée durant la caravane du pré-forum sur la jeunesse, la majorité des jeunes interrogées pensent qu'ils représentent une référence pour l'avenir et constituent le moteur du développement du Gabon. Malheureusement, elle ne s'estime pas assez représentée dans les instances démocratiques représentatives et au sein des instances dirigeantes. Cette problématique de la place des jeunes dans la société est une préoccupation de l'Union Africaine et des Partenaires au développement. En apportant une réponse à cette

préoccupation à travers ce document-cadre de Politique Nationale de la jeunesse, le Gabon se met en phase avec les différents accords internationaux qu'il a ratifiés.

Objectifs

- Engager un débat national avec les partis politiques, les syndicats et la société civile ;
- Supprimer les seuils d'âge dans la législation qui excluraient les jeunes ;
- Mettre en place une commission parlementaire chargée d'instaurer les quotas des jeunes et des femmes dans les instances de représentations démocratiques et de prise de décisions, à la lumière des orientations du Président de la République lors de son adresse au Congrès du Parlement en septembre 2012 ;
- Adapter les textes juridiques actuels dans l'optique d'une participation accrue des jeunes ;
- Promouvoir l'approche genre et la participation des jeunes filles dans les instances de décisions ;
- Inclure dans les délégations officielles un représentant des jeunes ;
- Augmenter la représentativité des jeunes et des femmes dans les instances démocratiques et de prise de décisions.

Proposition 6: Développer le volontariat

La participation des jeunes dans la société se mesure aussi bien par les informations qu'ils ont sur leurs droits et devoirs que par leur degré d'implication. Cela suppose, selon l'article 10 de la Charte Africaine de la Jeunesse, de mettre *à la disposition des jeunes l'information, l'éducation et la formation leur apprenant leurs droits et leurs responsabilités, et les formant au processus démocratique, à la citoyenneté, à la prise de décisions, à la gouvernance et au leadership pour qu'ils développent leurs compétences techniques et leur confiance à participer à ces processus.* Mais aussi, selon l'article 11 de la même Charte, de *mettre en place des politiques et des programmes de volontariat destinés aux jeunes aux niveaux local, national, régional et international en tant que forum important de la participation des jeunes à la gouvernance et au développement du continent et comme outil de formation par les pairs.* Ce développement du volontariat, pour être efficace, implique un changement de paradigme dans la société, en ce sens que cet engagement soit reconnu et

valorisé dans le parcours de celui qui consacre une partie de son temps au service de la collectivité.

Objectifs

- Créer un réseau de volontaires dans la société ;
- Valoriser le volontariat dans les parcours de formation.

Proposition 7 : Créer une bourse de mobilité des jeunes gabonais dans l'espace Cemac.

Dans l'optique de promouvoir les jeunes Gabonais à l'international, l'Etat se doit, dans le cadre de la CEMAC, d'instituer comme sur le modèle Erasmus en Europe, une bourse de mobilité des jeunes.

Objectifs

- Favoriser la mobilité sous-régionale des jeunes gabonais ;
- Favoriser les échanges inter-culturels.

Proposition 8: Adhésion du Gabon au Programme The Junior Professional Officer des Nations Unies.

De nombreux pays développés ont compris la nécessité de faire la promotion de la jeunesse dans les instances onusiennes. Pour cela, ils souscrivent au programme « The Junior Professional Officer (JPO) ». Ce programme permet aux jeunes de niveau bac+5 de faire un stage rémunéré dans un organisme des Nations Unies pendant une période comprise entre deux et quatre ans maximum. Durant son stage, le pays octroie aux stagiaires une rémunération conformément au barème pratiqué au sein de l'organisation des Nations Unies. A la fin de la période de stage, ceux qui seront retenus pourront poursuivre une carrière internationale au sein du système.

Pour la mise en œuvre de ce programme, on peut envisager l'organisation d'un concours national sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et de la représentation du système des Nations Unies au Gabon pour les jeunes titulaires d'un bac+5.

Objectifs

- Augmenter la représentativité des jeunes et des femmes dans les instances démocratiques et de prise de décisions ;
- Augmenter le nombre de jeunes compatriotes dans les organismes du système des Nations Unies.

Proposition 9 : Institutionnaliser l'organisation du Forum national de la jeunesse.

Objectifs

- Créer des unités de coordination sur l'ensemble du territoire ;
- Mettre en place des pôles de collecte d'indicateurs d'évaluation des axes de mise en œuvre des recommandations ;
- Mettre en place un budget pour opérationnaliser le plan d'action ;
- Créer un cadre légal pour le suivi et la mise en œuvre des propositions.

1.1 Plans d'actions des propositions en plénière

Proposition 1 : Créer un ministère du Développement de la jeunesse, de la Citoyenneté et de la vie associative.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Département ministériel autonome chargé exclusivement des questions relatives à la jeunesse ; - Mise en oeuvre de la Politique nationale de la Jeunesse.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Décret portant création, organisation et fonctionnement du ministère chargé des questions de jeunesse ; - Promulgation de la loi d'orientation sur la politique nationale de la jeunesse et les décrets d'application y relatifs ; - Journal Officiel.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination d'un membre du gouvernement ; - Création d'un bureau de liaison de la représentation nationale de l'Union Panafricaine de la Jeunesse au Gabon.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la Déclaration du 17^{ème} sommet de l'UA à Malabo.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013 (Court terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence de la République.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse ; - Finances ; - Infrastructures ; - Affaires Etrangères. <p>ANGT.</p>

Proposition 2 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du ministère de la jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Résultats attendus	- Meilleure qualité du service public ; - Réhabilitation et création dans chaque province des infrastructures propres à la jeunesse ;
Moyens de vérification	- Décret portant réorganisation du ministère ; - Nombre de personnes ressources formées et déployées sur l'ensemble du territoire ; - Journal Officiel.
Mesures nécessaires	- Regroupement de tous les services techniques du ministère ; - Construction d'un siège pour le ministère et services annexes.
Initiatives en cours	- Recommandations du Forum
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- Partenaires au développement.
Coût estimatif	- Loi de finances ;
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministères : <ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse ; - Education nationale ; - Finances ; - Infrastructures. ANGT.

Proposition 3 : Restructurer le Conseil national de la Jeunesse.

Résultats attendus	- Organe autonome et consultatif sur les politiques qui concernent la jeunesse.
Moyens de vérification	- Décret portant réorganisation du Conseil National de la Jeunesse ; - Journal Officiel.
Mesures nécessaires	- Construire un siège national à Libreville avec une représentation dans chaque chef lieu de province ; - Doter cet organe d'une personnalité juridique avec une autonomie de gestion ; - Augmenter le budget de fonctionnement et d'investissement ; - Octroyer un siège permanent au sein du Conseil économique et social ; - Redynamiser l'action des jeunes des organisations associatives et ONG.
Initiatives en cours	- Elaboration d'une base de données des secteurs jeunesse et vie associative ; - Elaboration d'une base de données des secteurs sport et loisirs ; - Appui aux associations et ONG à but de développement ; - Renforcement des capacités des organisations des jeunes.
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme)
Organismes d'exécution	- Gouvernement
Parties prenantes	- Partenaires au développement ; - Associations et mouvements de jeunes.
Coût estimatif	- Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	1-Présidence de la République 2-Ministères : - Jeunesse ; - Finances ; - Intérieur ; - Infrastructures. 3-ANGT

Proposition 4 : Renforcer les prérogatives du Parlement des Jeunes

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Former des jeunes dotés du sens civique et patriotique ; - Permettre aux jeunes de connaître leurs droits et devoirs ; - Former des jeunes responsables à la culture de valeurs de paix, de tolérance, de dialogue, de partage et de développement.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Textes de loi initiés par le Parlement des jeunes votés au Parlement ; - Propositions de lois abouties ; - Journal Officiel.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Sénat ; - Assemblée nationale.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère chargé des relations avec les Institutions.

Proposition 5 : Renforcer la place des jeunes dans les instances démocratiques et de prise de décisions

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Forte participation des jeunes dans les instances de représentations démocratiques et de prise de décisions ; - Inclusion d'un représentant de jeune dans les délégations officielles.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Décret instituant une commission sur la place des jeunes dans la société ; - Adaptation des textes juridiques ; - Nombre de jeunes élus ou nommés dans ces différents espaces de représentation et de prise de décisions ; - Nombre de voyage auxquels les jeunes ont participé ; - Journal Officiel.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation des acteurs politiques et civils ; - Mise en place d'une commission spéciale ; - Décret portant participation d'un représentant de jeunes dans les délégations officielles.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition du Président de la République sur l'instauration de quotas de jeunes et de femmes lors des élections locales.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement ; - Parlement ; - Conseil National de la Jeunesse.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Parlement ; - Conseil national de la Démocratie ; - Conseil national du dialogue social ; - Conseil National de la Jeunesse. - Partis politiques, Syndicats, Société civile.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Parlement ; - Gouvernement.

Proposition 6 : Développement du volontariat

Résultats attendus	- Création d'un réseau national de volontaires
Moyens de vérification	- Décret portant organisation du volontariat au Gabon ; - Présence de jeunes gabonais dans des programmes de volontariat (Pearce corps, OIF, Croix-Rouge, etc.) ; - Journal Officiel
Mesures nécessaires	- Instaurer un service de volontaires nationaux ; - Valoriser dans les parcours de formation cet engagement citoyen.
Initiatives en cours	- Restructuration de la Croix-Rouge Gabonaise ; - Mise en place d'un programme national de volontariat.
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme)
Organismes d'exécution	- Gouvernement
Parties prenantes	- Partenaires au développement, Société civile, Croix- Rouge et Conseil national de la Jeunesse.
Coût estimatif	- Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministères : - Intérieur ; - Affaires étrangères ; - Jeunesse ; - Education nationale ; - Famille ; - Affaires sociales ; - Justice.

Proposition 7 : Créer une bourse de mobilité des jeunes Gabonais dans l'espace CEMAC.

Résultats attendus	- Favoriser la mobilité des jeunes Gabonais dans l'espace CEMAC ; - Renforcer la coopération sous-régionale.
Moyens de vérification	- Nombre de jeunes en mobilité dans l'espace CEMAC.
Mesures nécessaires	- Créer cette bourse de mobilité.
Initiatives en cours	- Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Courts termes)
Organismes d'exécution	- Gouvernement
Parties prenantes	- Pays de la CEMAC
Coût estimatif	- Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	1- Ministères : - Affaires étrangères ; - Education nationale et Enseignement supérieur. 2- Agence nationale des Bourses du Gabon

Proposition 8 : Adhésion du Gabon au Programme « The Junior Professional Officer » des Nations Unies.

Résultats attendus	- Promouvoir et augmenter la présence des Gabonais dans les structures internationales.
Moyens de vérification	- Signature de la convention des Nations Unies sur le programme JPO ; - Organisation du concours national ; - Journal Officiel.
Mesures nécessaires	- Adhésion au Programme « Junior Professional Officer » des Nations Unies ; - Ratification de la convention par le Parlement.
Initiatives en cours	- Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme)
Organismes d'exécution	- Gouvernement
Parties prenantes	- Partenaires au développement.
Coût estimatif	- Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	1- Parlement 2- Ministères : - Affaires Etrangères ; - Finances ; - Enseignement supérieur.

Proposition 9 : Institutionnaliser l'organisation du Forum national de la jeunesse.

Résultats attendus	- Suivi et évaluation de la Politique nationale de la jeunesse
Moyens de vérification	- Décret qui institutionnalise le Forum national de la jeunesse ; - Application de la Politique nationale de la jeunesse ; - Journal Officiel.
Mesures nécessaires	- Mise en place d'un budget pour opérationnaliser les plans d'actions.
Initiatives en cours	- Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- Cabinet du Président de la République ; - Ministère de la Jeunesse ; - Conseil national de la Jeunesse.
Coût estimatif	- Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	1- Ministères : - Jeunesse ; - Finances ; 2- Conseil national de la Jeunesse.

2. STRATÉGIES DES PROPOSITIONS EN ATELIERS

2.1. Formation

Proposition n°10 : Création d'un service public de l'information et de l'orientation scolaire, universitaire, technique et professionnelle.

Il devient urgent que chaque jeune accède à une information claire et précise sur les offres et les filières de formations. Cet accès à l'information et à l'orientation passe par la création d'un véritable service public de l'information et de l'orientation au profit des jeunes.

Ce service public de l'information et de l'orientation concerne aussi bien les ministères de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et technique, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture, de l'Enseignement supérieur, du Travail et de l'Economie ainsi que le Patronat et les Collectivités locales.

L'originalité de ce grand service public réside dans le fait qu'elle devient une structure autonome qui participe pleinement à l'information et à l'orientation tout au long de la vie. Il s'agit d'accompagner les jeunes à construire un projet d'orientation, par des professionnels, sur la base des informations claires, actualisées sur des formations et les débouchées qu'elles ouvrent. Ce qui nécessite la création, dans chaque province et département, de centres d'information et d'orientation.

Objectifs

- Créer sur l'ensemble du territoire national des centres d'information et d'orientation ;
- Former du personnel qualifié et en quantité pour ces centres.

Proposition n°11 : Revalorisation du secteur technique et professionnel dans chaque chef-lieu de province.

La formation professionnelle et technique est la moins bien lotie du système éducatif national et n'obtient pas de bons rendements.

Objectifs

- Faire de cette filière, au même titre que la filière scientifique, une filière d'excellence par des mesures incitatives (financières et matérielles) ;
- Augmenter les capacités d'accueil dans les établissements techniques et professionnels, afin d'atteindre l'objectif de former 1000 jeunes, d'ici 2016 ;
- Supprimer le concours d'entrée dans les centres de formation professionnelle publics, d'ici 2014 ;
- Augmenter les capacités d'accueil des lycées techniques et des centres de formation de perfectionnement professionnel. Aujourd'hui, il est souhaitable de porter les capacités d'accueil de ces centres de 3000 à 9000 places, d'ici 2016 ;
- Accorder des subventions aux établissements privés qui respectent le cadre réglementaire ; diversifient leurs offres de formation sur la base des trois piliers et qui ont un bon encadrement et un taux élevé dans le placement pour les stages en entreprise.

Proposition n°12: Création de missions locales de réinsertion sociale des jeunes.

Il est essentiel que l'Etat (via les ministères concernés) et les collectivités locales définissent, ensemble, une stratégie globale, afin d'offrir aux jeunes sans qualification, une seconde chance de réinsertion sociale.

Nous proposons la création de missions locales de réinsertion sociale des jeunes.

Objectifs

- Proposer aux jeunes un entretien d'orientation leur permettant de reprendre une formation, de bénéficier d'un accompagnement ou d'accéder à un emploi.
- Permettre aux jeunes sans qualification de bénéficier d'une réinsertion sociale (accompagnement scolaire et professionnel) ;
- Permettre aux jeunes de bénéficier d'une seconde chance à travers ce nouveau dispositif.

Proposition n° 13 : Création des Centres de Formation des Apprentis (CFA).

L'apprentissage est une voie de formation qui facilite la transition de l'école à l'emploi. Le développement de l'apprentissage passe par la création d'un centre de formation des apprentis dans chaque province, afin de tenir compte du potentiel (de la province) et des besoins des entreprises et des collectivités locales.

Objectifs

- Former 1000 jeunes apprentis, d'ici 2016 ;
- Créer une taxe sur l'apprentissage pour la construction et le fonctionnement des CFA ;
- Valoriser ce segment de la formation qui doit, comme les filières scientifiques, bénéficier de l'attention de la politique du Gouvernement ;
- Créer des centres de formations des apprentis ;
- Permettre aux jeunes sans qualification de bénéficier d'une formation ;
- Soutenir la création et le développement de l'artisanat, de petites et moyennes entreprises ;
- Mettre en place des contrats de partenariat entre l'Etat, l'entreprise et l'apprenti ;
- Créer un financement durable et régulier au développement de l'apprentissage qui inclurait une indemnité de subsistance pour les apprentis ;
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des jeunes stagiaires pour faciliter leur embauche à la fin du stage de qualification.

Proposition n° 14 : Création des Instituts Universitaires de Technologie.

Le Gabon compte deux Instituts universitaires de Technologie, à savoir :

- L'Institut supérieur de Technologie (IST) ;
- L'Institut technologique d'Owendo (ITO).

Objectifs :

- Augmenter sur l'ensemble du territoire le nombre des instituts publics de formation technologique (IUT) ;

- Offrir aux entreprises des jeunes Gabonais qualifiés dans le but de répondre aux défis qu'impose la concrétisation du chantier : Gabon vert, Gabon industriel et Gabon des services.

Proposition n°15: Développer des formations professionnelles et ouvertes à distance.

Dans le but d'aider les jeunes à acquérir une expérience professionnelle, il devient urgent de développer dans les offres de formation des différents départements de nos universités, des formations de type Licence et Master professionnel.

De même, il devient impérieux de développer une nouvelle approche pédagogique fondée sur des enseignements ouverts à distance ou sur des plates-formes éducatives (e-learning).

Objectifs

- Mettre en place des partenariats école-entreprise ;
- Réhabiliter la taxe de la formation professionnelle ;
- Promouvoir la mise en place des formations professionnalisantes dans l'Enseignement supérieur ;
- Mettre en place des plates-formes éducatives ;
- Développer des formations ouvertes à distance (FOAD).

Proposition n°16: Mise en place d'un contrat d'autonomie pour le financement des études (CAFE).

Aujourd'hui, les critères d'octroi des bourses retenus par l'Etat gabonais permettent à tout jeune remplissant les conditions d'obtention, de se voir octroyer une bourse d'études, afin de poursuivre son cursus secondaire ou universitaire.

Malheureusement, certains, faute de soutiens, sont dans l'obligation de quitter le circuit pour défaut de financements de formation. Afin d'accompagner cette catégorie de jeunes, nous proposons que le dispositif actuel soit complété par la mise en place d'un contrat d'autonomie pour le financement des études. Ce contrat prendra la forme d'un prêt-étudiant à taux 0% et s'adressera en priorité aux jeunes non boursiers et aux jeunes qui souhaitent financer une formation.

Objectifs

- Permettre aux jeunes en difficultés de financer leurs études ;
- Augmenter le nombre de bénéficiaires d'allocations d'études.

Proposition n°17 : Créer une bourse d'études pour les personnes vulnérables.

Notre pays, qui accorde une place importante à la formation des jeunes, se doit aussi, plus que par le passé, de porter un regard sur les jeunes vulnérables et ceux atteints d'un handicap. Pour ce faire, il doit accorder des allocations d'études spécifiques et adapter la législation en vigueur pour une meilleure prise en compte de cette catégorie des Gabonais.

Objectifs

- Offrir des bourses d'études à cette catégorie de Gabonais ;
- Adapter les établissements scolaires et universitaires aux normes permettant la mobilité des personnes handicapées ;
- Favoriser l'accès de cette catégorie aux établissements d'enseignement technique et professionnel ;
- Favoriser l'autonomie de cette catégorie de la population ;
- Permettre à de nombreux jeunes handicapés d'accéder à l'éducation et à la formation technique, professionnelle et continue.

Proposition n°18 : Créer des structures de formation spécifiques avec internat pour les jeunes vivant avec un handicap.

L'accès à la scolarité des jeunes vivants avec un handicap s'avère difficile dans notre pays. Cette préoccupation interpelle les décideurs politiques qui doivent prendre des mesures appropriées, afin de garantir l'égalité et l'équité pour l'accès à la formation.

Objectifs

- Garantir l'accès à la formation des jeunes vivant avec un handicap ;
- Favoriser l'autonomie de cette catégorie de la population ;
- Ouvrir un cycle secondaire complet à l'Ecole nationale pour enfants déficients auditifs (ENEDA).

2.2. Emploi

Proposition n°19 : Mettre en place une commission tripartite (Etat, Partenaires économiques, Partenaires sociaux) pour l'élaboration des dispositions permettant le développement de l'emploi des jeunes.

La problématique de l'emploi des jeunes est gérée par plusieurs départements ministériels. Cette dispersion de moyens et d'énergies n'est pas de nature à apporter une réponse efficace à cette question transversale. Aujourd'hui, il devient urgent de proposer des solutions qui puissent répondre à la promotion de l'emploi des jeunes. Il s'agira de mettre en place une commission tripartite afin de revisiter :

- le dispositif institutionnel (loi, ordonnances et décrets) ;
- les politiques ;
- les structures organisationnelles existantes ou en cours d'élaboration.

Objectifs

- Adapter le dispositif réglementaire pour qu'il tienne compte de l'emploi des jeunes ;
- Faire adopter une loi obligeant les entreprises à offrir aux jeunes diplômés des stages pratiques rémunérés ;
- Mettre en place une indemnité de subsistance des stagiaires en milieu professionnel ;
- Faire appliquer les dispositifs de la Loi n° 09/2001 du 12 décembre 2001 portant création du Fonds national de la formation professionnelle.

Proposition n° 20 : L'Auto-emploi et l'Entrepreneuriat des jeunes

L'Etat, à lui seul, ne peut résorber le chômage en général et celui des jeunes en particulier. Afin d'encourager la création des entreprises au Gabon, il a été créé le Centre de développement des entreprises (CDE).

Objectifs

- Mettre en place une fiscalité incitative à la création d'entreprises au profit des jeunes entrepreneurs ;
- Sensibiliser et former les jeunes à la création d'entreprises ;
- Faciliter l'accès aux micro-crédits pour les jeunes entrepreneurs ;
- Accompagner les jeunes entrepreneurs dans la gestion des fonds qui leur sont alloués ;
- Mettre en place un fonds « jeunes entrepreneurs » ;
- Développer des incubateurs d'entreprises pour les jeunes ;

- Favoriser la création, d'ici 2018, de 500 entreprises de jeunes bénéficiaires de ce fonds ;
- Faciliter l'accès au marché public à ces jeunes entreprises ;
- Créer un réseau de jeunes entrepreneurs.

Proposition n° 21 : Créer une structure chargée de gérer les fonds d'insertion et de réinsertion des jeunes.

L'Etat accorde chaque année plusieurs fonds destinés à l'insertion et à la réinsertion des jeunes. A titre d'exemple, une inscription budgétaire d'un montant de 100 000 000fcfa est mise à la disposition de l'Office national pour l'emploi (ONE) pour les primo-demandeurs d'emploi et les travailleurs licenciés en quête de réinsertion.

Face à la faiblesse de ce dispositif, il devient urgent de regrouper ces fonds au sein d'une seule structure en vue de les rendre efficaces.

Objectifs

- Restructurer et redéfinir les missions de l'Office national pour l'emploi ;
- Regrouper et porter les fonds à 1.000 000 000 Fcfa, d'ici 2016 ;
- Insérer et réinsérer 1000 jeunes, d'ici 2016 ;
- Créer un centre local d'insertion et de réinsertion sociale des jeunes dans chaque province ;
- Etablir et mettre en œuvre un plan quinquennal formation-emploi (Etat-collectivités locales, entreprises privées et conseil national de la jeunesse) pour répondre aux besoins en compétences des collectivités locales et entreprises locales.

Proposition n°22 : Contrat Jeunes en Entreprise

L'attention portée aux jeunes en échec scolaire et social nous oblige à revisiter certaines dispositions juridiques du Code du travail dans le but de créer un nouveau contrat de travail : le contrat Jeune en Entreprise. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui ont décroché du système scolaire avec un niveau d'étude inférieur au Brevet d'études du premier cycle (BEPC) et qui sont en difficultés sociales.

Il s'agit, pour l'Etat et les opérateurs économiques, d'accompagner les jeunes à se réinsérer. L'entreprise qui s'engagera à les former et à les embaucher bénéficiera d'une exonération fiscale.

Objectifs

- Offrir l'opportunité à 1000 jeunes sur l'ensemble du territoire de bénéficier de ce contrat ;
- Donner une seconde chance à 1000 jeunes sans qualification, entre 2013 et 2016.

Proposition n°23 : Faciliter et faire respecter les dispositions sur l'emploi des personnes vulnérables et autochtones.

Les groupes vulnérables ont très peu de possibilités d'éducation et de formation. Dès lors, un taux de chômage élevé frappe cette frange de la population.

Objectifs

- Meilleure insertion des jeunes vivant avec un handicap ;
- Meilleure insertion des jeunes autochtones ;
- Favoriser l'autonomie des filles-mères économiquement faibles ;
- Favoriser l'autonomisation des autres personnes vulnérables par l'accès au micro-crédit ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes vivant avec un handicap et issus des populations autochtones ;
- Assurer l'équité et l'égalité dans la formation technique et professionnelle des groupes vulnérables ;
- Faire appliquer les dispositions de la Loi 19/95 du 13 février 1996 portant protection sociale des personnes handicapées.

Proposition n° 24 : Mise en place d'un cadre de coordination multisectorielle chargée de la gestion de l'information statistique sur le travail et l'emploi au Gabon dont un volet concernera la jeunesse.

La difficulté d'obtenir des statistiques régulières, fiables et l'absence de coordination des organes de collecte et d'analyse des données sont autant de facteurs qui expliquent la carence d'informations sur l'emploi et le chômage des jeunes.

Objectifs

- Avoir des statistiques régulières et annuelles sur l'emploi des jeunes ;
- Avoir des indicateurs sur la compréhension du marché du travail des jeunes ;
- Identifier les secteurs pourvoyeurs d'emplois à court, moyen et long terme.

Proposition n° 25 : Construire des logements sociaux pour jeunes actifs et étudiants.

Faute de revenus suffisants, les jeunes actifs et étudiants sont contraints de vivre chez leurs parents. Il est donc nécessaire que l'Etat réserve 5% de logements dans le cadre de son programme de constructions.

Objectifs

- Autonomiser les jeunes ;
- Lutter contre la pauvreté.

Proposition n°26 : Création d'une allocation de solidarité pour jeunes diplômés sans emploi.

Beaucoup de jeunes diplômés et à la recherche d'un premier emploi (chômeurs) éprouvent d'énormes difficultés sociales.

L'Etat pourrait octroyer une allocation mensuelle de solidarité aux jeunes diplômés sans emploi, d'une durée de 24 mois maximum, non cumulable, dont le montant serait inférieur au salaire minimum (Smig).

Objectifs

- Donner un sens à la politique du « Partage » ;
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.

2.2.3. Plans d'actions en matière de formation

Proposition n°10 : Création d'un service public de l'Information et de l'Orientation scolaire, technique et professionnel et universitaire.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure orientation scolaire pour un taux élevé d'insertion professionnelle des jeunes ; - Réduction du chômage des jeunes ; - Disponibilité et publication des statistiques sur la formation et l'emploi des jeunes ; - Meilleure lisibilité sur les opportunités d'offres d'emploi.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Publication dans le Journal officiel du décret ou de l'arrêté portant création et organisation d'un service public ; - Construction dans chaque province et département d'un centre d'information et d'orientation ; - Publication annuelle des statistiques sur le nombre de jeunes embauchés par secteur d'activités ; - Tableau de bord de l'Economie.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Décret ou Arrêté portant création et organisation d'un service public.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°21/2011 de février 2012 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche, Titre VI, chapitre 1.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2016 (Décret de création de ce service public) (Court terme) ; - 2013-2020 (Pour la construction des locaux sur l'ensemble du territoire (Moyen terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales ; - Secteur Privé.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Education nationale, Formation professionnelle et technique, Jeunesse et Sports, Culture, Enseignement supérieur, - Economie et Emploi. <p>ANGT</p>

Proposition n°11 : Revalorisation du secteur technique et professionnel dans chaque chef-lieu de province

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Filières d'excellence ; - Formation de 1000 jeunes d'ici 2016.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Publication dans le Journal officiel du décret ou de l'arrêté portant organisation et revalorisation de ce secteur - Respect du cadre réglementaire par les acteurs (conditions d'ouverture des établissements)
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté ou Décret portant organisation et revalorisation du secteur ; - Incitations financières et matérielles ; - Augmentation de la capacité d'accueil (3000 à 9000) ; - Suppression du concours d'entrée dans les centres de formation publics (2014) ; - Subvention aux établissements privés
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°21/2011 de février 2012 Portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche ; - Réhabilitation et renforcement des capacités d'accueil des centres de formation professionnelle ; - Modernisation et renforcement des capacités d'accueil des lycées techniques ; - Dispositif de suivi personnalisé des apprenants CFPP et AFOP.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2016 (Court terme) (Arrêté ou Décret portant organisation et revalorisation du secteur) - 2013-2020 (Long terme) (Pour les autres mesures urgentes)
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Secteur Privé ; - Collectivités locales.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation professionnelle et technique, - Emploi et Economie.

Proposition n°12 : Création de missions locales (provinciales et/ou départementales) de réinsertion sociale des jeunes.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les jeunes sur l'ensemble du territoire ; - Former 1000 jeunes sans qualification d'ici 2016
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de locaux pour les missions de réinsertion ; - Nombre de contrats de réinsertion signés en faveur des jeunes.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de partenariat Etat-Collectivités locales ; - Contrat de partenariat Etat-Secteur Privé ; - Programme de réinsertion locale mis en place ; - Implication des acteurs locaux (collectivités, patronat et société civile).
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2016 (Court terme) (Signature de contrats de partenariat). - 2013-2020 (Moyen terme) Construction des locaux sur l'ensemble du territoire.
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Secteur privé ; - Collectivités locales.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi des finances ; - Financements extérieurs.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affaires sociales ; - Formation professionnelle et technique ; - Economie et Travail; - Défense nationale ; - Intérieur ; - Justice. <p>ANGT.</p>

Proposition n°13 : Création des centres de formation des apprentis (CFA).

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Former 1000 jeunes entre 2013 et 2016 ; - Valoriser ce secteur de l'éducation.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté ou décret portant organisation et fonctionnement des CFA ; - Construction des CFA sur l'ensemble du territoire ; - Recrutement des personnels.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un fonds de soutien au développement des centres de formation des apprentis (CFA) et de l'apprentissage qui inclurait une indemnité de subsistance pour les apprentis ; - Signature de contrats de partenariats ; - Soutien à la création des Très Petites Entreprises (TPE), Petites Entreprises (PE) et PME/PMI ; - Crédit impôt pour les entreprises signataires du partenariat ; - Création d'une Chambre des Métiers.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2016 (Court terme) (Mise en place d'un fonds de soutien au Centre de formation des Apprentis et signature de contrats de partenariat). - 2013-2020 (Long terme) Construction des CFA sur l'ensemble du territoire.
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au Développement ; - Collectivités locales ; - Secteur Privé.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances ; - Financements extérieurs.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>1- Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation technique et professionnelle ; - Education nationale ; - Jeunesse et Sports ; - Economie et Emploi. <p>2- ONE ;</p> <p>3- ANGT</p>

Proposition n°14 : Création des instituts universitaire de Technologie.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Former 1000 jeunes par la formation en alternance entre 2013 et 2018 ; - Valoriser ce secteur de l'éducation ; - Développer l'alternance dans le système de formation au Gabon - Former des jeunes pour répondre aux défis : Gabon vert-Gabon des services-Gabon industriel.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des IUT sur l'ensemble du territoire ; - Recrutement des personnels ; - Nombre de jeunes en stage en entreprise.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter la taxe professionnelle pour la formation ; - Crédit Impôt pour les entreprises qui accompagnent cette démarche.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2020 (Moyen terme)
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Collectivités locales ; - Chambre de Commerce, d'Industrie et Mines du Gabon ; - Secteur Privé.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances ; - Financements extérieurs.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation Technique et Professionnelle ; - Education nationale et Enseignement supérieur ; - Jeunesse et Sports ; - Economie et Emploi. <p>ANGT</p>

Proposition n°15 : Développer des formations professionnelles et ouvertes à distance.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des formations professionnelles dans l'Enseignement supérieur ; - Mise en place de plates-formes éducatives ; - Développement des formations ouvertes à distance.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations professionnalisantes ouvertes ; - Nombre de plates-formes conçues ; - Nombre de formations ouvertes à distance ; - Taux d'accès aux ressources informatiques ; - Taux d'étudiants inscrits ; - Nombre d'élèves et d'étudiants ayant accès à l'outil informatique.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre d'accès aux ressources informatiques dans les établissements d'Enseignement supérieur.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2016 (Court terme)
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Enseignement supérieur (Les établissements d'Enseignement supérieur) ; - ANINF.

Proposition n°16 : Mise en place d'un contrat d'autonomie pour le financement des études.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître le nombre de jeunes pouvant financer leurs études ; - Responsabiliser les jeunes avec ce prêt.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'étudiants contractant ce prêt ; - Nombre d'établissements financiers contractuels ; - Mécanismes de couverture de l'Etat.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un contrat entre l'Etat et les établissements financiers ; - Ligne de refinancement mise en place par l'Etat.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2020 (Moyen terme)
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements financiers ; - Caisse des dépôts et de consignation (CDC).
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>1- Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement supérieur ; - Formation professionnelle ; - Jeunesse et Sports ; - Economie. <p>2- Agence nationale des Bourses du Gabon</p>

Proposition n°17 : Allocation d'études pour les personnes vulnérables.

Résultats attendus	- Autonomie de cette catégorie de la population ; - Accès à l'éducation et à la formation technique, professionnelle et continue pour les jeunes handicapé et vulnérables.
Moyens de vérification	- Nombre de jeunes vivant avec un handicap formés dans les établissements d'enseignement technique et professionnel ; - Nombre de jeunes filles économiquement faibles formées dans les établissements d'enseignement technique et professionnel ; - Journal Officiel.
Mesures nécessaires	- Prendre un arrêté instituant cette bourse pour cette catégorie ; - Programme d'accès à la formation technique et professionnelle.
Initiatives en cours	- Recommandations du Forum..
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement
Parties prenantes	- Partenaires au Développement.
Coût estimatif	- Loi de finances
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>1- Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement supérieur ; - Formation professionnelle ; - Jeunesse, Sport et Loisirs ; - Economie et Emploi ; - Affaires sociales. <p>2- Agence nationale des Bourses du Gabon.</p>

Proposition n° 18 Créer des structures de formation spécifiques avec internat pour les jeunes vivant avec un handicap.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de nombreux jeunes vivant avec un handicap; - Meilleure insertion professionnelle des jeunes vivant avec un handicap.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements à cycle complet construits avec internat.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation et facilité d'accès aux établissements d'enseignement pour les jeunes vivant avec un handicap.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2025 (Long terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Secteur privé.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>1- Ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Education nationale ; - Formation technique et professionnelle ; - Jeunesse et Sports ; - Infrastructures ; - Affaires sociales. <p>2- ANGT.</p>

2.2.4. Plans d'actions sur l'emploi

Proposition n°19 : Mettre en place une commission tripartite (Etat, Partenaires économiques, Partenaires sociaux) pour l'élaboration des dispositions permettant le développement de l'emploi des jeunes.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter la législation du travail en République gabonaise ; - Meilleurs résultats dans la lutte pour l'emploi des jeunes ; - Synergies des moyens et des énergies
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stagiaires en entreprises ; - Nouveau dispositif juridique.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté portant création d'une commission tripartite ; - Dispositif juridique en faveur du développement des stages en entreprise (loi obligeant les entreprises à offrir des stages pratiques aux jeunes diplômés).
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2016 (Court terme)
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires économiques ; - Partenaires sociaux ; - ONE.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finances ; - Economie et Emploi ; - Affaires sociales ; - Formation professionnelle.

Proposition n°20 : Auto-emploi et entrepreneuriat des jeunes.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes ; - Créer 500 entreprises, jeunes entrepreneurs, d'ici 2025 ; - Développer les pépinières d'entreprises.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques en faveur de l'auto-emploi des jeunes ; - Politiques d'accès au crédit pour les jeunes entrepreneurs ; - Mesures d'accompagnement pour la gestion des fonds mis à disposition ; - Nombre de jeunes bénéficiaires du fonds ; - Nombre d'entreprises créées chaque année ; - Mise en place au sein du Centre de développement des entreprises (CDE) d'un guichet jeunes entrepreneurs.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un fonds « jeunes entrepreneurs » ; - Mise en place de lignes de refinancement au sein de la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDC).
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux financements des projets des jeunes ; - Promotion de l'entrepreneuriat ; - Appui à la création de microprojets à but de développement ; - Autonomisation des filles-mères économiquement faibles ; - Autonomisation des personnes handicapées par les microprojets ; - Autonomisation des autres personnes vulnérables par les microprojets ; - Autonomisation des populations autochtones ; - Appui à l'entrepreneuriat féminin et aux initiatives socio-économiques des femmes en particulier des femmes rurales.
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme)
Organismes d'exécution	- Gouvernement
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Collectivités locales ; - Secteur privé ; - Caisse des dépôts et de consignation (CDC) ; - Centre de développement des entreprises (CDE).
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances ; - Financements extérieurs.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation professionnelle ; - Economie et Travail ; - PME-PMI ; - Education nationale ; - Affaires sociales.

Proposition n°21: Créer une structure chargée de gérer les fonds d'insertion et de réinsertion des jeunes.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de bénéficiaires ; - Unicité des caisses de tous les fonds d'aide à l'insertion et à la réinsertion des jeunes ; - Insérer ou réinsérer 1000 jeunes d'ici 2016.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du montant du fonds alloué ; - Nombre de jeunes signataires bénéficiaires du fonds.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un fonds unique sur l'insertion et la réinsertion des jeunes - Plan quinquennal de formation-emploi pour l'insertion et la réinsertion des jeunes ; - Restructuration de l'Office national pour l'emploi (ONE) - Contrat de partenariats Etat-Collectivités locales-Entreprises privées.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2016 (court terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Collectivités locales ; - Secteur privé ; - ONE.
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances ; - Financements extérieurs.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation professionnelle ; - Economie et Travail ; - PME-PMI ; - Affaires sociales ; - Jeunesse et Sports ; - Education nationale.

Proposition n°22 : Contrat Jeunes en Entreprise.

Résultats attendus	- Engager 500 jeunes de 16 à 23 ans en contrat jeunes en entreprise d'ici 2016.
Moyens de vérification	- Nombre de jeunes formés et engagés par les entreprises ; - Nombre de contrats de partenariat signés entre l'Etat et les entreprises.
Mesures nécessaires	- Création de ce nouveau dispositif ; - Adaptation du Code du travail ; - Incitation fiscale au profit des entreprises qui signent des contrats ; - Mise en place de ce nouveau dispositif et signature de partenariat Etat-Partenaires sociaux ; - Programme de formation pour les jeunes de 16 à 23 ans en difficultés ayant un niveau inférieur au Baccalauréat.
Initiatives en cours	- Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- Conseil national de la jeunesse ; - Secteur privé ; - Syndicats.
Coût estimatif	- Loi de finances
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministères : - Formation professionnelle ; - Economie et du Travail ; - PME-PMI.

Proposition n°23 : Faciliter et faire respecter les dispositions sur l'emploi des personnes vulnérables.

Résultats attendus	- Augmenter le nombre de jeunes vulnérables dans les entreprises.
Moyens de vérification	- Le respect du quota d'emploi de 1/40 ^{ème} de l'effectif total de l'entreprise aux personnes vivant avec un handicap ; - Nombre de personnes vivant avec un handicap dans les établissements publics et privés.
Mesures nécessaires	- Créer des mécanismes de facilitation d'embauche de jeunes vivant avec un handicap ; - Mise en application de l'article 181 du code du travail ; - Mise en application de la Loi 19/96.
Initiatives en cours	- Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- Conseil national de la jeunesse ; - Secteur privé ; - Syndicats.
Coût estimatif	- Loi de finances
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministères : - Economie et Travail ; - Affaires sociales ; - Formation professionnelle ; - Justice.

Proposition n°24 : Mise en place d'une structure de coordination multisectorielle chargée de la gestion de l'information statistique sur le travail et l'emploi au Gabon dont un volet concernera la jeunesse.

Résultats attendus	- Statistiques annuelles sur le marché de l'emploi et du travail des jeunes.
Moyens de vérification	- % de jeunes recrutés par secteur d'activités ; - Tableau de bord de l'économie
Mesures nécessaires	- Arrêté ou Décret portant création d'une structure de coordination multisectorielle
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme) (Arrêté ou Décret portant création d'une structure de coordination multisectorielle).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- Collectivités locales ; - Secteur privé ; - ONE ; - Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ; - Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS).
Sources de financement	- Loi de finances ; - Financements extérieurs.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministères : - Formation professionnelle ; - Economie et Travail ; - PME-PMI.

Proposition n°25 : Construire des logements sociaux pour jeunes actifs et étudiants.

Résultats attendus	- Permettre aux jeunes actifs d'accéder à la propriété.
Moyens de vérification	- Nombre de jeunes ayant accès aux programmes de logements sociaux ; - Politiques en faveur du logement des jeunes.
Mesures nécessaires	- Réserver 5% des logements sociaux.
Initiatives en cours	- Politique nationale de construction de 5000 logements sociaux.
Calendrier d'exécution	- 2013-2020 (Moyen terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- Partenaires au développement ; - CDC.
Sources de financement	- Loi de finances ; - Financements extérieurs.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	1- Ministères : - Infrastructures; - Habitat ; 2- ANGT.

Proposition n°26 : Création d'une allocation de solidarité pour jeunes diplômés sans emploi

Résultats attendus	- Solidarité nationale
Moyens de vérification	- Politique de solidarité ; - Nombre d'allocataires bénéficiaires.
Mesures nécessaires	- Fonds de solidarité pour jeunes diplômés sans emploi.
Initiatives en cours	- Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme)
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- ONE ; - ANBG
Sources de financement	- Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministères : - Economie et Emploi ; - Affaires sociales.

2.3. Sport et Loisirs

Les activités de sports et de loisirs jouent un rôle important pour le développement psychologique, cognitif et physique des jeunes. Que ce soit en milieu scolaire ou en milieu extrascolaire, les activités de sport et de loisirs doivent être accessibles et servir de supports d'éducation et de lutte contre les fléaux sociaux.

Proposition n° 27: Restaurer et construire les infrastructures sportives et de loisirs dans toutes les provinces.

Le développement physique et mental de la jeunesse est sous-tendu par une pratique saine et régulière des activités sportives et de loisirs. Pour ce faire, la restauration et la construction des infrastructures sportives et de loisirs méritent d'être réalisées.

Objectifs

- Faciliter le développement « du sport pour tous » ;
- Favoriser la culture d'un mode de vie sain ;
- Promouvoir l'éthique et les valeurs de société ;
- Promouvoir le sport et la santé des jeunes ;
- Adapter les plateaux sportifs et de loisirs aux jeunes vivant avec un handicap.

Proposition n°28: Créer un cadre de coordination de politique sportive et des loisirs pour les jeunes.

En vue de promouvoir la participation et l'excellence, renforcer les capacités de promotion de l'éthique et des valeurs du sport en milieu jeune, l'Etat doit créer un cadre de coordination de politique sportive pour les jeunes. Celui-ci nécessite le renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Direction générale de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives.

Objectifs

- Optimiser le fonctionnement des associations, clubs, ligues et fédérations sportives de jeunesse ;
- Représenter les missions des organismes ci-après :
 - o Office gabonais du sport scolaire et universitaire (OGSSU) ;

- Fédération gabonaise des associations sportives ;
 - Fédération gabonaise du sport scolaire (FEGAS) ;
 - Fédération gabonaise du sport scolaire et universitaire (FEGASU).
- Elaborer un décret portant création et fonctionnement des centres d'accueil et de loisirs.

Proposition n°29 : Promouvoir la pratique du sport et de loisirs en milieu scolaire et universitaire.

Le premier point de contact et d'exposition du jeune au sport est l'école. C'est en ce lieu que les bases de l'activité récréative et de l'éducation physique sont inculquées. L'objectif fondamental du système éducatif est d'avoir « un esprit sain dans un corps sain ».

L'occupation rationnelle du temps libre par des loisirs sains et appropriés joue un rôle essentiel pour l'inclusion sociale, l'accès aux opportunités de promotion sociale et le développement global des jeunes.

Objectifs

- Concevoir et intégrer le sport et les loisirs dans les programmes scolaires et universitaires ;
- Enseigner l'éducation physique à tous les niveaux du système éducatif ;
- Réformer l'Institut national de la Jeunesse et des Sports (INJS) pour en faire un établissement d'Enseignement supérieur ;
- Introduire des modules de formation adaptés pour jeunes vivant avec un handicap à l'Institut national de la Jeunesse et des Sports (INJS) ;
- Assurer la formation et augmenter le nombre des enseignants d'EPS ;
- Rendre obligatoire la construction des plateaux sportifs en milieu scolaire et universitaire ;
- Instaurer des normes et des mécanismes de promotion et de contrôle de loisirs, notamment ceux induits par les technologies modernes.

Proposition n°30 : Promouvoir le partenariat Public-Privé.

La pratique effective des activités sportives en milieu scolaire et universitaire implique la mise en œuvre de contrats de partenariats Public-Privé.

Objectifs

- Instaurer un partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et les entreprises en vue de soutenir le sport et les loisirs dans les arrondissements et les principales villes ;
- Instaurer un partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et les entreprises en vue de soutenir le sport et les loisirs dans les zones rurales ;
- Promouvoir des partenariats entre les établissements scolaires et les centres sportifs du pays ;
- Valoriser et créer des écoles nationales de football ;
- Elaborer un décret portant statut de sportif de haut niveau ;
- Créer des centres de sport-étude et de loisirs sur l'ensemble du territoire.

Proposition n°31 : Assurer une formation de qualité aux encadreurs sportifs et aux jeunes talents

En l'absence de structures de formation et de formateurs de haut niveau, d'opportunités de bourses et d'incitations de carrière, de nombreux jeunes ne peuvent se spécialiser dans les domaines administratif, technique et scientifique du sport. Afin de disposer d'un potentiel humain de qualité et en quantité, l'Etat doit mettre en place les conditions nécessaires.

Objectifs

- Créer un centre national de formation de jeunes talents et de perfectionnement pour encadreurs ;
- Former un personnel en quantité et de qualité dans la gestion des centres sportifs ;
- Octroyer des bourses sportives pour la pratique du sport d'élite.

2.3.1. Culture

La culture constitue, de nos jours, un facteur d'expression sociale des jeunes. Elle représente une valeur qui renforce le sentiment d'identité, l'apprentissage et l'intégration des normes sociales.

En effet, par le canal de la culture, les jeunes construisent et expriment leurs opinions personnelles et collectives sur la société et le monde.

Proposition n°32 : Restaurer et construire les espaces culturels.

La participation des jeunes à toutes les formes culturelles est sous-tendue par la restauration et la construction des espaces culturels y relatifs.

Objectifs

- Construire un Palais de la culture à Libreville ;
- Restaurer et construire des salles polyvalentes sur l'ensemble du territoire ;
- Promouvoir en zones urbaines et rurales des espaces de sauvegarde de notre patrimoine culturel.

Proposition n°33 : Assurer une formation de qualité aux encadreurs et animateurs culturels.

Le déficit de structures de formation et de formateurs hautement qualifiés, d'opportunités de bourses et d'incitations de carrière fait que de nombreux jeunes ne peuvent se spécialiser dans les domaines administratif, technique et scientifique de la culture. Afin de disposer d'un potentiel humain de qualité et en quantité, l'Etat doit mettre en place les conditions nécessaires.

Objectifs

- Concevoir et intégrer la culture dans les programmes scolaires et universitaires ;
- Réhabiliter le programme d'apprentissage des langues nationales au secondaire ;
- Transformer l'Ecole nationale d'Art et Manufacture (ENAM) en un établissement d'Enseignement supérieur ;
- Former les encadreurs et les animateurs culturels ;
- Valoriser l'apprentissage des langues nationales.

Proposition n°34 : Promouvoir le partenariat Public-Privé

La pratique effective des activités culturelles en milieu scolaire et universitaire implique la mise en œuvre de contrats de partenariats Public-Privé.

Objectifs

- Valoriser le talent des jeunes artistes ;
- Valoriser le patrimoine artistique culturel ;
- Redynamiser les partenariats avec les instituts et centres culturels des pays amis.

2.3.2. Plans d'actions en matière de Sport, Culture et Loisirs

2.3.2.1. Sports et Loisirs

Proposition n°27 : Restaurer et construire les infrastructures sportives et de loisirs dans toutes les provinces

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Bonnes infrastructures sportives dans toutes les provinces - Jeunes en bonne santé physique et mentale ; - Jeunes respectueux des valeurs de la société ; - Promotion de la cohésion sociale entre jeunes.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Cahiers de charge pour chaque chantier ; - Maintenance ; - Etat des constructions ; - Normes de construction.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des structures existantes et listings des besoins
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du décret portant réglementation des structures de sport d'entretien et de remise en forme ; - Elaboration du décret portant création et fonctionnement des centres d'accueil et de loisirs ; - Construction et équipement de centres d'accueil des jeunes ; - Réhabilitation des centres d'accueil des jeunes.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013- 2025 (Long terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Collectivités locales.
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances; - Financements extérieurs.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>1- Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse et Sports ; - Finances ; - Infrastructures. <p>2- ANGT.</p>

Proposition n°28 : Créer un cadre de coordination de politique sportive et des loisirs pour les jeunes.

Résultats attendus	- Améliorer le rendement des structures sportives et de loisirs existantes.
Moyens de vérification	- Renforcement des capacités opérationnelles de la Direction générale de la Jeunesse.
Mesures nécessaires	- Arrêté portant création, organisation et fonctionnement d'un cadre de coordination.
Initiatives en cours	- Elaboration d'une base de données des secteurs sports et loisirs ; - Suivi des activités des centres d'accueil des jeunes ; - Renforcement des capacités des organisations des jeunes ; - Réorganisation de l'OGSSU.
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (court terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- Conseil national de la Jeunesse ; - Associations sportives.
Sources de financement	- Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministère : - Jeunesse et Sports.

Proposition n°29 : Promouvoir la pratique du sport et de loisirs en milieu scolaire et universitaire

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des jeunes en bonne santé physique et mentale ; - Avoir des jeunes épanouis.
Moyens de vérification	Nombre de plateaux sportifs et d'espaces de loisirs construits dans les établissements scolaires et universitaires
Mesures nécessaires	- Analyse des structures existantes
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du décret portant création des journées interscolaires récréatives ; - Réorganisation de l'OGSSU.
Calendrier d'exécution	- 2013-2020 (Moyen terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Collectivités locales.
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances ; - Financements extérieurs.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>1- Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse et Sports ; - Education nationale et Enseignement supérieur ; <p>2- ANGT.</p>

Proposition n°30 : Promouvoir le partenariat Public-Privé

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des académies de sports-études ; - Constructions des plateaux sportifs et centres de loisirs sur les espaces urbains et ruraux ; - Soutien aux sportifs de haut niveau.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plateaux sportifs et centres de loisirs sur les espaces urbains et ruraux ; - Nombre de contrats signés par les jeunes ; - Nombre d'académies construites.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de contrats de partenariat entre l'Etat et le secteur privé.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des textes d'application du Fonds National pour le Développement du Sport ; - Elaboration des textes portant création et fonctionnement d'une académie de sports-études ; - Elaboration des textes portant création et fonctionnement du centre national de médecine sportive ; - Elaboration du décret portant statut du sportif de haut niveau.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Comité national Olympique ; - Secteur privé.
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances ; - Partenaires privés.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Jeunesse et Sports ; - Education nationale et Enseignement supérieur ; <p>ANGT.</p>

Proposition n°31 : Assurer une formation de qualité aux encadreurs sportifs et de loisirs.

Résultats attendus	- Disposer d'un personnel qualifié et en quantité.
Moyens de vérification	- Nombre de formateurs opérationnels.
Mesures nécessaires	- Réorganiser l'Institut national de la Jeunesse et des Sports.
Initiatives en cours	- Modification du décret N°000601/PR/MJSL du 10 jui llet 1976 portant réorganisation de l'INJS ; - Elaboration des textes portant création et fonctionnement d'une académie de sports-études ; - Appui à l'arrimage de l'INJS au système LMD.
Calendrier d'exécution	2013-2020 (Court terme)
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- Comité national Olympique ; - Partenaires techniques au développement du sport (FIFA, CAF, etc)
Sources de financement	- Loi de finances. - Partenaires au développement.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministères - Jeunesse et Sports ; - Education nationale et Enseignement supérieur ; - Santé.

2.3.2.2. Culture

Proposition n°32 : Restaurer et construire les espaces culturels.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer des espaces culturels opérationnels sur l'ensemble du territoire ; - Favoriser le brassage des cultures ; - Contribuer à l'appropriation par les jeunes de notre culture.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Cahiers de charge pour chaque chantier.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des structures existantes.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2025 (Long terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur Privé ; - Partenaires au développement.
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances; - Financements extérieurs.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>1- Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Culture ; - Jeunesse et Sports ; - Finances ; - Infrastructures ; <p>2- ANGT.</p>

Proposition n°33 : Assurer une formation de qualité aux encadreurs et animateurs culturels

Résultats attendus	- Disposer d'un personnel qualifié et en quantité.
Moyens de vérification	- Nombre de formateurs opérationnels.
Mesures nécessaires	- Réorganiser l'Ecole nationale d'Art et Manufacture.
Initiatives en cours	- Recommandations du Forum
Calendrier d'exécution	2013-2020 (Moyen terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- UNESCO ; - CICIBA.
Sources de financement	- Loi de finances ; - Partenaires au développement.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministères - Culture ; - Jeunesse et Sports ; - Education nationale et Enseignement supérieur.

Proposition n°34 Promouvoir le partenariat Public-Privé

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Constructions des centres culturels en milieu urbain et rural ; - Mécénat.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de culturels construits en milieu urbain et rural ; - Nombre de contrats signés par les jeunes artistes.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de contrats de partenariat entre l'Etat et le secteur privé.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013- 2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur privé.
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances; - Partenaires privés.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Culture - Jeunesse et Sports ; - Education nationale et Enseignement supérieur.

2.4. Famille, Ethique et Valeurs

2.4.1. Famille

Proposition n°35 : Créer un cadre pour la communication et à la mobilisation sociale contre les violences.

Devant la recrudescence des violences à l'égard des jeunes, il devient urgent de mener des actions de sensibilisation contre les effets néfastes de la violence sous toutes ses formes ; elles doivent être menées par tous les acteurs de la société.

Objectifs

- Protéger 90% des jeunes contre les violences, d'ici 2020 ;
- Sensibiliser tous les jeunes sur les risques des violences.

Proposition n°36 : Créer un comité de vigilance pour lutter contre le trafic des jeunes

Au Gabon, le phénomène des enfants victimes de trafic devient un fait récurrent. Aussi pour lutter efficacement contre ce fléau, la mise en place des comités de vigilance s'impose sur l'ensemble du territoire national.

Objectifs

- Eradiquer le phénomène du trafic et de l'exploitation des enfants d'ici 2020 ;
- Appliquer et renforcer la législation en vigueur.

Proposition n°37 : Connaître les besoins des jeunes handicapés et des jeunes issus des peuples autochtones pour une meilleure prise en charge.

Une connaissance réelle des jeunes handicapés et des jeunes issus des peuples autochtones, sur la base d'un dénombrement et d'une localisation fiable, permettra une prise en charge efficace.

Objectifs

- Identifier 90% des jeunes handicapés et des peuples autochtones ;
- Elaborer des politiques de prise en charge spécifiques pour ces populations.

Proposition n°38: Mettre en œuvre un programme de formation de base sur les droits et devoirs des jeunes.

L'ignorance des jeunes par rapport à leurs droits et devoirs les expose à toutes sortes d'abus. Une formation sur leurs droits et devoirs leur garantirait un meilleur épanouissement.

Objectifs

- Permettre aux jeunes de connaître leurs droits et devoirs de citoyen ;
- Vulgariser la législation nationale en la matière et les différentes conventions internationales ratifiées par notre pays.

Proposition n°39 : Créer des espaces de prévention, d'accueil, d'écoute et de prise en charge des jeunes sur les dangers des IST, VIH/SIDA et Drogues.

Ces différents fléaux constituent un réel problème de santé publique pour les jeunes. Il devient urgent de créer des espaces adaptés à la prévention et à la prise en charge des jeunes.

Objectifs

- Amener 90% des jeunes, d'ici 2020, à prendre conscience des risques de ces fléaux ;
- Intégrer dans les parcours de formation des modules de sensibilisation à ces fléaux ;
- Construire sur l'ensemble du territoire national des espaces adaptés à la prévention et à la prise en charge des jeunes.

Proposition n°40 : Mettre en place des programmes de formation de jeunes relatifs à la santé sexuelle et reproductive.

Face aux risques que représente une sexualité précoce pour la santé des jeunes, il devient urgent de mettre en place des programmes d'éducation et de sensibilisation sur ces deux aspects, afin de prévenir les conséquences fâcheuses qui en découlent.

Objectifs

- Amener les jeunes à retarder le premier rapport sexuel ;
- Réduire le taux de grossesses précoces chez les jeunes filles ;

- Introduire dès la troisième année du primaire (CE1-CE2) les modules de formation sur la santé sexuelle et reproductive dans les curricula de formation ;
- Former les jeunes filles et garçons à la sexualité responsable ;
- Réduire le taux d'avortements clandestins et de mortalité infanto-juvénile.

Proposition n°41 : Prendre en compte la vulnérabilité des jeunes.

Le rapport final de « l'étude sur les violences faites aux enfants au Gabon : quelles implications pour la protection de l'enfant ? », de février 2010, démontre que 40,6% des jeunes sont victimes de violences qui s'exercent principalement au sein de la cellule familiale.

Objectifs

- Elaborer un plan intégré de communication pour lutter contre les violences faites aux jeunes ;
- Renforcer le cadre législatif et réglementaire de lutte contre ces violences, y compris le contrôle de la cyber-criminalité ;
- Renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles de lutte contre ces violences ;
- Renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles de prise en charge des jeunes victimes.

Proposition n°42 : Elaborer un programme national de planning familial.

Devant le nombre croissant de grossesses non désirées, les avortements clandestins et les risques liés à une sexualité irresponsable, il devient impérieux de mettre en place un programme de formation au planning familial et de renforcer les structures d'accueil sur l'ensemble du territoire. Sur la base de cette formation au planning familial, les jeunes pourront, désormais, choisir librement le nombre d'enfants et espacer les naissances.

Objectifs

- Amener les jeunes à adopter une sexualité responsable ;
- Réduire le nombre d'avortements clandestins ;
- Réduire le taux de mortalité infanto-juvénile.

Proposition n°43 : Revoir la politique de l'état civil au Gabon.

L'accès à ce premier document d'identification s'avère laborieux dans notre pays aussi bien pour les travailleurs que les jeunes économiquement faibles. Ainsi, de nombreux jeunes ont du mal à se voir établir un acte de naissance.

Objectifs

- Donner à chaque jeune la possibilité d'avoir un acte de naissance ;
- Garantir la gratuité de la délivrance du certificat d'accouchement aux personnes économiquement faibles ;
- Faciliter l'établissement de l'acte de naissance aux populations autochtones ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des agents chargés des actes de l'état civil ;
- Ouvrir un bureau en charge de l'état-civil dans toute structure sanitaire pratiquant un accouchement.

Proposition n°44 : Elaborer des politiques et des normes en matière de protection du conjoint survivant et des Orphelins.

La spoliation, dont sont victimes les conjoints survivants et les orphelins, est au centre des préoccupations du gouvernement. Cette situation crée des déséquilibres constants au sein des familles gabonaises. La mise en place d'une politique de protection spécifique est une réponse à apporter à cette réalité.

Objectifs

- Elaborer une politique pour la protection du conjoint survivant et des orphelins ;
- Elaborer un plan intégré de communication pour lutter contre les violences faites aux conjoints survivants et aux orphelins ;
- Mettre en place sur l'ensemble du territoire des structures d'accueil et de protection juridique.
- Renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles de lutte contre la spoliation ;
- Renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles de prise en charge des conjoints survivants et des orphelins.

Proposition n°45 : Elaborer un Code de la famille et un Code de l'action sociale

L'absence d'un cadre normatif susceptible de mettre en œuvre une politique sociale en faveur de la jeunesse constitue une difficulté majeure pour les pouvoirs publics. Ce vide doit être comblé. L'élaboration d'un Code de la famille et d'un Code de l'action sociale servira de cadre référentiel pour la mise en œuvre de toute politique sociale au Gabon.

Objectifs

- Disposer d'un cadre référentiel pour encadrer l'opérationnalisation des politiques sociales ;
- Donner un outil de suivi et d'évaluation aux partenaires au développement sur les objectifs poursuivis par notre pays en matière de politique sociale en faveur des jeunes.

2.4.2. Ethique et Valeurs

Proposition n°46 : Affecter des travailleurs sociaux dans les commissariats et dans les centres de détention pour encadrer les jeunes victimes de violences et ceux incarcérés.

Les agents exerçant dans les divers commissariats ne sont pas formés à l'encadrement des jeunes en conflit avec la loi. De même, ceux incarcérés ne bénéficient pas souvent d'un encadrement préparant leur réinsertion sociale et familiale, voire professionnelle après la détention. La présence des travailleurs sociaux dans les différents commissariats permettra un meilleur encadrement des jeunes dans un environnement qui n'est pas toujours exempt de violences.

Objectifs

- Encadrer les jeunes victimes de violences et en conflit avec la loi ;
- Porter un autre regard sur les jeunes dans les commissariats ;
- Préparer la sortie du jeune après la détention afin d'éviter la récidive.

Proposition n°47 : Former les jeunes aux valeurs républicaines

Dans une société en pleine mutation, de nombreux jeunes ignorent les valeurs élémentaires du citoyen et du vivre ensemble dans la communauté. Ce déficit engendre des conflits intergénérationnels.

Objectifs

- Sensibiliser et former dès le début du secondaire aux valeurs citoyennes ;
- Sensibiliser et former les jeunes au respect des symboles républicains dans le cadre du service civique.

2.4.3. Plans d'actions en matière de Famille, Ethique et Valeurs

2.4.3.1. Famille

Proposition n°35 : Créer un cadre pour la communication et la mobilisation sociale contre les violences.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Meilleure connaissance des violences à l'égard des jeunes ;- Connaissances des dangers de la cyber-criminalité.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'études et enquêtes sur le phénomène accessibles à tous les acteurs en charge de la jeunesse ;- Résultats des enquêtes sur le phénomène disponibles.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none">- Loi (proposition des mesures judiciaires fortes, afin de décourager les auteurs des violences à l'égard des jeunes)
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none">- Recommandations du forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none">- 2013-2016 (Court terme)
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none">- Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">- Partenaires au développement ;- Société civile et ONG ;- Observatoire National de protection des droits de la Famille.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none">- Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministres : <ul style="list-style-type: none">- Affaires sociales ;- Santé ;- Economie et Travail ;- Justice ;- Communication ;- Education ;- Culture.

Proposition n° 36 : Créer des comités de vigilance pour lutter contre le trafic des enfants

Résultats attendus	- Eradication du trafic des enfants au Gabon.
Moyens de vérification	- Rapports sur la manifestation du phénomène sont disponibles ; - Comité de vigilance opérationnel dans chaque province ; - Trafiquants condamnés.
Mesures nécessaires	- Mettre en place des comités de vigilance sur l'ensemble du pays ; - Reformuler le dispositif juridique existant en matière de lutte contre la traite des personnes ; - Application des recommandations de l'étude sur les violences faites aux enfants.
Initiatives en cours	- Recommandations du Forum.
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme).
Parties prenantes	- Partenaires au développement ; - Observatoire National de protection des droits de la famille ; - Société civile et ONG.
Coût estimatif	- Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministères : - Affaires sociales et Famille ; - Justice ; - Communication ; - Education nationale ; - PME-PMI.

Proposition n° 37 : Connaître les besoins des jeunes handicapés et des jeunes issus des peuples autochtones pour une meilleure prise en charge.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance de la situation des jeunes vivants avec un handicap ; - Meilleure connaissance de la situation des jeunes issus des peuples autochtones ; - Disponibilité d'un fichier statistique national sur les jeunes issus des peuples autochtones.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la loi N°19/95 du 13 avril 1996 portant organisation de la protection sociale des personnes et le décret N°000152 du 4 février 2002 fixant les attributions et le fonctionnement du comité national d'insertion des personnes handicapées.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Décret pour la protection et l'insertion des peuples autochtones ; - Mettre en place une politique spécifique pour les jeunes issus des populations autochtones.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du forum des jeunes.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2020 (Moyen terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Société civile et ONG ; - Observatoire National de protection des droits de la famille.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affaires sociales ; - Santé ; - Economie et Travail ; - Justice ; - Communication ; - Education nationale - Culture.

Proposition n°38 : Mettre en œuvre un programme de formation de base sur les droits et devoirs des jeunes.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de leurs droits par les jeunes ; - Sensibilisation des familles aux droits des jeunes.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Programme national de formation sur les droits et devoirs des jeunes ; - Renforcement de capacités des associations et mouvements de jeunesse ; - Les paires éducateurs sont connus ;
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'associations de jeunes à former répertorié ; - Allocation des ressources nécessaires à la formation disponibles ; - Campagnes nationales de sensibilisation et de communication.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Observatoire National de protection des droits de la famille ; - Société civile.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères : - Justice ; - Intérieur ; - Education nationale ; - Famille et des Affaires sociales ; - Communication.

Proposition n°39: Créer des espaces de prévention, d'accueil, d'écoute et de prise en charge des jeunes sur les dangers des IST, VIH/SIDA et Drogues.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des jeunes sur les risques du VIH/SIDA, MST et autres maladies sexuellement transmissibles ; - Sensibilisation des jeunes sur les risques de l'usage des drogues.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la loi contre la publicité du tabac et de l'alcool ; - Disparition des panneaux publicitaires sur l'alcool et de tabac ; - Application de la loi sur la fermeture des bars aux abords des établissements ; - Campagnes de sensibilisation auprès de familles sur les méfaits liés à l'usage des drogues et sur les maladies sexuellement transmissibles.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des acteurs du secteur éducation sur la prévention des drogues et des maladies sexuellement transmissibles ; - Renforcer des capacités opérationnelles de la Brigade des mineurs ; - Intégrer dans les parcours de formation des modules de sensibilisation sur les fléaux sociaux, les IST et le VIH/SIDA ; - Redynamiser et construire des espaces d'écoute pour jeunes dans chaque province.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Programme multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA ; - Programme de lutte contre les fléaux sociaux.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2025 (Long terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Conseil national de la jeunesse ; - Société civile.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>1- Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Santé, - Famille et des Affaires sociales, - Communication, - Education nationale ; - Intérieur ; - Infrastructures ; - Défense nationale. <p>2- ANGT.</p>

Proposition n°40 : Mettre en place des programmes de formation des jeunes relatifs à la santé sexuelle et reproductive.

Résultats attendus	- Appropriation par les jeunes et les adolescents des différents modules de formation relatifs à la santé sexuelle et reproductive.
Moyens de vérification	- Elaboration du programme de formation sur la santé sexuelle et reproductive ; - Elaboration et disponibilité des rapports pédagogiques ; - Formation des formateurs.
Mesures nécessaires	- Intégration dans les parcours de formation des modules sur la santé sexuelle et reproductive ; - Budgets relatifs à la mise en œuvre de ces programmes disponibles.
Initiatives en cours	- Prise en charge communautaire de la femme enceinte ; - Grossesses précoces (mise en œuvre de la santé de la reproduction ado/jeunes).
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court- terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- Partenaires au développement ; - Conseil national de la jeunesse ; - Société civile.
Coût estimatif	- Loi de finances
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministères : - Santé ; - Affaires sociales et Famille; - Education nationale ; - Communication ; - Défense ; - Intérieur.

Proposition°41 : Prendre en compte la vulnérabilité des enfants et des familles, y compris ceux issus les peuples autochtones.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Dénombrer les familles vulnérables du Gabon ; - Prendre en compte leurs préoccupations et attentes.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un registre national sur les familles vulnérables et autochtones ;
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un programme et d'un chronogramme de prise en charge.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2020 (Moyen terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Société civile.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affaires Sociales et Famille ; - Economie ; - Communication ; - Education nationale.

Proposition n°42 : Elaborer un programme national de planning familial.

Résultats Attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un programme national de planification familiale ; - Chaque famille décide du nombre d'enfants et de l'espacement des naissances.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un service de conseil en planification familiale dans chaque centre de santé du pays ; - Espacement des naissances ; - Renforcement des capacités des jeunes à la planification familiale ; - Planification des naissances ; - Réduction des grossesses précoces ; - Réduction du taux de mortalité infanto-juvénile.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des personnels de santé en matière de conseil en planification familiale ; - Budgets pour les campagnes de sensibilisation disponibles.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au Développement ; - Associations et communautés religieuses ; - Société civile; - Conseil national de la jeunesse ; - ONG.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi des finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Santé ; - Affaire sociales et Famille; - Education nationale ; - Défense nationale ; - Intérieur.

Proposition n°43 : Revoir la politique de l'état civil au Gabon.

Résultats attendus	- Donner à chaque enfant une pièce d'état civil, un mois après la naissance.
Moyens de vérification	- Faire respecter les dispositions en vigueur pour l'obtention d'un acte de naissance ; - Synergie d'action entre les maternités et les mairies ; - Gratuité du certificat d'accouchement ; - Renforcement des capacités des agents chargés des actes d'état civil.
Mesures nécessaires	- Affectation d'un agent de la mairie dans chaque structure sanitaire.
Initiatives en cours	- Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	- 2013-2020 (Moyen terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- Société civile ; - Collectivités locales.
Coût estimatif	- Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministères : - Affaires sociales et Famille ; - Santé ; - Intérieur.

Proposition n° 44 : Elaborer des politiques et des normes en matière de protection du conjoint survivant et des orphelins.

Résultats attendus	- Politique nationale de soutien et d'appui aux conjoints survivants et aux orphelins.
Moyens de vérification	- Différentes familles identifiées et informées de leurs droits.
Mesures nécessaires	- Registres des familles concernées validés par le ministère de la Famille et des Affaires sociales.
Initiatives en cours	- PSGE (Mise en œuvre du plan de travail ministériel pour l'élaboration des politiques et des normes en matière de protection du conjoint survivant et des orphelins).
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- Partenaires au développement ; - ONG ; - Société civile.
Coût estimatif	- Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	- Ministère de la Famille et des Affaires sociales.

Proposition n°45 : Elaborer un Code de la famille et un Code de l'action sociale.

Résultats attendus	- Disposer d'un cadre normatif pour la mise en œuvre et l'encadrement des politiques sociales.
Moyens de vérification	- Codes disponibles.
Mesures nécessaires	- Rédaction d'un Code de la famille et d'un Code de l'action sociale par un comité des experts.
Initiatives en cours	- Elaboration du Code de la famille ; - Elaboration du Code de l'action sociale.
Calendrier d'exécution	- 2013-2016 (Court terme).
Organismes d'exécution	- Gouvernement.
Parties prenantes	- Partenaires au développement ; - Société civile.
Coût estimatif	- Loi de finances.
Acteurs responsables de la mise en œuvre	- Ministère de la Famille et des Affaires sociales.

2.4.3.2. Ethique et Valeurs

Proposition n°46 : Affecter des travailleurs sociaux dans les commissariats et dans les centres de détention pour encadrer les jeunes victimes de violences et ceux incarcérés.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes victimes de violences désormais pris en charge par un personnel spécialisé dans les commissariats ; - Jeunes incarcérés préparés pour la sortie de prison ; - Baisse du taux de récidive carcérale chez les jeunes.
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les cas des enfants victimes de violence disponibles ; - Rapports sur le nombre de jeunes incarcérés ayant bénéficiés d'un accompagnement en prison ; - Existence d'un fichier statistique ; - Travailleurs sociaux et équipe pluridisciplinaire en poste dans les commissariats et dans les prisons.
Mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des personnels des commissariats et pénitenciers ; - Elaborer les plans de formation pour les détenus notamment les jeunes ; - Augmenter le nombre de juges pour enfants.
Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des recommandations du forum.
Calendrier d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - 2013-2020 (Moyen terme).
Organismes d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement.
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires au développement ; - Société civile ; - Conseil national de la jeunesse.
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de finances
Acteurs responsables de la mise en œuvre	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affaires sociales et Famille ; - Intérieur ; - Justice ; - Education nationale.

Proposition n°47 : Former les jeunes aux valeurs républicaines et au bénévolat

Résultats attendus	- 1 mois de service civique et militaire pour les jeunes Gabonais de 18 ans ;
Moyens de Vérification	- Structures de formation aux valeurs républicaines et militaires sont prêtes pour l'accueil des jeunes (Défense, Intérieur) ; - Formateurs identifiés et modules disponibles ; - Jeunes imprégnés des valeurs républicaines, militaires et au bénévolat; - Comportement responsable face aux symboles, Institutions de la République et dans toutes situations humanitaire.
Mesures nécessaires	- Décret portant instauration du service civique et militaire obligatoire au Gabon ; - Critères d'accès à la formation définis ; - Textes d'application élaborés par les acteurs responsables.
Initiatives en cours	Recommandations du Forum.
Calendrier d'exécution	2013-2025 (Long terme)
Organismes d'exécution	Gouvernement
Parties prenantes	- Conseil national de la Jeunesse ; - Société civile
Coût estimatif	- Loi de finances
Acteurs responsables de la mise en œuvre	Ministères : - Intérieur ; - Défense nationale ; - Education nationale.

2.5. Chronogramme des actions

LÉGENDE :

 ACTIONS À COURT TERME (2013-2016)

 ACTIONS À MOYEN TERME (2013-2020)

 ACTIONS À LONG TERME (2013-2025)

2.5.1. Questions transversales

ACTIONS À COURT TERME (2013-2018)

- **Proposition n°1** : Créer un ministère du Développement de la Jeunesse, de la Citoyenneté et de la Vie associative ;
- **Proposition n°2** : Renforcer les capacités techniques actuelles du ministère de la Jeunesse
- **Proposition n°3** : Restructurer le Conseil national de la Jeunesse
- **Proposition n°4** : Renforcer les prérogatives du Parlement des Jeunes ;
- **Proposition n°5** : Renforcer la place des jeunes dans les instances démocratiques et de prise de décisions ;
- **Proposition n°6** : Développer le volontariat ;
- **Proposition n°7** : Créer une bourse de mobilité des jeunes Gabonais dans l'espace Cemac ;
- **Proposition n°8** : Adhésion du Gabon au Programme The Junior Professional Officer des Nations Unies ;
- **Proposition n°9** : Institutionnaliser l'organisation du Forum national de la jeunesse.

2.5.2. Formation et Emploi

Il est à préciser que certaines actions relèvent à la fois du court et du long terme.

LÉGENDE :

 ACTIONS À COURT TERME (2013-2016)

 ACTIONS À MOYEN TERME (2013-2020)

 ACTIONS À LONG TERME (2013-2025)

ACTIONS À COURT TERME (2013-2018)

- **Proposition n°10** : Création d'un service public de l'information et de l'orientation scolaire, technique et professionnelle et universitaire (Décret de création de ce service public) ;
- **Proposition n°13** : Création de Centres de formation des apprentis (mise en place d'un fonds de soutien au Centre de formation des apprentis qui inclurait une indemnité de subsistance pour les apprentis; Contrats de partenariat) ;
- **Proposition n°17** : Allocation d'études pour les personnes vulnérables ;
- **Proposition n°20** : Auto-emploi et entrepreneuriat des jeunes ;

ACTIONS À MOYEN TERME (2013-2023)

- **Proposition n°19** : Mettre en place une commission tripartite (Etat-Partenaires économiques-Partenaires sociaux) en vue d'élaborer les dispositions permettant le développement de l'emploi des jeunes ;
- **Proposition n°11** : Revalorisation du secteur technique et professionnel dans chaque chef-lieu de province (Arrêté ou Décret portant organisation et revalorisation du secteur) ;
- **Proposition n°21** : Créer une structure chargée de gérer les fonds d'insertion et de réinsertion des jeunes ;
- **Proposition n°22** : Contrat Jeunes en Entreprise ;

- **Proposition n°12:** Création de Missions locales (provinciale et/ou départementale) de réinsertion sociale des jeunes. (Signature de contrats de partenariats et construction des locaux sur l'ensemble du territoire) ;
- **Proposition n°13 :** Création de centres de formation des apprentis (Construction des CFA sur l'ensemble du territoire.) ;
- **Proposition n°14 :** Création des instituts universitaire de Technologie ;
- **Proposition n°15 :** Développer des formations professionnelles et ouvertes à distance ;
- **Proposition n°16 :** Mise en place d'un contrat d'autonomie pour le financement des études ;
- **Proposition n°23 :** Faciliter et faire respecter les dispositions sur l'emploi des personnes vulnérables ;
- **Proposition n°24 :** Mise en place d'une structure de coordination multisectorielle chargée de la gestion de l'information statistique sur le travail et l'emploi au Gabon, dont un volet concernera la jeunesse ;
- **Proposition n°25 :** Construire des logements sociaux pour jeunes actifs et étudiants ;
- **Proposition n°26 :** Création d'une allocation de solidarité/jeunes diplômées sans emploi ;
- **Proposition n°48:** Création d'un service public de l'information et de l'orientation scolaire, technique et professionnelle et universitaire (Construction des locaux sur l'ensemble du territoire).

ACTIONS À LONG TERME (2013-2028)

- **Proposition n°18 :** Créer des structures de formation spécifiques avec internat pour les jeunes vivants avec un handicap.
- **Proposition 49 :** Construction des centres de formation des apprentis ;

2.5.3. Sport, Culture et Loisirs

LÉGENDE :

 ACTIONS À COURT TERME (2013-2016)

 ACTIONS À MOYEN TERME (2013-2020)

 ACTIONS À LONG TERME (2013-2025)

ACTIONS À COURT TERME (2013-2018)

- **Proposition n°28** : Créer un cadre de coordination de politique sportive et des loisirs pour les jeunes ;
- **Proposition n°29** : Promouvoir la pratique du sport et de loisirs en milieu scolaire et universitaire ;

ACTIONS À MOYEN TERME (2013-2023)

- **Proposition n°31** : Assurer une formation de qualité aux encadreurs sportifs et de loisirs.
- **Proposition n°30** : Promouvoir le partenariat Public-Privé dans le domaine sportif ;
- **Proposition n°33** : Assurer une formation de qualité aux encadreurs et animateurs culturels.

ACTIONS À LONG TERME (2013-2028)

- **Proposition n°27** : Restaurer et construire les infrastructures sportives et de loisirs dans toutes les provinces ;
- **Proposition n°32** : Restaurer et construire les espaces culturels ;
- **Proposition n° 34** : Promouvoir le partenariat Public-Privé dans les activités culturelles en milieu scolaire et universitaire.

2.5.4. Famille, Ethique et Valeurs

LÉGENDE :

 ACTIONS À COURT TERME (2013-2016)

 ACTIONS À MOYEN TERME (2013-2020)

 ACTIONS À LONG TERME (2013-2025)

ACTIONS À COURT TERME (2013-2018)

- **Proposition n°35** : Créer un cadre pour la communication et la mobilisation sociale contre les violences ;
- **Proposition n°36** : Créer des comités de vigilance pour lutter contre le trafic des enfants ;
- **Proposition n°40** : Mettre en place des programmes de formation des jeunes relatifs à la santé sexuelle et reproductive ;
- **Proposition n°42** : Elaborer un programme national de planning familial.

ACTIONS À MOYEN TERME (2013-2023)

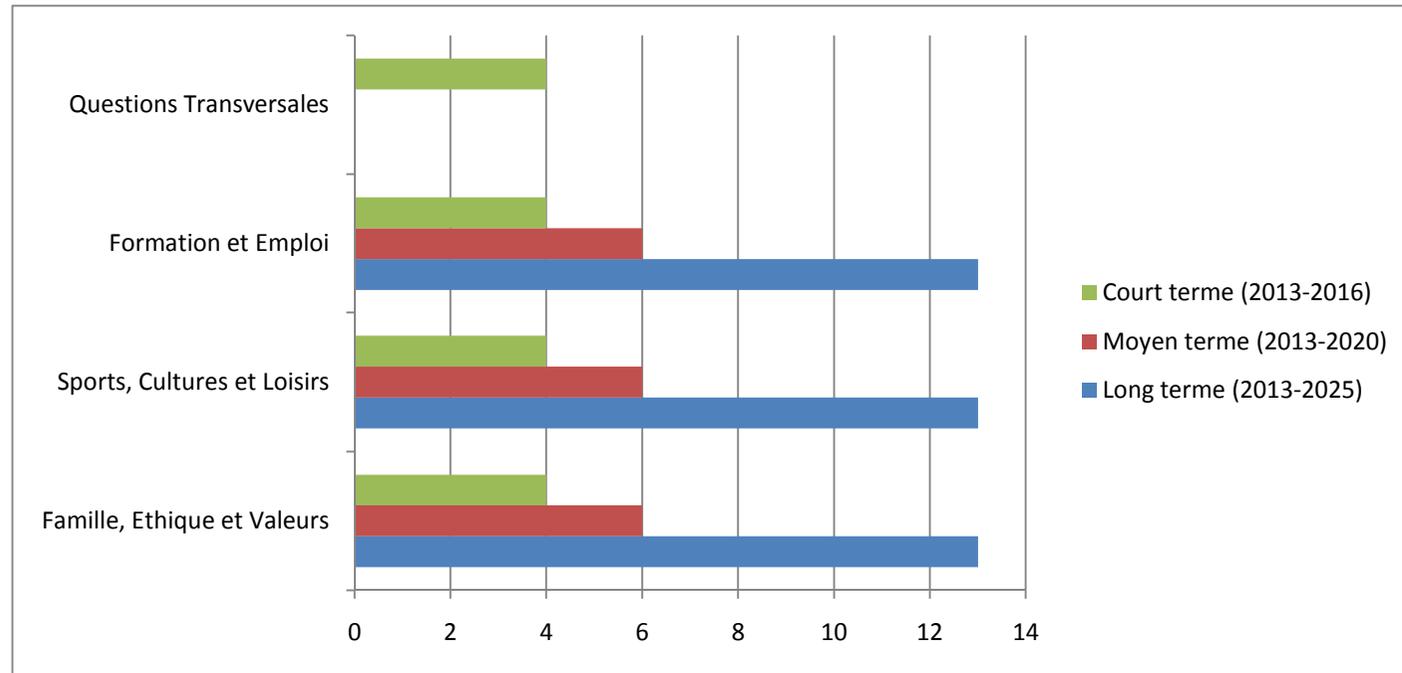
- **Proposition n°37** : Connaître les besoins des jeunes handicapés et des jeunes issus des peuples autochtones pour leur meilleure prise en charge ;
- **Proposition n°38** : Mettre en œuvre un programme de formation de base sur les droits et devoirs des jeunes, intégré des campagnes de sensibilisation sur les menaces des différents fléaux ;
- **Proposition n°39** : Créer des espaces de prévention, d'accueil, d'écoute et de prise en charge des jeunes sur les dangers des IST, VIH/SIDA et Drogues ;
- **Proposition n°41** : Prendre en compte la vulnérabilité des enfants et des familles, y compris ceux issus des peuples autochtones ;
- **Proposition n°43** : Revoir la politique de l'état civil au Gabon ;
- **Proposition n°44** : Elaborer des politiques et des normes en matière de protection du conjoint survivant et des orphelins ;

- **Proposition n°46** : Affecter des travailleurs sociaux dans les commissariats et dans les centres de détention pour encadrer les jeunes victimes de violences et ceux incarcérés.

ACTIONS À LONG TERME (2013-2028)

- **Proposition n°47** : Former les jeunes aux valeurs républicaines et au bénévolat ;
- **Proposition n°45** : Elaborer un code de la famille et un code de l'action sociale.

Figure 22 : Chronogramme des actions (2013-2025)



CHAPITRE III :

MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE JEUNESSE

Les objectifs poursuivis par la Politique nationale de la Jeunesse sont importants et variés. Leur réalisation passe par le déploiement de stratégies d'actions dans le cadre d'une mobilisation responsable et concertée de tous les acteurs. Dans cette démarche mobilisatrice, l'Etat et les jeunes occupent une place centrale.

1. ACTEURS INSTITUTIONNELS

1.1. Gouvernement

Le gouvernement de la République gabonaise adopte et assure la mise en œuvre de la Politique nationale de la jeunesse. A ce titre, chaque membre du gouvernement veillera à l'application des dispositions de cette politique en fonction de son domaine de compétence et rendra compte au chef du Gouvernement par le biais du ministre chargé de la Jeunesse.

1.2. Ministère en charge de la Jeunesse

La mise en œuvre de la Politique nationale de la jeunesse incombe, en priorité, au ministère en charge des questions de la jeunesse.

A ce titre, tous les agents de ce département ministériel doivent se l'approprier. Le ministère devra prendre toutes les initiatives qui s'imposent en matière de communication pour que ce document-cadre soit connu et maîtrisé par toutes les Institutions de la République et ses démembrés, par les Partenaires au développement, par la société civile et par les jeunes eux-mêmes.

A travers toutes ses structures (centrales, décentralisées et rattachées), ce ministère assure la coordination de toutes les activités entreprises ou à entreprendre dans le cadre de la réalisation des objectifs contenus dans la Politique nationale de la jeunesse.

1.3. Autres institutions de l'Etat

La question de la jeunesse est transversale à toute l'action du gouvernement. Sa mise en œuvre incombe également à tous les autres départements ministériels, ainsi qu'à toutes les Institutions de la République. C'est pourquoi aucune structure de l'Etat ne doit occulter la problématique de la jeunesse dans ses programmes d'action. Au besoin, la prise en compte de « la dimension jeunesse » pourra constituer une condition de recevabilité pour certains projets et programmes nationaux et internationaux qui requièrent l'aval de l'Etat.

1.4. Société civile

La société civile, de par la diversité de ses acteurs, est appelée à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la Politique nationale de la jeunesse. Il est attendu d'elle qu'elle relaie le plaidoyer développé par le ministère en charge de la Jeunesse, afin que la promotion des jeunes fasse partie des préoccupations quotidiennes de tout citoyen. Il est attendu d'elle également, qu'elle s'investisse pleinement dans sa mise en œuvre en initiant et/ou en finançant des projets ou des programmes.

1.5. Partenaires techniques et financiers

La réalisation de nombreux objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse nécessite la mobilisation d'importantes ressources matérielles, financières et informationnelles.

La mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) nécessite un appui multiforme de nos partenaires dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale. Cet appui viendra aussi de nos partenaires techniques et financiers. Notre volonté de faire du Gabon, un pays émergent d'ici 2025, doit désormais prendre en compte, la dimension jeunesse dans le financement de ce Plan.

Cette question de la jeunesse doit être un critère d'appréciation, en termes de financement des projets de développement, compte tenu du poids démographique et du rôle de premier plan que joue ce segment de la population.

1.6. Mouvements et associations de jeunesse

Les jeunes sont les acteurs de premier plan sur les chantiers de leur propre développement. La mise en œuvre de la Politique nationale de la jeunesse constitue donc pour la jeunesse un véritable défi à relever. C'est pourquoi les mouvements et associations de jeunesse doivent considérer les objectifs poursuivis par la Politique nationale de la jeunesse comme un instrument qui devra les conduire vers une autonomisation et un épanouissement.

1.7. Collectivité locales

En attendant l'application du nouveau cadre sur la décentralisation au Gabon, les collectivités doivent anticiper et intégrer dans leurs budgets les préoccupations des jeunes, contenues dans ce nouveau cadre d'action.

1.8. Secteur privé

La réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la jeunesse nécessite la mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières. Ainsi donc, dans le cadre de la conduite de ses nombreuses actions de développement en faveur des jeunes, le gouvernement devra initier, avec le secteur privé, la création des opportunités d'emplois.

La réalisation de ces objectifs requiert aussi, pour leur matérialisation, la recherche et la signature de contrats de partenariats.

Enfin, toutes les initiatives du secteur privé en matière de promotion de la jeunesse doivent se faire en partenariat avec le ministère en charge de la Jeunesse.

2. MOBILISATION DES RESSOURCES

La Politique nationale de la jeunesse est un acte de souveraineté qui engage le gouvernement de la République et les autres Institutions du pays. Sa matérialisation nécessite la mobilisation d'importantes ressources humaines, matérielles et financières. Pour ce faire, il doit consentir un budget conséquent pour sa réalisation.

La mise en œuvre de cette politique requiert l'implication et la contribution de la société civile aussi bien au niveau national qu'international, celles des opérateurs privés, des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Ces différents acteurs sont sollicités pour venir en appui aux efforts consentis par l'Etat pour valoriser la jeunesse qui constitue sa première ressource pour atteindre l'objectif d'un Gabon émergent d'ici 2025.

CHAPITRE IV :

ORGANES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

La matérialisation et l'efficacité de la mise en œuvre de la Politique nationale de la jeunesse nécessitent l'identification d'organes de responsabilisation. Pour ce faire, les quatre (04) organes suivants sont définis dans le processus d'application :

- organe de décision ;
- organe de coordination ;
- organe de concertation ;
- organe de consultation.

1. ORGANE DE DÉCISION

Le Conseil des ministres est l'organe de décision en matière de la Politique de la jeunesse au Gabon.

2. ORGANE DE COORDINATION

Le ministère en charge des questions de la jeunesse assure, au nom du Gouvernement, la tutelle, la coordination générale de l'action et de l'application, le suivi et l'évaluation, indépendamment de la nature des opérations et des sources de financement, de la Politique nationale en faveur des jeunes.

3. ORGANE DE CONCERTATION

En vue de créer une synergie de pensée et d'action dans l'application de la Politique nationale de la Jeunesse, il est institué, sous la tutelle du ministère en charge de la Jeunesse, un organe de concertation permanent à caractère national, composé comme suit :

- représentants des Institutions ;
- représentants des ministères ;
- partenaires au Développement ;
- collectivités locales ;
- partenaires sociaux ;
- société civile ;
- représentants du Conseil National de la Jeunesse.

Cet organe aura pour missions:

- examiner les grandes orientations de l'action en faveur de la promotion des jeunes ;
- évaluer l'impact de cette action et de recommander les mesures correctives.

4. ORGANE DE CONSULTATION

Le Conseil national de la jeunesse (CNJ) assurera une consultation périodique par la convocation régulière de rencontres locales et nationales des jeunes en vue de leur permettre de se concerter, de s'exprimer et de participer, de façon critique et responsable, au développement national.

L'organe de consultation est constitué de membres de mouvements et associations de jeunesse.

La matérialisation et les respects des recommandations de la Politique nationale de la jeunesse nécessitent la mise en place de structures de suivi et d'évaluation.

5. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

Ce nouveau contrat de partenariat, pour l'édification d'une jeunesse autonome et responsable dans notre pays, est incontestablement une œuvre de longue haleine. Dès lors, il s'avère nécessaire de définir un cadre temporel et d'identifier les mécanismes de suivi et d'évaluation qui permettront à l'Etat et au Conseil national de la jeunesse de mesurer l'impact des politiques, projets et programmes conduits et la cohérence des activités sectorielles menées.

CONCLUSION

Le Forum de la jeunesse, qui s'est tenu les 9 et 10 septembre 2011, est la concrétisation d'un engagement pris par le Président de la République, lors de la campagne présidentielle anticipée d'août 2009.

Cette rencontre de haut niveau avait pour objectif général :

- amener les jeunes âgés de 16 à 35 ans, de façon consciente et responsable, à faire des analyses pertinentes sur leurs situations quotidiennes ;
- signer un contrat de partenariat entre la Jeunesse gabonaise et le Président de la République ;
- dégager des propositions qui permettraient l'élaboration d'une Politique nationale de la jeunesse (PNJ). La Politique nationale de la jeunesse au Gabon ainsi élaborée est la matérialisation d'une des recommandations de l'Unesco, invitant les Etats-parties à engager des processus de conception et de mise en œuvre de législations nationales et de stratégies en faveur d'un mieux-être des jeunes.

La présente politique nationale de la jeunesse, suivie d'un plan d'actions, est un outil d'aide à la décision pour les politiques, dans le cadre d'une meilleure prise en charge des attentes et préoccupations des jeunes, intégrant la participation active de ces derniers .

La Politique nationale de la jeunesse est l'aboutissement d'un processus de trois étapes : le pré-Forum, le Forum et le post-Forum.

Pour éviter les travers du passé, consistant à laisser la formulation du processus de politique nationale en faveur de la jeunesse aux seuls décideurs politiques, les deux premières étapes ont nécessité l'implication massive des jeunes eux-mêmes, des acteurs sociaux, des ONG et de la société civile. Aussi, l'analyse fait ressortir une forte corrélation entre les attentes et les préoccupations exprimées par les jeunes, lors de la caravane de collecte des préoccupations et attentes des jeunes, ayant sillonné le territoire, du 20 au 27 août 2011, d'une part et les recommandations du Forum des trois ateliers thématiques (Formation-Emploi, Jeunesse-Sport et Loisirs, Famille, Ethique et Valeurs) d'autre part. Le point de congruence des attentes, préoccupations, et recommandations des jeunes est l'acquisition de plus

d'autonomie et une implication véritable des jeunes dans le processus de prise de décisions à propos des projets qui les concernent.

La vision du Président pour les jeunes est de promouvoir le renforcement des capacités d'action des jeunes, afin d'encourager leur pleine et égale participation dans toutes les sphères de la société, en tant qu'acteurs économiques.

Les aspirations des jeunes, telles que transcrites dans le présent document, n'ont strictement rien d'extraordinaire ou d'exorbitant. Elles concernent, pour les trois thématiques du Forum, l'accès à plus d'autonomie tiré d'un travail qui ne soit pas précaire, mais revalorisant, des conditions de vie qui ne soient pas moins favorables que celles des générations qui les ont précédés (santé, éducation, culture et loisirs), une reconnaissance de leur valeur et de leur capacité, en un mot, de la considération et un regard positif sur eux.

Un pays se juge à l'attention qu'il porte à sa jeunesse, à toute sa jeunesse, y compris et surtout à celle qui est le plus en difficulté.

La Politique nationale de la jeunesse élaborée sur la base des attentes, des préoccupations et des recommandations des jeunes, ambitionne de développer l'autonomie des jeunes, c'est-à-dire leur capacité à pouvoir assumer intellectuellement et financièrement, mais sainement leur propre existence, tout en contribuant à la dynamique de la société. La Politique nationale de la jeunesse est conçue en vue de renforcer les capacités des jeunes à être des acteurs de leur vie dans la société.

Cette ambition vise à faire des jeunes des citoyens :

- autonomes, capables de faire des choix et de gérer leur vie, sur le plan personnel et social ;
- solidaires, capables d'agir avec les autres et pour eux et de partager leurs préoccupations ;
- responsables, capables d'assumer leurs propres actes, de tenir leur engagement et d'aller au bout de leurs entreprises et initiatives;
- engagés, capables de s'affirmer par rapport à des valeurs, une cause ou un idéal et d'agir en conséquence.

La Politique nationale de la jeunesse propose un schéma de mise en œuvre des objectifs spécifiques, assortis déclinés des attentes, préoccupations et recommandations du

Forum. Elle démontre que la responsabilité dans la prise en charge des jeunes est transversale, car elle concerne, à la fois, le gouvernement, les partenaires au développement, la société civile et les jeunes eux-mêmes ainsi que l'Etat à tous les échelons.

Il convient donc que tous les acteurs, identifiés comme responsables dans la mise en œuvre de ces objectifs, se mettent en synergie pour apporter une réponse appropriée aux préoccupations et attentes des jeunes.

Les aînés ont légué aux jeunes leurs dettes. Ils doivent maintenant honorer les leurs à l'endroit des plus jeunes et leur permettre de prendre leur place sans délai.

DOCUMENTATION

ANALYSE DE LA SITUATION DES JEUNES DU GABON 2010, DRAFT 00, Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs, Direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives, Libreville, décembre 2010.

BONGO ONDIMBA (A), L'AVENIR EN CONFIANCE, AXE 9 DU PROJET DE SOCIÉTÉ LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS, LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, Libreville, août 2009.

CHARTRE AFRICAINE DE LA JEUNESSE adoptée à la 7^{ème} session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, Banjul, juillet, 2007.

COMMISSION SUR L'EMPLOI DES JEUNES par L'U G S R (Union Générale des Salaires Responsables, Libreville, avril 2011.

COMMISSION SUR L'EMPLOI DES JEUNES : Union des syndicats de l'Administration publique, parapublique et du privé, Libreville, avril 2011.

COMMISSION SUR L'EMPLOI DES JEUNES : REFLEXION ET PROPOSITIONS : Union des Travailleurs du Gabon (U T G), Libreville, avril 2011.

COMMISSION SUR LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE : Livre vert, Paris, juillet, 2009.

CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61I106 du 13 décembre 2006 et entrée en vigueur le 3 mai 2008.

DÉCRET P/R N° 000152 DU 4 FÉVRIER 2002, fixant les attributions et le fonctionnement du Comité national d'insertion des personnes handicapées.

DECRET N°0255 /PR/MJSLVA portant attribution et organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, chargé de la Vie associative, Présidence de la République, Libreville, avril 2009.

DISCOURS D'OUVERTURE DU REPRESENTANT DES JEUNES DE LA DIASPORA, Forum national de la jeunesse, Septembre 2011.

EMPLOI DES JEUNES AU GABON : étude comparative secteur par secteur en vue de trouver des solutions adaptées à notre réalité, Conseil gabonais du patronat, Libreville, avril 2011.

ELEMENTS DE PRESENTATION DU PROJET AFOP : Projet d'appui à la formation professionnelle ; Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

ETATS GENERAUX DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ADEQUATION FORMATION-EMPLOI Les Actes, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Libreville, mai 2010.

GABON JEUNESSE EDUCATION, UNESCO, 2011.

FISHER (G.N.), Psychologie des violences sociales, Paris, DUNOD, 2003.

LOI N° 19/95 DU 13 FÉVRIER 1996, portant organisation de la protection sociale des personnes handicapées.

PACTE NATIONAL POUR L'Emploi entre le Gouvernement gabonais et la Confédération Patronale Gabonaise (C P G), la confédération syndicale gabonaise (COSYGA) et la confédération gabonaise des syndicats libres (C.G.S.L), Libreville, juin 2000.

PLAN STRATEGIQUE GABON EMERGENT (PSGE), Plan de travail gouvernemental, document de synthèse, mars-décembre, 2012.

PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'ABANDON DE LA PRATIQUE DES MUTATIONS GÉNITALES FÉMININES, Ministère de la Famille et de la Solidarité nationale, en collaboration avec l'OMS et les autres partenaires (Sénégal, 2001).

POLITIQUES NATIONALES DE LA JEUNESSE (Les) : Benin, Burkina-Faso, RDC-Congo, Mali.

PROGRAMME D' ACTIONS MONDIAL POUR LA JEUNESSE À L'HORIZON 2000 ET AU-DELÀ, Nations Unies, Assemblée générale, mars, 1996.

PROMOTION DE L'AUTONOMISATION DE LA JEUNESSE À TRAVERS LES POLITIQUES NATIONALES : CONTRIBUTION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO), 2005.

PROPOSITION DE PLAN D' ACTIONS POUR L'EMPLOI AU GABON, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale, Libreville, septembre 2010.

PROGRAMME EMPLOI- JEUNES, Présidence de la République du Mali, Bamako, mars 2003.

PROTOCOLE D'ACCORD DE PARTENARIAT POUR L'APPUI A LA CREATION ET LA GESTION D'ENTREPRISE PAR LES JEUNES, Présidence de la République du Mali, Bamako, mars, 2003.

RAPPORT GENERAL SUR LE FORUM NATIONAL DE LA JEUNESSE, Présidence de la République, Libreville, septembre 2011.

RAPPORT GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE *Africa 21*, Présidence de la République, Yaoundé, mai 2010.

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION SUR L'EMPLOI DES JEUNES, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale, Libreville, avril-juin, 2011.

RAPPORT STATISTIQUES 2009 de l'ONE (Office National de l'Emploi), Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale, Office National de l'Emploi Fonds d'aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelles, Libreville, mai, 2010.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA COMMISSION SUR LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE DE FRANCE « Livre vert », juillet, 2009.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN « DURABILITÉ ET ÉQUITÉ », Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2011.

RAPPORT FINAL DE L'ÉTUDE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS DU GABON : QUELLES IMPLICATIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT ?, Ministère de la Santé, des Affaires sociales, de la Solidarité et de la Famille en partenariat avec l'Unicef. Libreville (Gabon), février, 2010.

RAPPORT GÉNÉRAL DES ETATS GÉNÉRAUX DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT, Libreville, février, 2011.

RAPPORT FINAL DE L'ENQUETE NATIONALE SUR LES FISTULES OBSTETRIQUES DANS LES STRUCTURES SANITAIRES DU GABON, Ministère de la Santé, des Affaires sociales, de la Solidarité et de la Famille en partenariat avec UNFPA, Libreville, juin, 2010.

RAPPORT FINAL DE L'ENQUETE SUR L'EVALUATION DES BESOINS EN MATIERE DE SOINS OBSTETRIQUES ET NEONATAUX D'URGENCE (SONU) AU GABON, Ministère de la Santé, des Affaires sociales, de la Solidarité et de la Famille en partenariat avec UNFPA, Libreville, mai, 2010.

RECOMMANDATION DES CONSULTATIONS DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE : ENJEUX ET FINANCEMENT, Consultations de haut niveau sur le développement de la jeunesse : enjeux et financement, ADDIS ABEBA.

RECUEIL ANNUEL DES ATTENTES, DES BESOINS ET DES PROBLEMES DE LA SOCIETE CIVILE, Conseil Economique et Social, Libreville, 2010.

SOMMET AFRIQUE-EUROPE DE JEUNESSE : Déclaration finale, Lisbonne, décembre, 2007.

STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE AU GABON 2012-2017, Présidence de la République, Département santé, Libreville, 2012.

TERMES DE REFERENCE RELATIFS A L'INTERVENTION DU FONDS D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'APPRENTISSAGE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EMPLOI-JEUNES, (Ministère du Travail et de la Fonction Publique), Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Bamako, février, 2003.

TERMES DUE REFERNCE RELATIFS A L'INTERVENTION DE LA CELLULE DE COORDINATION DU PNA/ERP DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EMPLOI-JEUNES (Ministère du Travail et de la Fonction Publique), Ministère délégué chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Bamako, février, 2003.

TERMES DE REFERENCE RELATIFS A L'INTERVENTION DES UNITES ET D'APPUI AUX ENTREPRISES (UFAE) DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EMPLOI-JEUNES, (Ministère du Travail et de la Fonction Publique), Ministère chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Bamako, février, 2003.

TRAVAUX DU PRE-FORUM, PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS FINALES : Forum national de la jeunesse, Libreville, septembre 2011.

UNION AFRICAINE, Projet de cadre de politique sportive pour l'Afrique (2008-2018). (www.africa-union.org).

UNION AFRICAINE, RAPPORT FINAL DU 17è SOMMET DE L'UNION AFRICAINE : ACCELERATION DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE, Malabo, juillet 2011.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	2
LISTE DES ACRONYMES	3
PREFACE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT	5
REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION	8
1.DÉFINITION DU CONCEPT « JEUNESSE »	9
2.CONCEPT DE « POLITIQUE JEUNESSE »	9
3.POURQUOI UNE POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE ?	10
3.1.Contexte international	10
3.2. Contexte national	11
4. VISION ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE	13
4.1.Vision	13
4.2. Objectif général	13
4.3. Objectifs spécifiques	13
CHAPITRE I : PROCESSUS DE FORMULATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE : APPROCHE METHODOLOGIQUE	14
1. UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE	15
1.1.Données internationales	15
1.2.Données nationales	15
2. ENQUETE NATIONALE SUR LES ATTENTES ET PREOCCUPATIONS DES JEUNES DE 16-35 ANS AU GABON	16
2.1.Echantillonnage de l'enquête	16
2.2. Champ de l'enquête	16
2.3 Population cible	16
2.4. Base de sondage	17
2.5. Stratification de l'échantillon des jeunes	20
2.5.1 Taille de l'échantillon de l'enquête	21
2.6. Organisation du séminaire, recrutement, collecte et traitement des données	21
2.6.1. Organisation du séminaire d'immersion à Libreville	21
2.6.2. Recrutement et Formation des enquêteurs	22
2.6.3. Collecte des données sur le terrain	22
2.6.4.Traitement et analyse des données de l'enquête	22
2.7. Présentation des résultats	23
2.7.1. Répartition provinciale des jeunes de 16-35 ans	23
2.7.1.1. Couverture de l'échantillon par province	23
2.7.1.2. Répartition des jeunes par province et lieu de résidence	25

2.7.1.3. Répartition des jeunes par province et par sexe	26
2.7.1.4. Répartition des jeunes par âge	27
2.7.2. Caractéristiques socio-démographiques des jeunes	28
2.7.2.1. Répartition des jeunes par catégorie définie	28
2.7.2.2. Répartition des jeunes par catégorie selon le sexe	29
2.8. Identification et analyse des problèmes prioritaires des jeunes	30
2.8.1. Problème de scolarisation	32
2.8.1.1. Fréquentation scolaire des jeunes.....	32
2.8.1.2. Niveau d'étude des jeunes.....	34
2.8.1.3. Fréquentation et niveau d'étude des jeunes	35
2.8.1.4. Analyse.....	36
2.8.1.4.1. Enseignement pré-scolaire	37
2.8.1.4.2. Enseignement primaire	39
2.8.1.4.3. Enseignement secondaire	43
2.8.1.4.4. Enseignement technique et professionnel	47
2.8.1.4.5. Enseignement supérieur	48
2.8.2. Problème de l'emploi des jeunes	49
2.8.3. Problème de la pauvreté des jeunes	52
2.8.4. Problème de l'encadrement des jeunes	52
2.8.5. Problème de santé	53
2.8.5.1. Santé sexuelle et reproductive des jeunes	55
2.8.5.1.1. Grossesses précoces	55
2.8.5.1.2. Fistules obstétricales	55
2.8.5.1.3. Décès maternels	55
2.8.5.1.4. Prévalence contraceptive.....	56
2.8.5.2. IST, VIH/SIDA	56
2.8.5.3. Problème des drogues	57
2.8.6. Participation des jeunes aux campagnes de sensibilisation	58
2.9. Sports, culture et loisirs	60
2.9.1. Sports	61
2.9.2. Culture	62
2.9.3. Loisirs	62
2.10. Perceptions de la jeunesse	64
2.10.1. Perception sociale	64
2.10.2. Rôle dans la société	66
3. FORUM : RECOMMANDATIONS	71
3.1. En Plénière	72
3.2. En Atelier	72
3.2.1. Formation et Emploi	72

3. 2.1.1. Formation	72
3. 2.1.2. Emploi	73
3. 2. 2. Sport, Culture et Loisirs	73
3. 2. 2. 1. Sport	73
3.2.2. 2. Culture	73
3.2.2.3. Loisirs	74
3.2.3. Famille, Ethique et Valeurs	74
3.2.3.1. Famille	74
3.2.3.2. Ethique	74
3.2.3.3. Valeurs	75
CHAPITRE II : STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE	
DE LA JEUNESSE	76
1. STRATÉGIES DES PROPOSITIONS EN PLÉNIÈRE	77
1.1 Plans d'actions des propositions en plénière	84
2. STRATÉGIES DES PROPOSITIONS EN ATELIERS	93
2.1. Formation	93
2.2. Emploi	98
2.2.3. Plans d'actions en matière de formation	102
2.2.4. Plans d'actions sur l'emploi	111
2.3. Sport et Loisirs	119
2.3.1. Culture	122
2.3.2. Plans d'actions en matière de Sport, Culture et Loisirs	124
2.3.2.1. Sports et Loisirs	124
2.3.2.2. Culture	129
2.4. Famille, Ethique et Valeurs	132
2.4.1. Famille	132
2.4.2. Ethique et Valeurs	136
2.4.3. Plans d'actions en matière de Famille, Ethique et Valeurs	138
2.4.3.1. Famille	138
2.4.3.2. Ethique et Valeurs	149
2.5. Chronogramme des actions	151
2.5.1. Questions transversales	151
2.5.2. Formation et Emploi	152
2.5.3. Sport, Culture et Loisirs	154
2.5.4. Famille, Ethique et Valeurs	155

CHAPITRE III : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE JEUNESSE	158
1. ACTEURS INSTITUTIONNELS	159
1.1. Gouvernement	159
1.2. Ministère en charge de la Jeunesse	159
1.3. Autres institutions de l'Etat	159
1.4. Société civile	159
1.5. Partenaires techniques et financiers	160
1.6. Mouvements et associations de jeunesse	160
1.7. Collectivité locales	160
1.8. Secteur privé	160
2. MOBILISATION DES RESSOURCES	161
CHAPITRE IV : ORGANES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE	162
1. Organe de décision	163
2. Organe de coordination	163
3. Organe de concertation	163
4. Organe de consultation	164
5. Suivi et évaluation de la politique nationale de la jeunesse.....	165
CONCLUSION	165
DOCUMENTATION	169
TABLE DES MATIÈRES	174